

Station de Ouistreham

67, rue Gambetta
B.P. 43 - 14150 OUISTREHAM
Tél. : 31 97 14 23
Télex : 171 150

**Contrat Etat-Region
de Basse-Normandie**

**AMENAGEMENT DES
PECHES REGIONALES**

Rapport d'activité de 1990

**CONTRAT ETAT - REGION
DE BASSE - NORMANDIE**

AMENAGEMENT DES PECHEES REGIONALES

- RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 1990 -

Etudes et rapports réalisés sous responsabilité scientifique du Laboratoire "Ressources Halieutiques" de la Station IFREMER de Ouistreham en collaboration avec le Centre de Brest.

Ont participé à cette réalisation :

Melles. J.MORIN (*) et V.LEGRAND, biologistes de Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines de Basse-Normandie,

Mme L.FIANT et MM. P.DUVAL, M.GIRET, M.LEMOINE, D.MIOSSEC, A.TETARD, J.VIGNEAU du Laboratoire "Ressources Halieutiques" de Ouistreham.

(*) J.MORIN a rejoint l'IFREMER au second semestre 1990

PRESENTATION

Dans le cadre contractuel du Plan Etat-Région de Basse-Normandie, plusieurs actions d'intérêt régional ont été menées de 1984 à 1988 sur :

- la pêcherie de praires et bivalves du Cotentin ouest,
- les pêcheries côtières de homard, seiche, buccin de la côte du Cotentin ouest,
- l'exploitation des gisements de moule du Cotentin est,
- la gestion des ressources en coquilles Saint-Jacques de baie de Seine.

Ces travaux ont contribué à la définition et à la mise en place de règles d'exploitation et à mieux cerner certaines ressources potentielles telles que les bivalves autres que ceux classiquement exploités.

Le programme proposé pour la période 1989-1993 a eu pour objectif majeur d'accompagner la Région dans son effort de gestion de sa pêche et de ses flottilles dans un cadre de réglementation communautaire nécessaire mais de plus en plus contraignant. Intégrée dans une étude suprarégionale menée à l'échelle de la Manche-est, bassin d'exploitation dénommé "Division VIII" du CIEM, cette intervention a eu pour but de mieux caractériser les flottilles régionales et les métiers pratiqués, et d'approfondir certains paramètres d'exploitation d'espèces importantes. Cette démarche s'inscrit dans une recherche internationale de meilleure évaluation des activités de pêche indispensable à l'application de la politique structurelle communautaire orientée vers une limitation bien conçue et efficace des capacités de capture actuellement très exédentaires.

D'autres actions d'application plus strictement régionale ont continué d'être menées en liaison avec la Région, le Département de la Manche, le Comité Régional et les Comités Locaux des Pêches Maritimes. Il s'est agi en 1990 de :

- la prospection des ressources en bivalves de baie de Seine,
- l'évaluation et la proposition de mesures d'exploitation des gisements moulières du Cotentin-est et des ressources en coquilles Saint-Jacques de Manche-est,
- une étude des activités de la flottille artisanale de pêche au large de Basse-Normandie.

L'évaluation et le suivi d'exploitation des gros crustacés du Cotentin ouest a été réalisée par Véronique LEGRAND, attachée au Comité Régional des Pêches pour certaines études halieutiques dans le Cotentin-Ouest.

La première partie du présent rapport donne pour 1990 un état d'avancement sommaire de ces diverses actions. On y trouvera une brève analyse introductive de la situation des pêches régionales, puis un résumé des actions menées d'intérêt régional et supra-régional.

En seconde partie, on trouvera les rapports techniques détaillés des travaux menés et résultats obtenus.

AMENAGEMENT DES PECHEES REGIONALES

Actions 1990

Etat d'avancement et résumé des résultats

BREF RAPPEL DE LA SITUATION DES PECHEES ARTISANALES

La situation actuelle des pêches artisanales de Manche connaît actuellement une crise qui peut succinctement s'analyser comme suit :

- les ressources sont déstabilisées et leur niveau d'exploitation de moins en moins prévisible,

- la capacité de pêche et l'endettement des exploitants croissent encore malgré le Plan d'Orientation Pluriannuel des flottes de pêche (POP),

- les mesures techniques et les limitations de captures sont inefficacement appliquées.

Ceci entraîne pour la pêche :

- une cohabitation de plus en plus tendue entre métiers de la pêche, et même de tous les exploitants du milieu maritime,

- une rentabilité incertaine et des emplois menacés.

Cette crise est cependant plus récente et moins profonde qu'en Mer du Nord par exemple, et elle semble rester gérable à l'échelle d'un bassin d'exploitation comme la Manche où les pays exploitants sont peu nombreux.

L'IFREMER développe depuis quelques années l'analyse globale des pêcheries artisanales de la Manche dans cet esprit. Cette analyse converge d'ailleurs avec une forte prise de conscience de la nécessité d'intervention rencontrée chez de nombreux partenaires au travers de :

- la responsabilisation des professionnels souhaitée par ailleurs au Comité Central des Pêches,

- la prise en compte croissante des pêches artisanales par la DG XIV (Pêches) à Bruxelles,

- le souci des Régions d'investir dans leur façade maritime,

- l'intérêt récemment renforcé des scientifiques britanniques pour les pêcheries artisanales de Manche.

Dans le cadre de ce Plan, la Station IFREMER régionale a ainsi poursuivi d'une part certaines études directement liées à la Basse-Normandie et d'autre part un ensemble de travaux à long terme à l'échelle de la Manche dont la région profitera. C'est dans ces deux sens que actions en cours et projets 1991 sont examinés ci-dessous.

ACTIONS 1990 ET PROJETS 1991 D'INTERET REGIONAL

1.- Prospection des bivalves de la Manche Est

La première prospection effectuée (15 jours du NO THALIA) en 1989 avait pour but de vérifier la présence de trois bivalves: *Spisula ovalis*, *Tapes rhomboïdes*, *Glycymeris glycymeris*. Les trois sont présents en baie de Seine mais à des densités très inférieures à celles observées en Manche Ouest. Sachant que les gisements de bivalves se développent souvent par taches (de l'ordre de quelques Km²) difficiles à échantillonner, la prospection fut orientée en 1990 sur les zones les plus denses pour un nouvel échantillonnage plus fin. Certaines taches de spisule et de palourde rose (*Tapes rhomboïdes*) pourraient éventuellement donner matière à une exploitation limitée, la palourde rose ayant la répartition la plus large et présentant le plus d'intérêt.

Il est prévu en 1991 d'étendre cette prospection (8 jours) en visant particulièrement les zones d'apparence plus favorable qui n'ont pu être réévaluées en 1990. Des évaluations seront aussi menées sur certains sites potentiels d'extraction de granulats en baie de Seine.

2.- Suivi de la pêcherie de moule du Cotentin est

Conformément au Contrat de Plan, les gisements mouliers ont été prospectés en mai 1990 et donnèrent lieu à l'ouverture de trois gisements selon un calendrier tenant compte de la taille des juvéniles et de leur proportion dans les populations échantillonnées. Un suivi de l'activité de pêche a été effectué au travers des déclarations de débarquement. Entre 20 et 30 bateaux des Quartiers de Cherbourg et de Caen ont régulièrement travaillé entre juin et décembre, soit plus de 100 personnes embarquées. La production mensuelle débarquée à Saint-Vaast a varié entre 700 et 1 300 tonnes pour un total annuel en 1990 de 6 000 tonnes.

La pêcherie de moules en eau profonde a une importance économique régionalement reconnue, d'autant plus qu'elle permet une diversification de l'effort de pêche.

Une campagne de prospection est prévue en 1991 avec pour objectifs d'estimer le stock exploitable et d'appréhender le pré-recrutement par gisement. Les résultats serviront à nouveau à la profession pour organiser la saison de pêche, cette démarche confortant par ailleurs bon nombre de professionnels dans leur effort de gestion de cette ressource régionale.

3.- La pêcherie de Coquille Saint-Jacques de Manche Est

Chaque année, une large campagne de prospection et d'évaluation a lieu en Manche Est dont les résultats servent de support aux décisions du CICOJAC en matière d'organisation de la saison de pêche.

La campagne de 1990, qui a eu parmi ses objectifs celui d'améliorer la méthodologie d'évaluation, a permis de confirmer le bon indice de la classe 1988 dont les individus représentent 80 à 90 % des captures 1990/91. Elle a permis aussi d'appréhender la classe 1989 dont la très forte abondance se vérifie peu à peu au cours des échantillonnages d'âge faits en criée; ceci laissant prévoir une bonne saison 1991/92 si ces individus encore jeunes sont partiellement préservés. Dans ce sens, le CICOJAC a décidé pour la campagne 1990/91 d'appliquer en particulier une taille limite au débarquement de 11 cm et diverses autres mesures dont la mise en place d'un cantonnement saisonnier sur une zone identifiée par l'IFREMER et les pêcheurs comme très riche en jeunes coquilles.

En 1991, la prospection (4 semaines du NO.THALIA) prévue en baie de Seine et en Manche Est utilisera le protocole défini en 1990 et devrait bénéficier d'une visualisation vidéo. Ces évaluations en temps réel d'une ressource qui soulève tant de passion constitue une aide considérable à la gestion et l'IFREMER compte à nouveau en prouver les avantages en 1991/92 même s'il arrive que certains professionnels en contestent la qualité ou l'objectivité.

4.- Etude des flottilles artisanales de pêche au large de la Basse-Normandie

Les flottilles artisanales de pêche au large ont un rôle majeur dans le secteur économique des pêches régionales. Une note descriptive est proposée faisant la synthèse des principales connaissances disponibles sur les caractéristiques des flottes, les métiers pratiqués, la composition des apports et la part relative de cette composante "au large" dans les pêches bas-normandes. Cette note fait appel à des informations propres à IFREMER qui complètent certaines données officielles.

5.- L'exploitation des gros crustacés du Cotentin Ouest

(Confère note rédigée par Véronique LEGRAND)

ACTIONS SUPRA-REGIONALES CONCERNANT LA BASSE-NORMANDIE

Ces actions ne sont pas programmées dans le Contrat de Plan mais concernent largement la Basse-Normandie en tant que région littorale dont les intérêts halieutiques sont indissociables de l'ensemble Manche. De telles interventions d'IFREMER renforcent d'autant la contribution de cet organisme national à la vie régionale.

1- Etude des pêcheries artisanales de Manche Est

De 1985 à 1990, les laboratoires de Ouistreham et Boulogne ont engagé un important programme d'acquisition de données sur les pêcheries artisanales de Manche Est qui aboutit actuellement à :

- une connaissance bien structurée de la pêche interrégionale,
- une amélioration significative, avec le CRTS (Centre Régional de Traitement Statistique) de Boulogne, des statistiques d'exploitation des principaux métiers,
- un premier constat de l'état de certaines ressources.

Ces acquisitions ont fortement renforcé notre capacité à disposer de connaissances sur la Manche, analogues à celles déjà acquises pour d'autres importantes façades maritimes, et indispensables dans les nombreuses réflexions menées actuellement autour de l'Europe Bleue (discussion de quotas, régimes de licences, gestion des flottilles, mesures techniques communautaires,...).

En 1991, cet effort sera bien entendu poursuivi, et de plus en plus avec les laboratoires de Boulogne et de Brest dans une optique d'étude intégrée des pêcheries de la Manche entière.

2.- Création d'un groupe international d'étude des pêcheries de Manche (Channel Fisheries Management Study Group)

Fin 1988, après confrontation des connaissances acquises et accord sur divers objectifs communs, la France et la Grande-Bretagne ont créé un groupe d'étude des pêcheries de Manche, essentiellement artisanales. Deux réunions de travail ont déjà eu lieu aboutissant au projet commun de :

- constitution d'un catalogue commun très approfondi des métiers de la Manche incluant tous les paramètres de production, d'effort, techniques, géographiques,...
- conception, dès 1992, d'une matrice des principaux métiers les plus interactifs qui permettra des modélisations devenant à court terme des outils de décision en matière d'aménagement des pêches,
- meilleure identification biogéographique des principales espèces de Manche indispensable à une meilleure mise en oeuvre des mesures actuelles ou futures de gestion des ressources. Cette action devrait profiter d'une aide communautaire.

Ce groupe, rejoint en 1991 par les Iles Anglo-normandes et la Belgique, doit devenir à moyen terme une force de proposition d'aménagement parmi les autres groupes de travail du CIEM s'occupant déjà de la Manche (Cf. ci-dessous).

3.- Participation aux groupes de travail du CIEM

Divers experts des laboratoires de Ouistreham, Boulogne et Brest collectent annuellement les statistiques et données scientifiques nécessaires aux réflexions des groupes de travail sur les Poissons Ronds, les Poissons Plats, les Pélagiques, les Crustacés et les Bivalves. Ces experts prennent en compte les intérêts régionaux dans

ces débats scientifiques internationaux, dont s'inspirent ensuite la réglementation communautaire, et maintiendront chaque année cet effort.

A noter que Véronique LEGRAND, attachée au Comité Régional des Pêches, participera dans ce même esprit au Groupe de Travail, recréé pour 1991, sur les céphalopodes en raison de l'intérêt que représentent la seiche et les calmars pour la région.

4.- Campagnes d'évaluation des ressources halieutiques de Manche

Les campagnes d'évaluation sont traditionnellement une source de connaissances biologiques nécessaires à l'ensemble des actions décrites ci-dessus. Leur coût financier et en personnel scientifique a imposé des choix sévères parmi les programmes, et actuellement la Manche-Est semble plutôt favorisée puisque de 1988 à 1990 trois nouvelles séries de campagnes annuelles d'évaluation française et britannique ont démarré, accompagnées d'autres campagnes plus conjoncturelles.

En 1991, cet effort devrait être poursuivi et les laboratoires IFREMER de Manche participeront au groupe d'étude CIEM de Coordination des campagnes d'évaluation au chalut en sous-zones VI, VII et VIII qui englobent la Manche.

PROSPECTION BIVALVES - BAIE DE SEINE 1990

INTRODUCTION

En 1989, une première prospection a été menée sur l'ensemble de la Baie de Seine, avec pour but de mettre en évidence la présence des espèces suivantes: *Spisula ovalis*, *Tapes rhomboïdes*, *Glycymeris glycymeris*, et de donner une première estimation de la biomasse disponible.

Les résultats ont montré que ces trois espèces sont présentes, à des densités variables, généralement faibles, et qu'elles sont réparties différemment. *Spisula ovalis* est présente dans les fonds de sable dunaire, à l'Est et à l'Ouest de la Baie de Seine, ainsi que près de la côte du Calvados, mais en quantités peu importantes.

Tapes rhomboïdes présente une répartition géographique plus large, sur l'ensemble de la Baie de Seine; les densités observées sont plus importantes que pour *Spisula ovalis*, tout en restant à des niveaux peu élevés.

Glycymeris glycymeris est par contre peu représentée dans les prélèvements.

Lors de la présente campagne de prospection qui s'est déroulée du 19 juillet au 30 juillet 1990, des prélèvements ont été effectués dans les zones de plus forte densité reconnues en 1989, afin de mettre en évidence l'existence d'éventuels gisements de spicules ou de palourdes roses et de procéder à une évaluation de leur biomasse exploitable.

Les observations générales concernant la sédimentologie, la répartition et la distribution géographique des 3 espèces recherchées ont été exposées dans le rapport 1989 .

I - METHODOLOGIE

I - 1 - CHOIX DES ZONES A PROSPECTER

Les zones de prospection ont été définies à partir des résultats de l'année 1989 et d'après les informations recueillies auprès des professionnels (Fig.1 et 2):

pour *Spisula ovalis*,

- une large zone située entre St Vaast-la-Hougue et Grandcamp-Port-en-Bessin (A),
- une zone voisine de Port-en-Bessin (B),
- une zone située face à Lion-sur-mer (C),

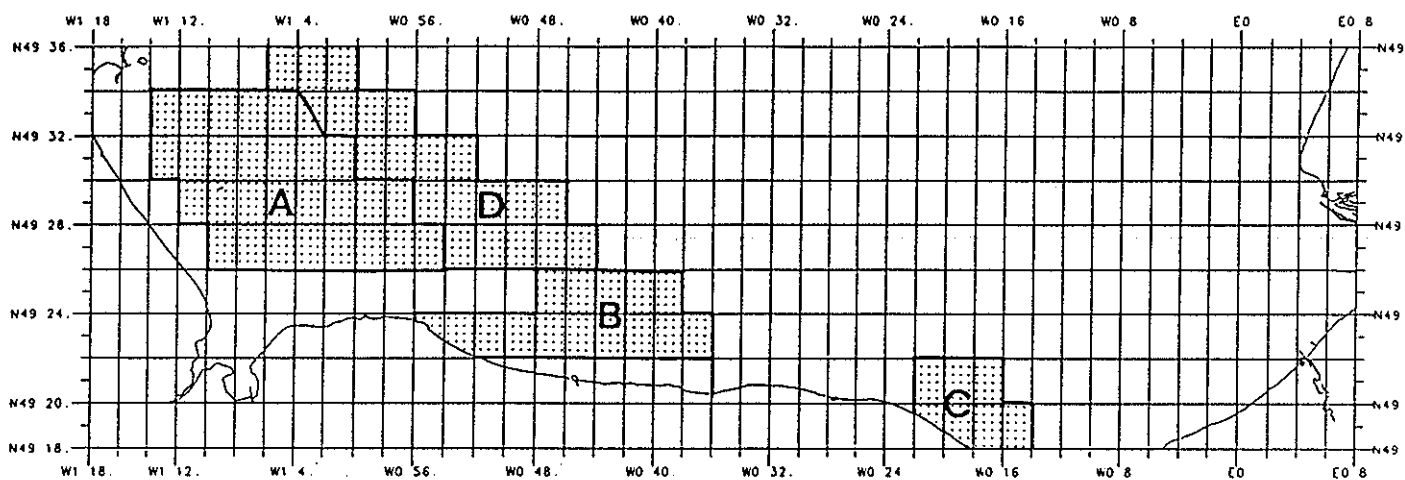


Fig.1 : Baie de Seine 1990
Choix des zones à prospecter

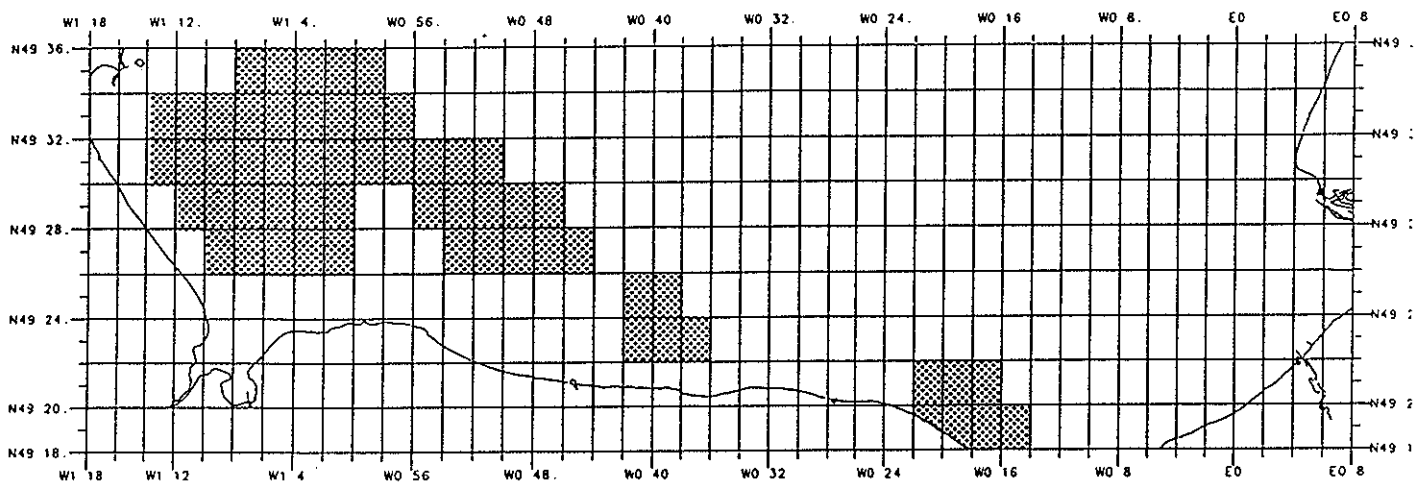


Fig. 2 : Baie de Seine 1990
Zones effectivement prospectées à la drague et (ou) à la benne Hamon.

pour *Tapes rhomboïdes*,

- une bande NW-SE d'environ 3 milles de large, entre Port-en-Bessin et Barfleur, située en gros entre les hyperboles DECCA 50 et 52 .

pour *Glycymeris glycymeris*,

la prospection n'a pas été orientée spécifiquement vers la recherche de cette espèce, compte-tenu des très faibles densités observées en 1989.

I - 2 - MATERIEL

Deux types d'engins de prélèvement, appartenant au parc IFREMER-Brest, ont été utilisés au cours de cette campagne:

- Une drague à praires de 60 cm de largeur d'ouverture munie de barrettes d'écartement égal à 18 mm.

- une benne HAMON prélevant le sédiment sur une superficie de 0.25 m² et à une profondeur de 20 à 25 cm.

I - 3 - ECHANTILLONNAGE

Le quadrillage défini en 1989 (rectangles de 2 milles sur 2 minutes) a été conservé et appliqué aux zones prospectées en 1990.

I-3-1-Echantillonnage à la drague (Fig. 3 et 4)

La drague a été utilisée uniquement pour la prospection de *Spisula ovalis*. En effet, les densités observées en 1989 étant très faibles, de l'ordre de 1 individu pour 0.25m², une pré-prospection à la drague a été envisagée avant d'utiliser la benne Hamon pour les évaluations de biomasse.

Il avait été prévu, au départ, de prospecter 47 rectangles: 27 dans la zone A, 13 dans la zone B et 7 dans la zone C, à raison de 2 (ou 3) traits par rectangle.

Des problèmes essentiellement d'ordre technique, ne nous ont pas permis d'effectuer l'ensemble des traits prévus au départ. Seuls 27 rectangles ont été prospectés: 15 dans la zone A, 5 dans la zone B et 7 dans la zone C.

I-3-2-Echantillonnage à la benne HAMON (Fig. 5)

En fonction des densités de spisules observées à la drague, des zones ont été sélectionnées pour y effectuer des sondages à la benne Hamon. Les prélèvements ont été effectués selon une maille plus serrée qu'en 1989, les stations étant distantes d'environ 0.3 à 0.6 milles, dans le but de mettre en évidence d'éventuels gisements de petite taille.

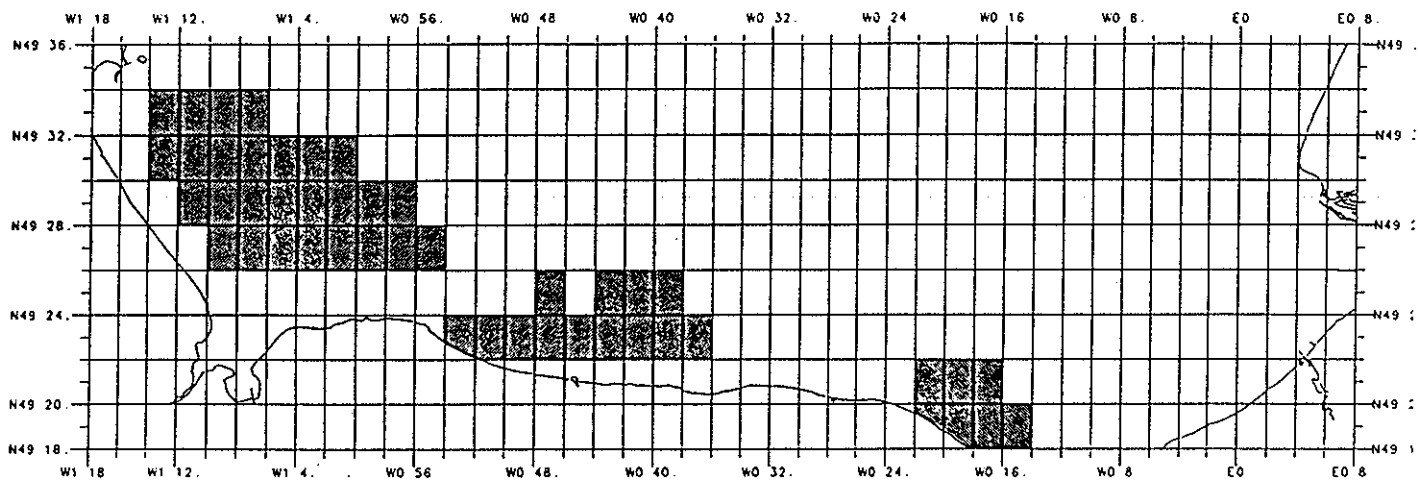


Fig. 3 : Baie de Seine 1990
Zones devant être prospectées à la drague

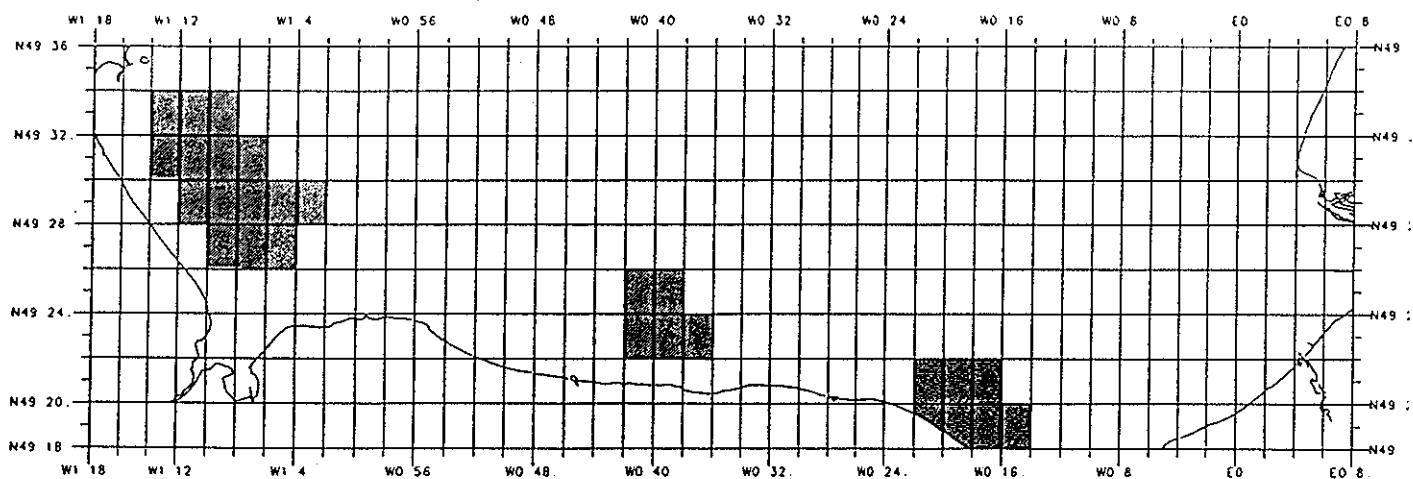


Fig. 4 : Baie de Seine 1990
Zones effectivement prospectées à la drague

La recherche de *Tapes rhomboïdes*, dans la zone D, a été effectuée uniquement à l'aide de la benne Hamon à raison de 6 stations par rectangle .

Un total de 263 bennes a été effectué sur l'ensemble des 4 zones définies ci-dessus.

I - 4 - RECOLTE ET TRAITEMENT DES ECHANTILLONS

A la drague, des traits d'environ 10 minutes ont été effectués, ce qui correspond à des distances parcourues allant de 0.30 à 0.57 milles.

A chaque prélèvement,

- le volume et la nature des refus de tamis ont été notés,
- les individus des différentes espèces ont été triés et leur volume total estimé,
- un échantillon de chacune des espèces recherchées a fait l'objet de comptage, mensurations, âgeages et a ensuite été congelé pour pesées ultérieures,
- toutes les espèces macroscopiques ont été répertoriées;

A la benne, chaque prélèvement a fait l'objet des opérations suivantes:

- estimation du volume total de sédiment recueilli,
- tri sur tamis de 2.5 cm, 1 cm, 5 mm,
- estimation du volume du refus de chaque tamis,
- caractérisation du type de sédiment,
- mensurations, âgeages, puis stockage des individus récoltés, pour pesées ultérieures,
- indication semi-quantitative des autres espèces macroscopiques présentes dans le prélèvement.

II - RESULTATS

II - 1 - SPISULA OVALIS

II-1-1-Densité - Biomasse

a) Résultats obtenus avec la drague

D'une façon générale des quantités peu importantes de spisules ont été prélevées à la drague. La Fig.6 indique, pour chaque rectangle prospecté, la biomasse moyenne disponible estimée en grammes/m². Sauf exception, ces moyennes sont toutes inférieures à 10g/m².

Les densités les plus élevées sont observées dans la zone B (Port-en-Bessin) en deux points où la biomasse est supérieure à 20g/m² ; dans la zone A (St Vaast-Grandcamp) la plus grande valeur est de 8,6g/m².

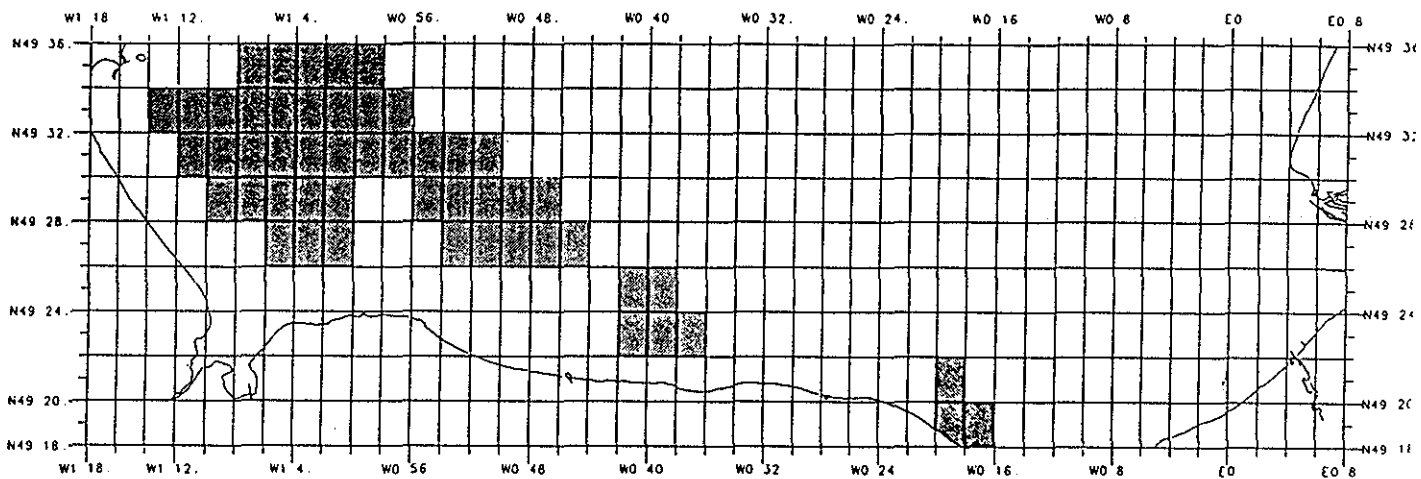


Fig. 5 : Baie de Seine 1990
Zones prospectées à la benne Hamon

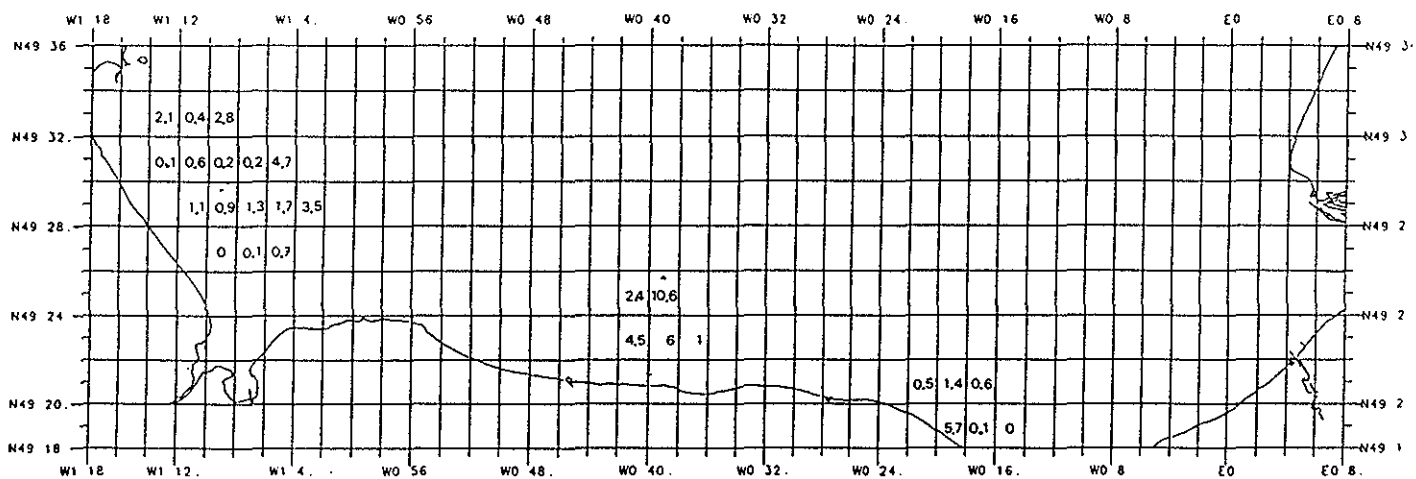


Fig. 6 : SPISULA OVALIS - Baie de Seine 1990 . Prospection à la drague
Biomasse moyenne exploitable en grammes par m², par rectangle de 2' / 2 milles

Lors d'une sortie avec un professionnel, effectuée dans le cadre de la préparation de la présente campagne, dans des zones connues de celui-ci, nous avons observé des rendements variant entre 15kg et 100kg à l'heure, correspondant à des biomasses allant de 2 à 25g/m². Ces rendements un peu plus importants proviennent du fait que la stratégie de pêche est différente: dragages en tournant dans des zones avec présence de spisules, alors qu'au cours de la campagne de prospection les traits ont été effectués de façon rectiligne.

De toutes manières, en l'absence de connaissances sur l'efficacité de la drague, il n'est pas possible d'évaluer la biomasse disponible à partir des données recueillies à l'aide de ce type d'engin de prélèvement. Ces données ont un intérêt essentiellement semi-quantitatif, fournissant des indications en termes de présence ou d'absence, et d'abondance relative. Le principal objectif était, dans le cadre de cette campagne, de mieux cibler la prospection effectuée ensuite à la benne Hamon.

b) Résultats obtenus avec la benne

Sur l'ensemble des 3 zones prospectées (A,B,C), le nombre maximum d'individus observés, par unité d'échantillonnage (0.25m²), est de 9 dont 6 de taille commercialisable ($\geq 28\text{mm}$) soit respectivement 36 et 24 par m².

Pour les rectangles avec présence de spisules, l'effectif moyen varie entre 1 et 10 individus par m², dont 1 à 6 de taille commercialisable (Fig.7 et 8).

Quant aux biomasses, les moyennes par rectangle sont inférieures à 100g/m² (Fig.9). D'après les études effectuées sur les gisements actuellement exploités dans d'autres régions, il semble qu'une biomasse moyenne de 300g/m² soit une valeur minimum permettant d'envisager une exploitation. Seule une station répond à ce critère avec une biomasse commercialisable de 315g/m² (Tab. 1).

Tab. 1: *SPISULA OVALIS* - Baie de Seine 1990
Nombre de bennes en fonction de la biomasse moyenne exploitable.
Taux de déchets correspondants (refus des tamis 1 et 2).

	NOMBRE DE BENNES	% DE DECHETS*
Biomasse $\geq 500\text{g}$	0	-
$400 \leq \text{Biomasse} < 500\text{g}$	0	-
$300 \leq \text{Biomasse} < 400\text{g}$	1	0
$200 \leq \text{Biomasse} < 300\text{g}$	1	1.7
$100 \leq \text{Biomasse} < 200\text{g}$	16	1.7
$50 \leq \text{Biomasse} < 100\text{g}$	18	1.7
$0 < \text{Biomasse} < 50\text{g}$	13	2.8

* Total des refus de tamis 1 et 2

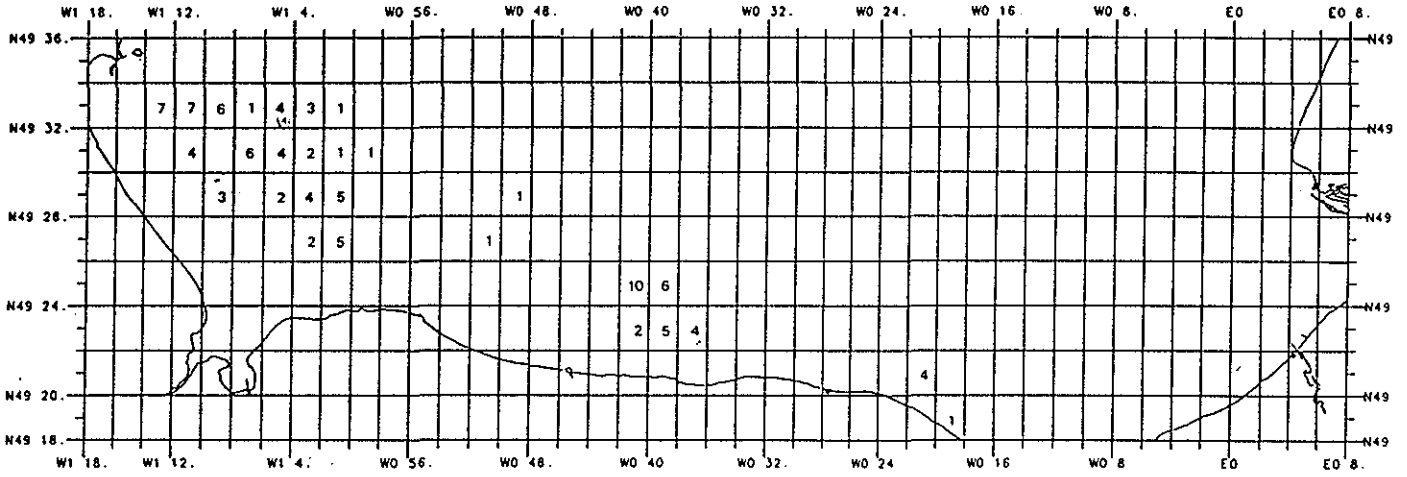


Fig. 7 : SPISULA OVALIS - Baie de Seine 1990 . Prospection à la benne Hamon
 Effectifs moyens par m², par rectangle de 2 1/2 milles.

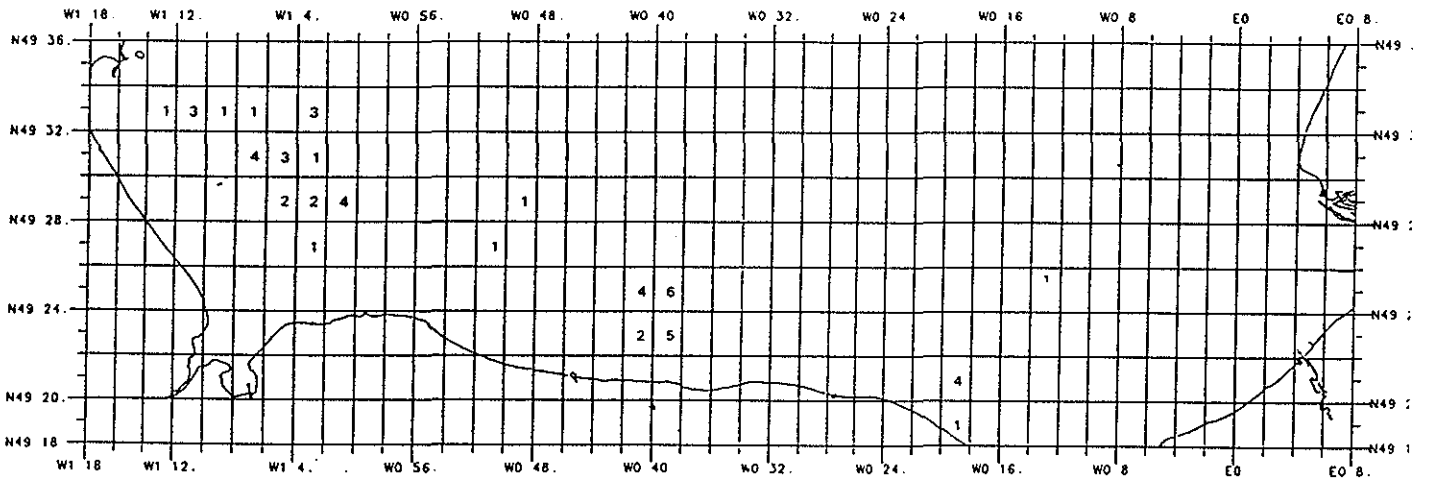


Fig. 8 : SPISULA OVALIS - Baie de Seine 1990 . Prospection à la benne Hamon
 Effectifs commercialisables moyens par m², par rectangle de 2 1/2 milles

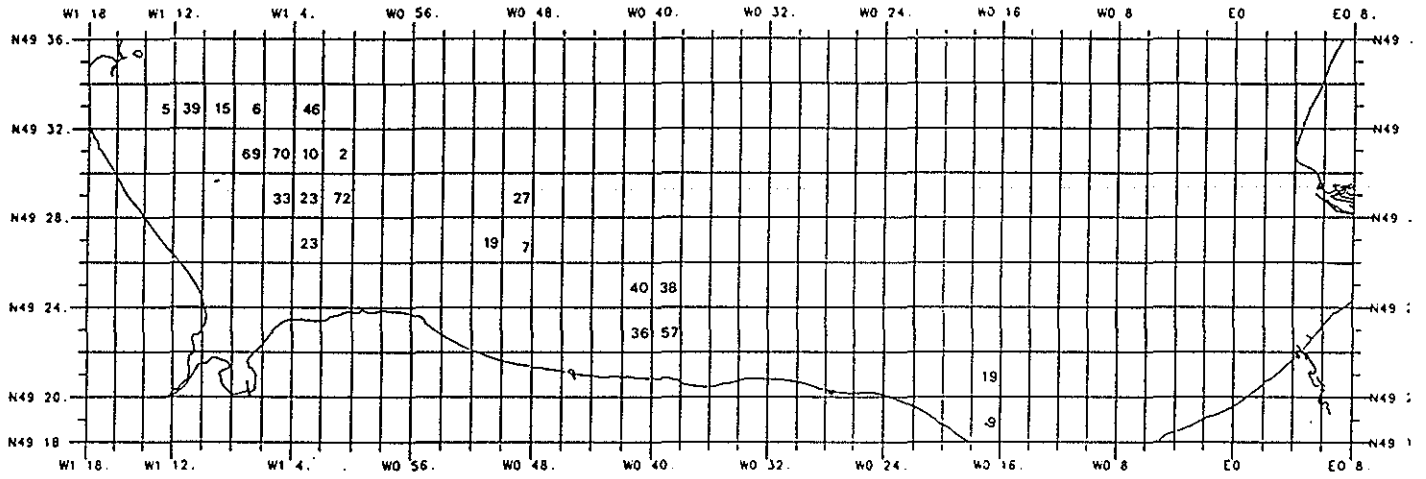


Fig. 9 : SPISULA OVALIS - Baie de Seine 1990 . Prospection à la benne Hamon
 Biomasse moyenne exploitable en grammes par m², par rectangle de 2 1/2 milles

Cette valeur de 300g/m² a été retenue comme seuil de rentabilité, à condition que la proportion de déchets soit suffisamment faible pour ne pas entraver le tri. Il apparaît ici qu'aux biomasses les plus élevées correspondent de très faibles proportions de déchets.

Des estimations de biomasse commercialisable ont été effectuées pour chacune des zones A, B (Tab 2) et C. Le nombre peu important de prélèvements effectués dans la zone C n'a pas permis d'évaluer la biomasse disponible avec une précision suffisante.

TAB 2: *SPISULA OVALIS* - Baie de Seine 1990
Estimation de la biomasse exploitable. *

	ZONE A St Vaast-Grandcamp	ZONE B Port-en-Bessin
Nb de bennes (0,25 m ²)	127	26
Superficie prise en compte	95,3 km ²	16 km ²
Biomasse moyenne	25,5 g/m ²	42,2 g/m ²
Ecart-type	53,4	54,9
Coefficient de variation	0,186	0,254
Biomasse exploitable	2431 T	677 T
Intervalle de confiance	+885 T	+354 T

*Les évaluations sont des estimations minimales ne prenant en compte que les portions de rectangle effectivement prospectées.

La remarque qui s'impose à la lecture des résultats est que la biomasse disponible en spicules est très faible par rapport à la superficie prospectée.

c) Comparaison avec d'autres gisements

Les résultats consignés dans le tableau 3 indiquent les estimations effectuées sur d'autres sites prospectés par IFREMER, faisant, pour la plupart, l'objet d'une exploitation par les professionnels. Il apparaît nettement que, ramenées au km², les biomasses moyennes de spicules sont nettement inférieures en Baie de Seine. Dans la zone A, par exemple, la biomasse au km² est 11 fois plus faible que celle observée au Sud de Chausey en 1988.

Tab.3 : *SPISULA OVALIS*

Biomasses estimées sur différents gisements français.

SITE / année	SUPERFICIE	BIOMASSE SPISULES
Jard/mer - 1988*	20,6 km ²	19200 tonnes +- 6000 tonnes
Sablaire/Ile d'Yeu - 1988*	4 km ²	2600 tonnes +- 600 tonnes
Basse Jaune/Raz de Sein - 1987*	2,25 km ²	5570 tonnes +-730 tonnes
Belle Ile/Ar Zic - 1986*	1,3 km ²	3350 tonnes +-650 tonnes

OUEST COTENTIN - 1988*		
Sauvages	129 km ²	10000 tonnes +- 5000 tonnes
Sud Chausey	92 km ²	28000 tonnes +-18000 tonnes
Nord Chausey	157 km ²	58000 tonnes +-44000 tonnes
Catheue	7 km ²	16000 tonnes +-5000 tonnes

BAIE DE SEINE - 1990		
Zone A	95,3 km ²	2431 tonnes +-885 tonnes
Zone B	16 km ²	677 tonnes +-354 tonnes

* Données IFREMER-Brest (P.BERTHOU)

SPISULA OVALIS
Baie de Seine

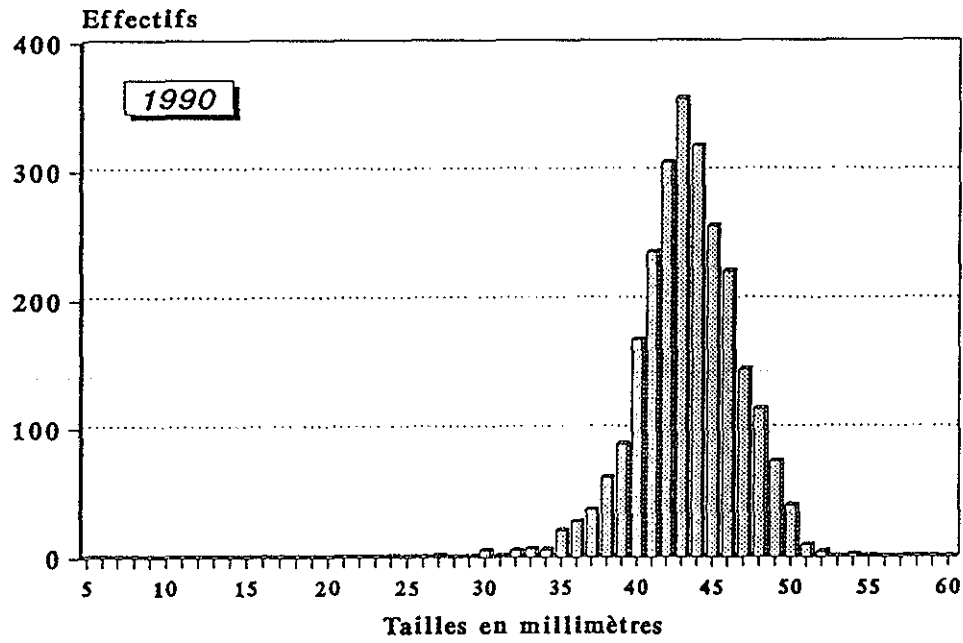


Fig. 10 : Distribution de taille des individus pêchés à la *drague*

SPISULA OVALIS
Baie de Seine

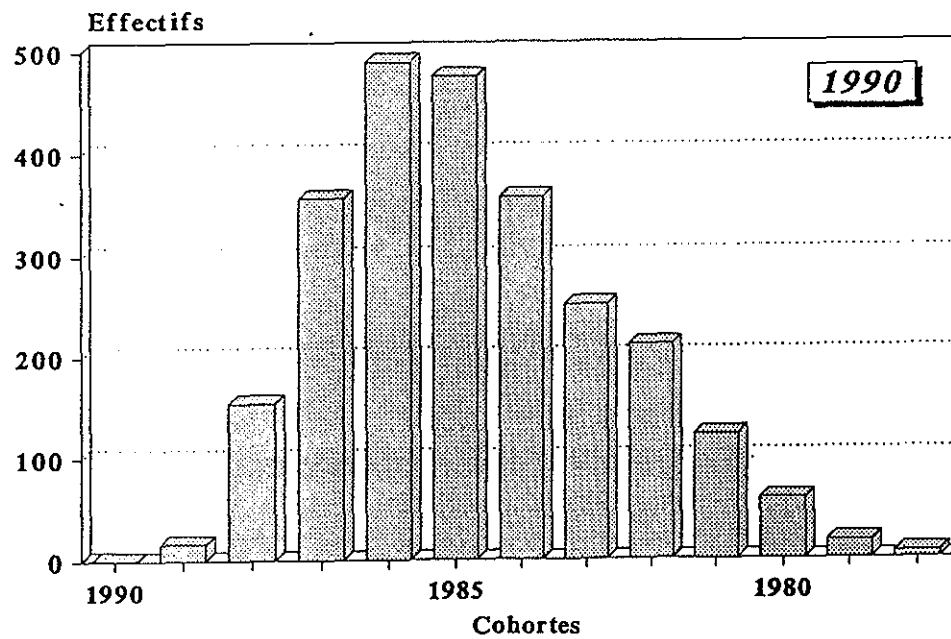


Fig. 11 : Effectifs par classe d'âge - Individus prélevés à la *drague*

SPISULA OVALIS
Baie de Seine

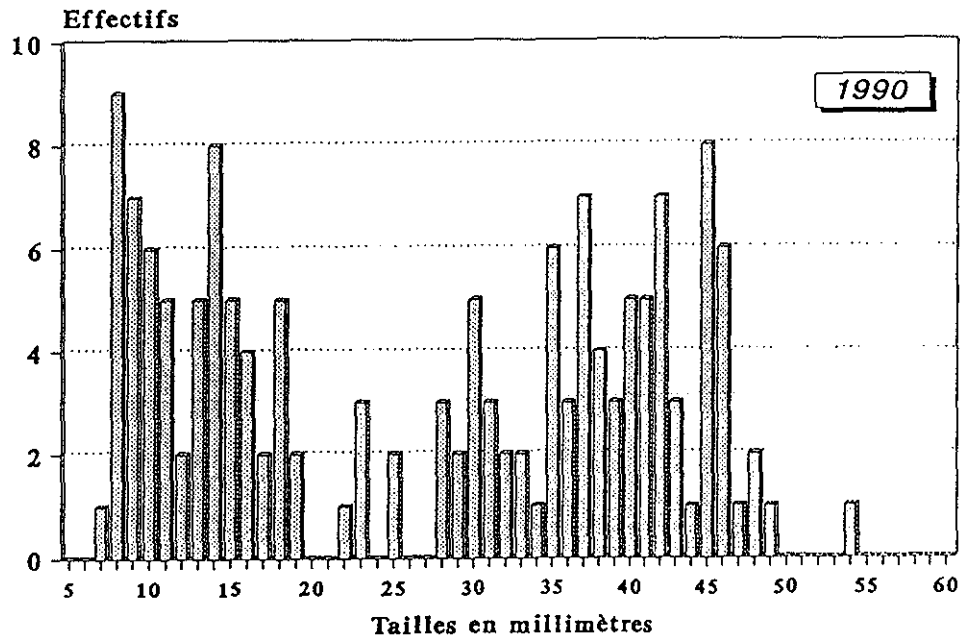


Fig. 12 : Distribution de taille des individus récoltés à la benne Hamon.

SPISULA OVALIS
Baie de Seine

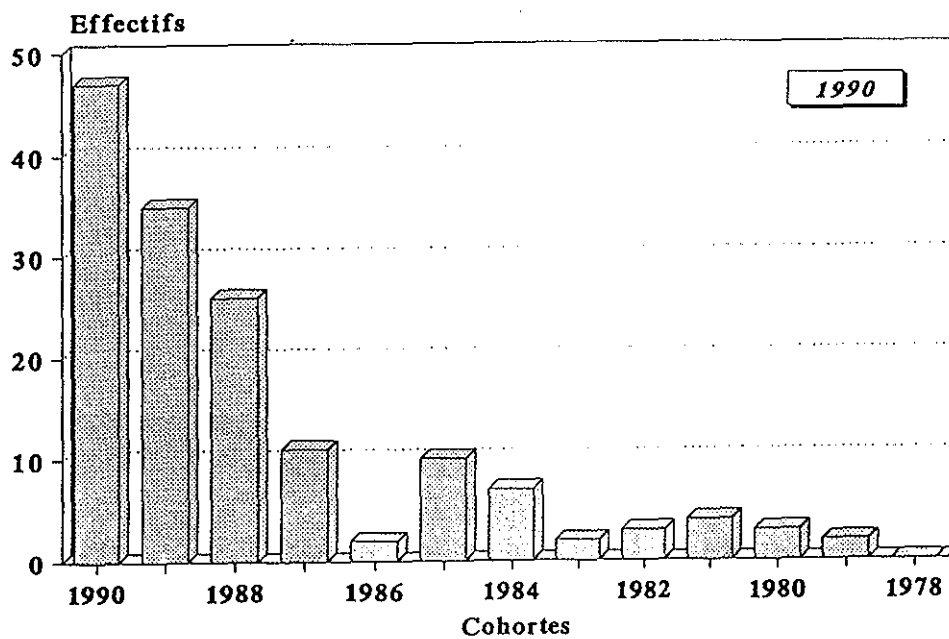


Fig. 13 : Effectifs par classe d'âge - Individus prélevés à la benne Hamon.

SPISULA OVALIS
Baie de Seine

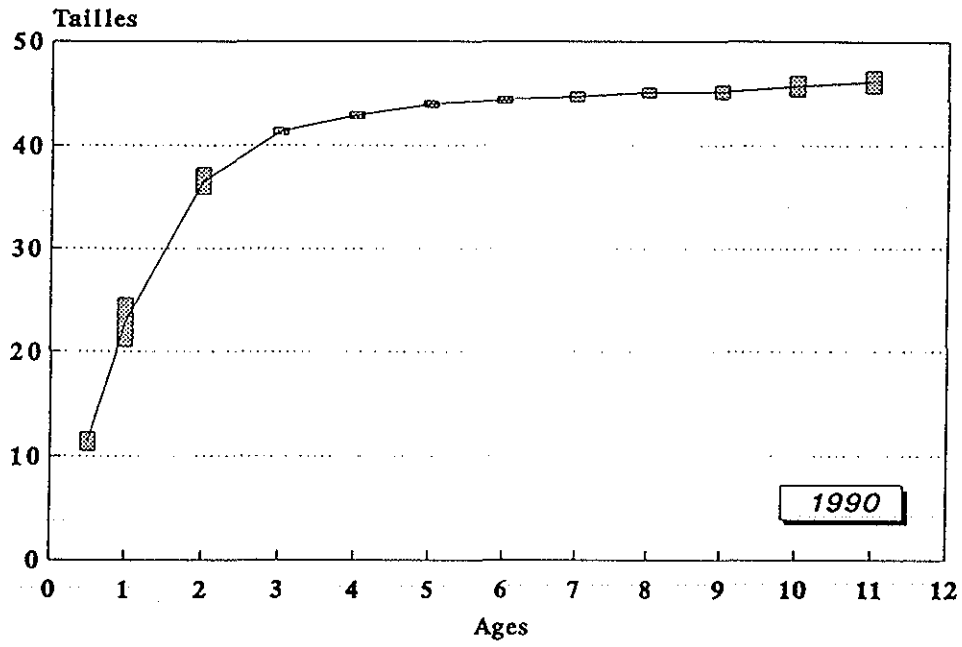


Fig. 14 : Courbe taille/âge - (Intervalle de confiance à 95%)

II-1-2-Structure de la population échantillonnée

a) Echantillonnage à la drague

La drague étant un engin de pêche sélectif (écartement des barrettes=18mm), certaines classes de taille ne sont pas, ou très peu, représentées dans les prélèvements. Les tailles observées se situent entre 29 et 53 mm avec un mode à 42 mm (Fig. 10).

De la même façon, les classes d'âge ne sont pas toutes complètement représentées (Fig.11). La classe 1990 (groupe 0) est totalement absente et seuls quelques individus de la classe 1989 (groupe 1) sont observés. Les classes 1986 à 1988 sont apparemment sous-représentées par rapport à leur importance présumée dans la population. L'image de la population est donc très imparfaite.

Par contre, le fait de recueillir un nombre d'individus beaucoup plus grand qu'avec la benne permet d'avoir une meilleure représentation des classes d'âge élevées*.

** Des erreurs de lecture d'âge peuvent affecter les individus les plus âgés. Les dernières stries, souvent très rapprochées, sont quelquefois difficiles à identifier.*

Remarque: selon les zones de prélèvement, les différentes classes d'âge ne sont pas représentées dans les mêmes proportions. Ceci est probablement dû au fait que le recrutement est aléatoire et que son importance peut varier selon les endroits, tout comme elle peut varier selon les années.

b) Echantillonnage à la benne

La benne est un engin non sélectif qui permet de prélever les individus appartenant à toutes les classes de taille et d'âge. La sélectivité intervient seulement au niveau du tri sur tamis de 5 mm et concerne uniquement les plus petits individus du groupe 0.

Les individus récoltés ont une taille comprise entre 5 et 55 mm (Fig. 12) et 12 classes d'âge sont représentées dans les prélèvements, 1979 à 1990 (Fig.13).

Cette structure en âge montre que le recrutement est assez régulier d'une année sur l'autre, mais celui-ci est très faible comparé à ce qui a pu être observé en Manche Ouest.

II-1-3-Croissance - Relation taille/âge

L'essentiel de la croissance s'effectue entre 0 et 3 ans, âge auquel les individus atteignent une taille moyenne supérieure à 40 mm . La taille moyenne des individus les plus âgés présents dans les prélèvements est voisine de 45 mm. (Fig.14)

Le modèle de croissance de Von Bertalanffy a été appliqué aux données récoltées et une estimation des paramètres k et l_{∞} a été effectuée.

Remarque: une incertitude subsiste en ce qui concerne le groupe 0. La correspondance taille/âge établie pour celui-ci n'est probablement pas exacte, du fait que les plus petits individus peuvent passer à travers les mailles du tamis de 5 mm; la taille moyenne est probablement surestimée.

La valeur de k serait comprise entre 0,4 et 0,5 et celle de l_{∞} entre 46 et 47mm.

I-1-4-Mortalité

En Baie de Seine, pour *Spisula ovalis*, le coefficient instantané de mortalité totale Z est égal au coefficient de mortalité naturelle M étant donné qu'aucune exploitation de cette espèce n'y a été effectuée jusqu'à maintenant.

Une estimation de M a été faite à partir des effectifs des différentes cohortes présentes dans les prélèvements effectués à la **drague**, toutes stations confondues; ceci est une approche des résultats qui seraient obtenus en suivant les effectifs d'une ou plusieurs cohortes sur plusieurs années successives. Le calcul n'a bien sûr été effectué que sur les cohortes pleinement recrutées (par rapport à l'engin de pêche utilisé), c'est-à-dire sur les individus d'âge égal ou supérieur à 5 ans. Pour diminuer l'incidence des erreurs provenant des lectures d'âge et des variations annuelles du recrutement, un lissage par moyenne mobile a été effectué sur les effectifs observés.

Le coefficient M varierait de 0.3 à 0.9, et irait en augmentant, entre 6 et 11 ans.

Une estimation a aussi été effectuée à partir des données récoltées à la **benne**, en prenant en compte les groupes 1 à 4, les autres groupes étant insuffisamment représentés. La valeur estimée de M varie, dans ce cas, entre 0.4 et 0.7.

II-1-5-Caractéristiques biométriques

La taille minimum de commercialisation a été fixée à 28 mm pour le secteur de la Manche Ouest. A bord des bateaux travaillant dans ce secteur, le tri est effectué à l'aide de machines munies de barrettes dont l'écartement a été fixé en fonction de la relation existant entre la longueur et l'épaisseur des individus.

Ce même type de relation a été calculé pour les individus prélevés à la benne, en Manche Est, au cours de la campagne effectuée en 1990. Les paramètres de l'équation ont été calculés pour une gamme de tailles comprise entre 21 mm et 53 mm. La relation existant entre la largeur (plus grande dimension) et l'épaisseur serait donc la suivante:

$$E = 0,5279 L - 3,3537$$

E et L : épaisseur et largeur en millimètres

II-1-6-Comparaison des deux méthodes d'échantillonnage

Les deux méthodes d'échantillonnage ayant été employées dans les mêmes zones, des conclusions peuvent être tirées de l'examen des résultats.

La prospection à la **drague** présente l'avantage de pouvoir couvrir une superficie relativement étendue et permettre ainsi la mise en évidence des gisements de petite taille qui pourraient être situés entre les points de prélèvement effectués à la benne.

D'autre part, la quantité plus importante d'individus prélevés à chaque opération permet d'avoir une meilleure représentation des classes d'âge plus élevées. Par contre, du fait de la sélectivité de l'engin, les classes les plus jeunes ne sont pas présentes dans les prélèvements.

De plus les indices d'abondance par unité de surface, calculés à partir des prélèvements effectués à la drague, sont nettement inférieurs à ceux obtenus, dans les mêmes zones, avec la benne Hamon. L'efficacité de la drague n'est pas connue et la distance parcourue est évaluée de façon plus ou moins précise. Les biomasses sont, de ce fait, probablement sous-estimées.

La **benne**, a par contre, l'avantage de n'être pas sélective et d'avoir une efficacité de 100%. Les estimations de biomasses seront donc toujours plus proches de la réalité même si la superficie réellement prospectée, en terme de prélèvement, est moins importante.

La drague, dans les conditions où elle a été utilisée, est un engin d'estimation semi-quantitative. Etant donné le temps nécessaire pour effectuer une pré-prospection à la drague, et compte-tenu des résultats obtenus au cours de cette campagne, il semble que la **meilleure stratégie consiste à échantillonner directement à la benne Hamon.**

La drague, à condition d'utiliser le modèle employé par les professionnels, pourrait éventuellement servir à établir une correspondance entre biomasse disponible et biomasse effectivement capturable.

II - 2 - TAPES RHOMBOIDES

II-2-1-DENSITE - BIOMASSE

a) Résultats

La présence de palourdes roses a été notée dans pratiquement tous les rectangles prospectés entre les paraboles DECCA 50 et 52 (zone D).

L'effectif maximum observé est de 20 individus, dont 14 commercialisables (taille ≥ 38 mm), par unité d'échantillonnage à la benne (0,25 m²); l'effectif étant compris entre 1 et 5 individus dans la plupart des prélèvements. Le tableau 4 indique le nombre de prélèvements correspondant à un effectif observé par unité d'échantillonnage, effectif total et effectif exploitable.

TAB.4 : TAPES RHOMBOIDES - Baie de Seine 1990
Nombre de bennes en fonction de l'effectif observé par unité d'échantillonnage (0,25 m²)

EFFECTIF / 0,25 m ²	NOMBRE DE BENNES	
	(effectif total)	(effectif exploitable)
de 10 à 20 individus	3	2
de 5 à 10 individus	14	9
de 1 à 5 individus	50	37

Dans les rectangles où la présence de palourdes roses a été notée, l'effectif moyen par m² oscille entre 1 et 34 individus, dont 1 à 23 de taille commercialisable (Fig 15 et 16).

La biomasse commercialisable moyenne, par rectangle, est supérieure à celle observée pour les spisules. Dans 3 rectangles celle-ci dépasse 300g/m²; dans les autres, à part une valeur à 116g/m², la biomasse moyenne est partout inférieure à 100g/m². (Fig.17)

Une estimation de la biomasse exploitable a été effectuée pour cette zone D. Celle-ci se situerait aux environs de 15000 tonnes, pour une superficie prospectée de 140km² (Tab.5).

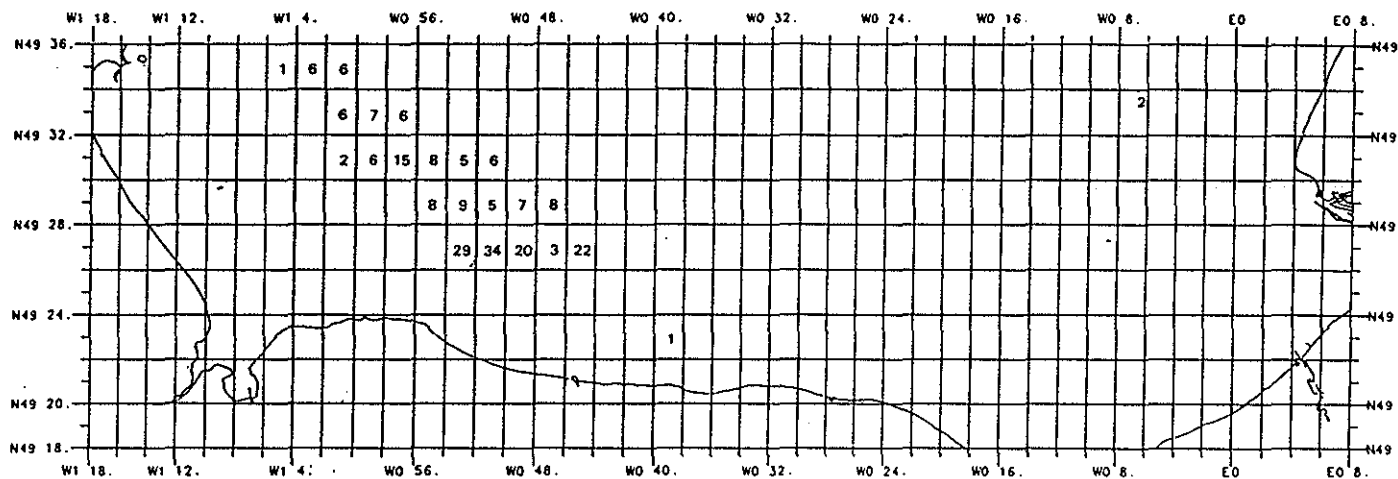


Fig. 15 : TAPES RHOMBOIDES - Baie de Seine 1990 . Prospection à la *benne Hamon*
 Effectifs moyens par m², par rectangle de 2/2 milles

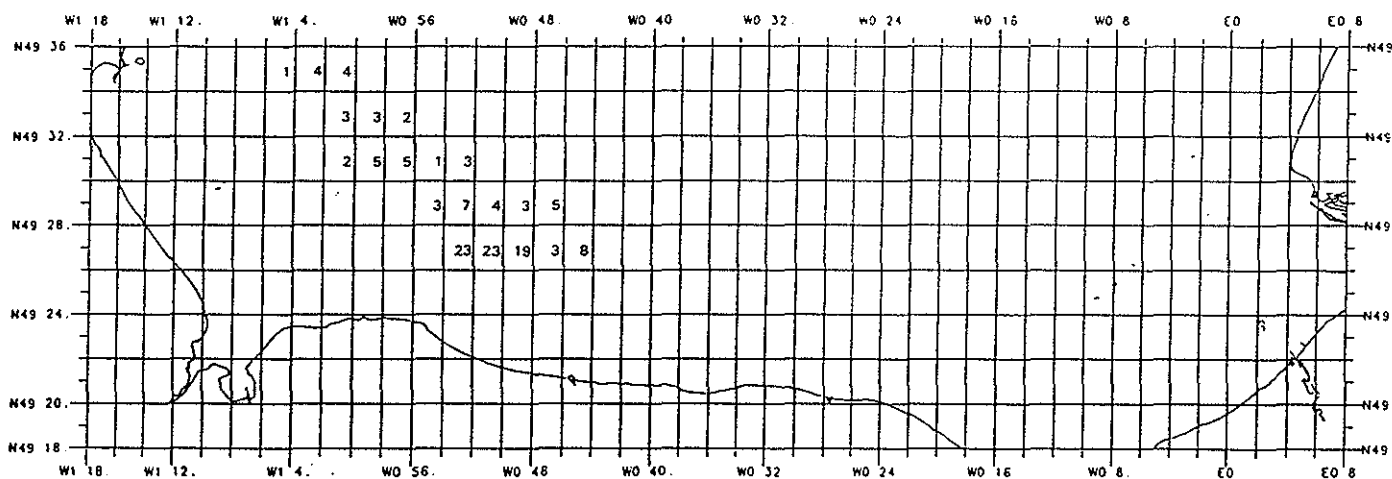


Fig. 16 : TAPES RHOMBOIDES - Baie de Seine 1990 . Prospection à la *benne Hamon*
 Effectifs commercialisables moyens par m², par rectangle de 2/2 milles

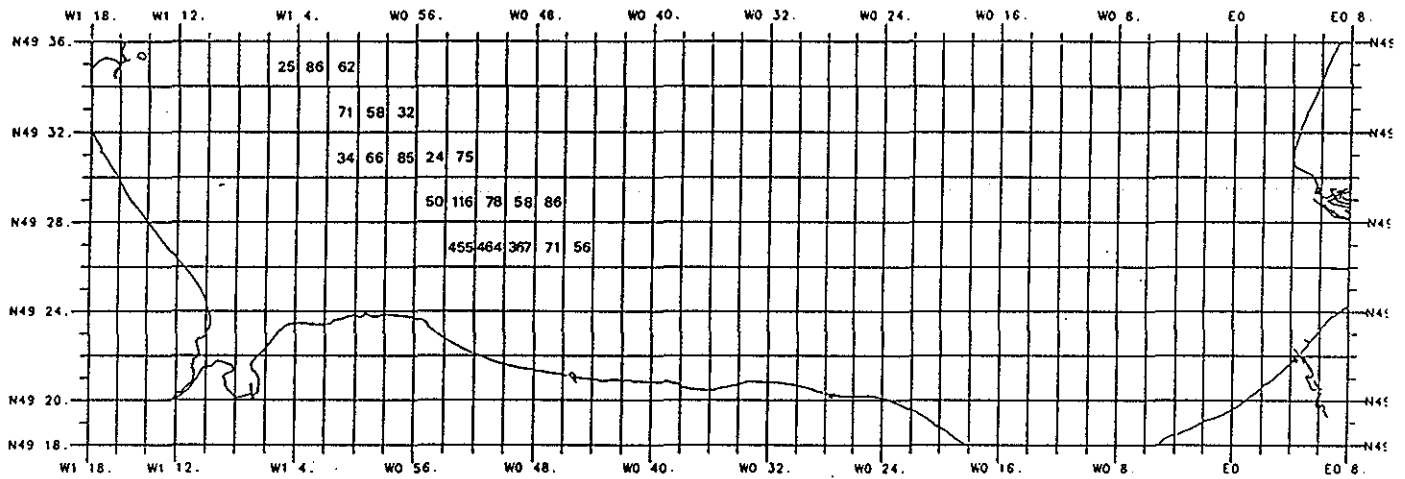


Fig. 17 : TAPES RHOMBOIDES - Baie de Seine 1990 . Prospection à la benne *Hamon*
 Biomasse moyenne exploitable en grammes par m², par rectangle de 2 1/2 milles

TAB.5: *TAPES RHOMBOIDES* - Baie de Seine 1990
 Estimation de la biomasse exploitable.

	BIOMASSE EXPLOITABLE
Nombre de bennes	102
Superficie prise en compte	141 km ²
Biomasse moyenne	108 g /m ²
Ecart-type	192,7
Coefficient de variation	0,177
Biomasse exploitable	15275 T
Intervalle de confiance	+/-5288 T

Ce qui est surtout intéressant, pour les professionnels, c'est la façon dont est répartie cette biomasse ainsi que le taux de déchets pouvant entraîner une gêne au niveau du tri (Tab.6).

TAB 6 : *TAPES RHOMBOIDES* - Baie de Seine 1990
 Nombre de bennes en fonction de la biomasse moyenne exploitable.
 Taux de déchets correspondants (refus des tamis 1 et 2).

	NOMBRE DE BENNES	% DE DECHETS*
Biomasse ≥ 1000g	1	6 %
600g ≤ biomasse < 1000g	2	12,5 %
500g ≤ biomasse < 600g	1	11 %
400g ≤ biomasse < 500g	5	7,7 %
300g ≤ biomasse < 400g	4	4,5 %
200g ≤ biomasse < 300g	4	15,2 %
100g ≤ biomasse < 200g	14	9 %
50g ≤ biomasse < 100g	11	11,4 %
0g < biomasse < 50g	5	12,6 %.

*Total des refus de tamis 1 et 2.

Une biomasse exploitable supérieure à 300g/m² a été observée en 13 points de prélèvement dont un avec une biomasse égale à 1227g/m². Les taux de déchets correspondants varient autour de 10%, certaines valeurs étant cependant plus faibles.

Il en résulte qu'une exploitation de la palourde rose pourrait être envisagée dans quelques zones où une biomasse suffisante coïnciderait avec une quantité peu importante de déchets.

b) Comparaison avec d'autres gisements

Tapes rhomboïdes, moins exploitée que *Spisula ovalis*, est cependant commercialisée dans l'Ouest Cotentin : 188,5 tonnes en 1990. Les estimations effectuées, dans ce secteur, au cours des campagnes de prospection montrent que les biomasses sont supérieures à celles observées en Baie de Seine.

Tab 7 : *TAPES RHOMBOIDES*

Estimations de biomasses effectuées dans l'Ouest Cotentin.

SITE / année	SUPERFICIE	BIOMASSE PALOURDES ROSES
OUEST COTENTIN - 1988*		
Sauvages	129 km ²	49000 tonnes +- 15000 tonnes
Sud Chausey	92 km ²	50000 tonnes +25000 tonnes
Nord Chausey	157 km ²	27000 tonnes +-11000 tonnes
Catheue	7 km ²	530 tonnes +200 tonnes
BAIE DE SEINE - 1990		
Zone D	141 km ²	15275 tonnes +5288tonnes

*Données IFREMER-Brest (P. BERTHOU)

II-2-2-Structure de la population échantillonnée (Fig. 18 et 19)

La taille des palourdes roses récoltées à la benne varie entre 7 mm et 56 mm (Fig.18). L'intervalle de distribution est le même que celui observé en 1989 sur l'ensemble de la Baie de Seine; par contre, la proportion d'individus de taille ≥ 38 mm est plus importante dans la zone prospectée en 1990. La taille minimale de commercialisation étant de 38mm, 44% des individus prélevés sont hors taille.

Au sein de la population échantillonnée 9 classes d'âge sont représentées, comme en 1989; les effectifs les plus importants correspondant à la classe 1988 (Fig. 19), comme cela a déjà été observé en 1989. Par contre, l'essentiel de la biomasse est représenté par les classes d'âge 1985 à 1988. Les classes 1989 et 1990 semblent sous-représentées dans les prélèvements; les individus les plus petits passant très certainement à travers les mailles du tamis de 5mm.

II-2-3-Croissance

Les lectures d'âge sont moins aisées que pour *Spisula ovalis*; la plus grosse difficulté réside dans l'identification du premier anneau qui n'est pas toujours bien marqué et qui rend difficile le classement des petits individus, soit dans le groupe 1, soit dans le groupe 0. De plus, la taille moyenne des individus du groupe 0 est sans doute surestimée du fait que ceux de plus petite taille passent probablement à travers les mailles du tamis de 5mm. La courbe de la Fig. 20 doit donc être lue en tenant compte de ces observations. L'essentiel de la croissance s'effectue entre 0 et 4 ans, âge auquel les individus atteignent une taille moyenne légèrement supérieure à 45 mm. D'après les observations effectuées les valeurs des paramètres k et l_{∞} seraient voisines respectivement de 0,4 - 0,56 et 53 - 55 mm.

II-2-4-Mortalité naturelle

Une estimation du coefficient M a été effectuée à partir des effectifs comptabilisés à la benne. Le nombre d'individus récoltés étant faible, surtout pour les classes les plus âgées, et les groupes 0 et 1 étant incomplètement représentés dans les prélèvements, les calculs n'ont pris en compte que les groupes d'âge 2 à 6. Dans cet intervalle, le coefficient M serait voisin de 0,5 - 0,6.

II-2-5-Caractéristiques biométriques

Comme pour *Spisula ovalis* la relation entre largeur et épaisseur a été étudiée, et les paramètres de l'équation calculés pour un intervalle de tailles compris entre 26 et 56mm.

$$E = 0,5377 L - 5,1356$$

E et L : épaisseur et largeur en millimètres.

TAPES RHOMBOIDES
Baie de Seine

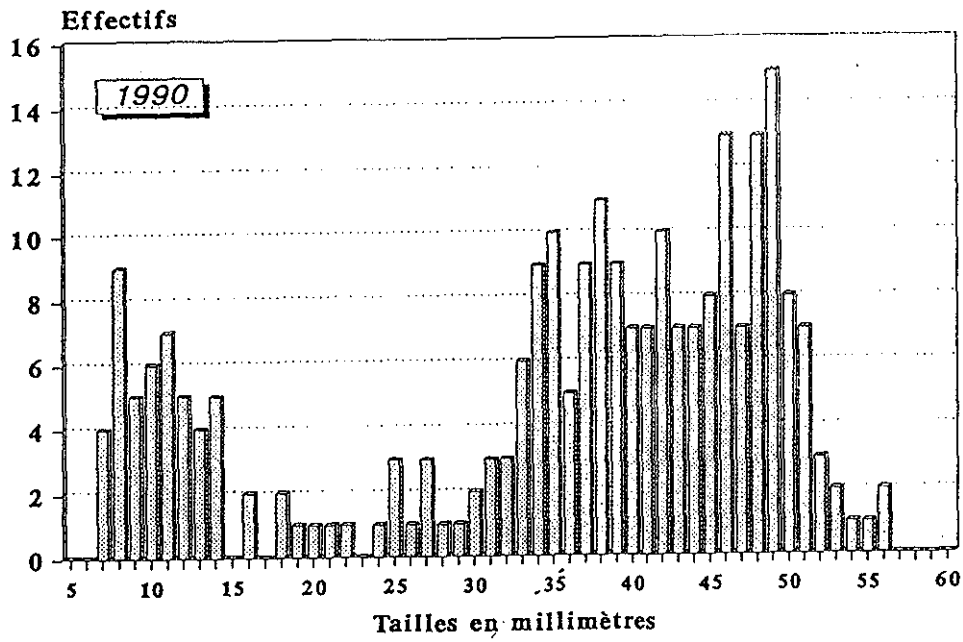


Fig. 18 : Distribution de taille des individus prélevés à la benne Hamon.

TAPES RHOMBOIDES
Baie de Seine

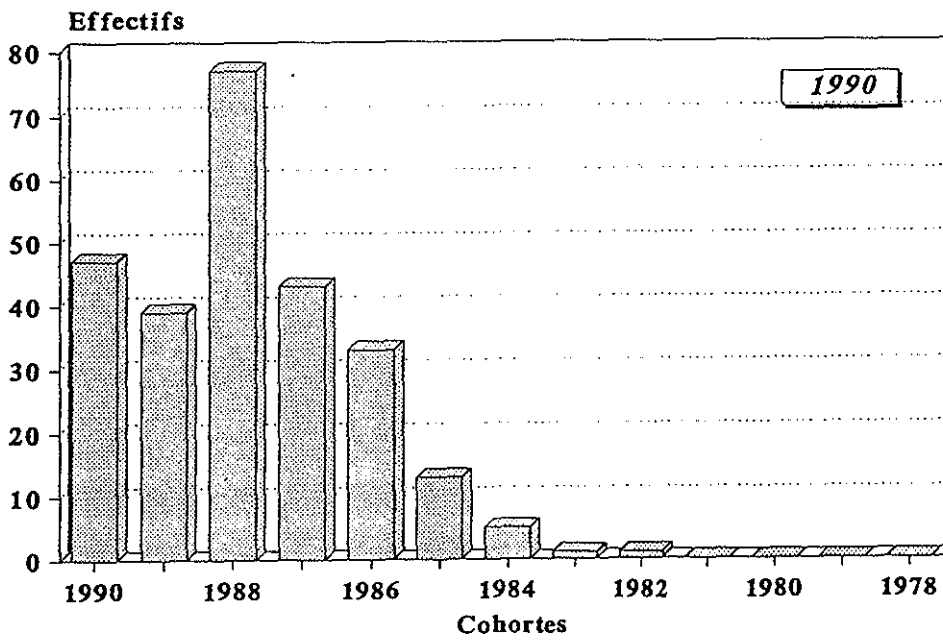


Fig. 19 : Effectifs par classe d'âge - Individus prélevés à la benne Hamon.

TAPES RHOMBOIDES
Baie de Seine

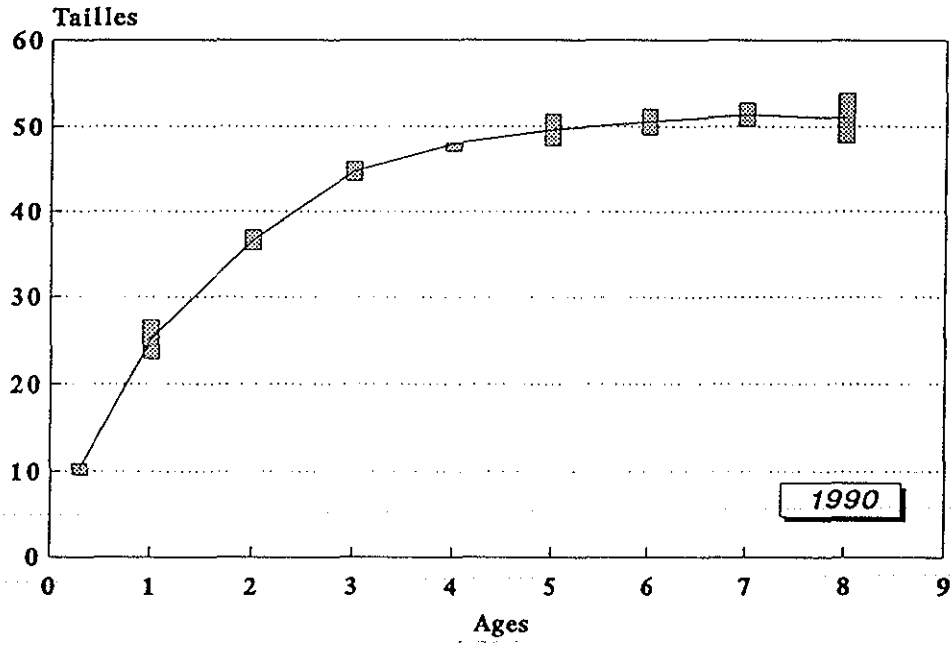


Fig. 20 : Courbe taille/âge - (Intervalle de confiance à 95%)

II - 3 - GLYCYMERIS GLYCYMERIS

D'une façon générale, comme lors de la précédente campagne, les amandes de mer sont peu représentées dans les prélèvements effectués à la drague ou à la benne Hamon.

a) Prélèvements à la drague

Cette espèce a été observée dans 12 traits sur un total de 69, avec une densité variant entre 0 et 0,1 individus au m². La plus forte biomasse observée étant de 11g/m², les biomasses moyennes par rectangle sont très faibles. (Fig. 21)

b) Prélèvements à la benne Hamon

Sur les 263 bennes effectuées au cours de cette campagne, seules 8 d'entre elles ont montré la présence d'amandes de mer avec un maximum de 20 individus au m².

Comme pour *Spisula ovalis*, les biomasses moyennes par carré, tout en se situant à des niveaux relativement bas, ont des valeurs plus élevées que celles obtenues à la drague. (Fig. 22)

Aucune estimation de biomasse n'a pu être faite.

L'exploitation de *Glycymeris glycymeris* ne semble pas envisageable, sauf en tant que capture accessoire lors de la pêche à la palourde rose qui pourrait faire l'objet d'une pêche dirigée.

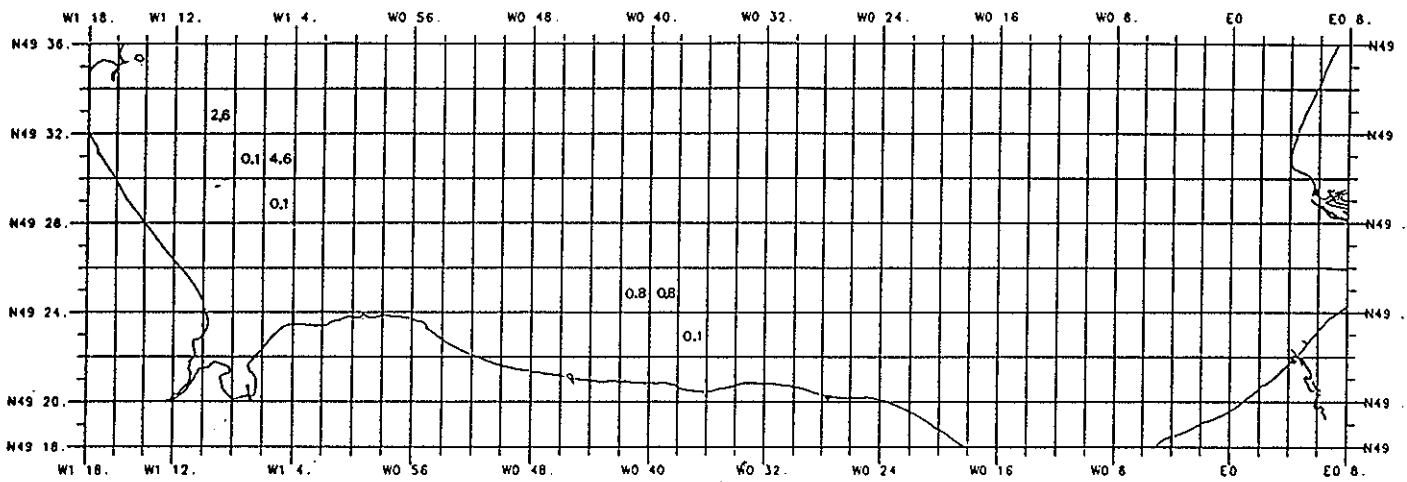


Fig.21 : GLYCYMERIS GLYCYMERIS - Baie de Seine 1990 . Prospection à la *drague*.
 Biomasse moyenne exploitable en grammes par m², par rectangle de 2/2 milles

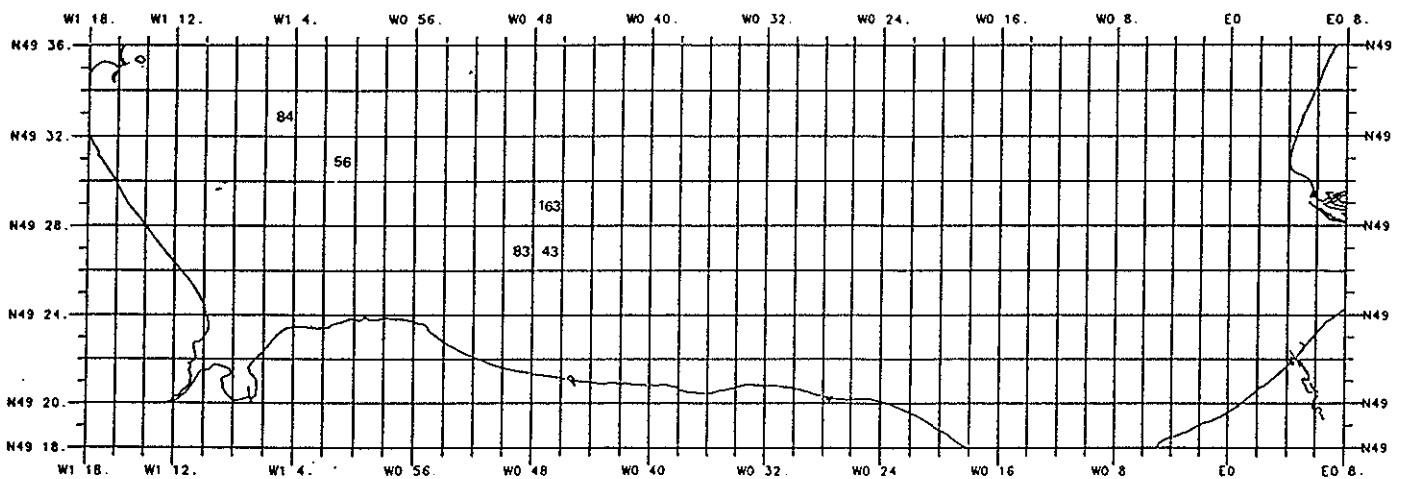


Fig. 22 : GLYCYMERIS GLYCYMERIS - Baie de Seine 1990 . Prospection à la *benne* .
 Biomasse moyenne exploitable en grammes par m², par rectangle de 2/2 milles.

III - PERSPECTIVES D'EXPLOITATION DES BIVALVES EN MANCHE EST

Les perspectives d'exploitation des bivalves en Baie de Seine mériteraient d'être évaluées en termes de rentabilité économique pour les pêcheurs, certains seuils pouvant être calculés entre rendement minimal, coût de production et prix de vente.

Dans ce rapport, seul le rendement, exprimé en biomasse exploitable au m², est évalué, auquel pourraient s'ajouter trois paramètres importants d'appréciation que sont:

- l'efficacité des dragues,
- le taux de déchets dans les captures,
- la capture simultanée de plusieurs espèces.

L'efficacité semble mal connue et difficile à maîtriser en fonction des types de fonds et des stratégies de pêche. Un taux important de déchets (sédiments grossiers, coquilles vides, débris,...) peut entraîner un tri gênant pour l'exploitation. La drague actuellement utilisée dans l'Ouest Cotentin est peu sélective et implique donc tri à bord et éventuellement colmatage. Il s'agit d'handicaps à élucider techniquement surtout pour la palourde rose qui vit en sédiments grossiers.

Enfin la capture simultanée de plusieurs espèces de bivalves peut entraîner une charge de travail supplémentaire du point de vue du tri.

Le critère le plus immédiat de l'intérêt d'une exploitation reste donc la densité de peuplement et sa distribution géographique, caractéristiques rappelées ci-dessous par espèce.

a) *Spisula ovalis*

Les résultats de cette campagne confirment les conclusions formulées en 1989, c'est-à-dire la faible importance du stock de spisules en Baie de Seine.

D'après les études menées dans différents secteurs des côtes françaises, sur des gisements soumis à exploitation, il semble que 300g/m² soit une biomasse moyenne minimum permettant d'envisager une exploitation rentable. En Baie de Seine, parmi les prélèvements effectués, seule une station répond à ce critère. Ceci n'exclut cependant pas une possibilité d'exploitation des zones de densité inférieure mais n'impliquant aucun tri, comme généralement les fonds à spisules le permettent (Voir tab.1). Cette éventuelle exploitation resterait sans aucun doute limitée. Une pêcherie organisée, comme celle de l'Ouest Cotentin semble donc, pour l'instant, peu envisageable.

Dans le cas d'une éventuelle exploitation de *Spisula ovalis* en Baie de Seine, il serait nécessaire d'adapter l'écartement des barrettes de la drague aux caractéristiques biométriques des individus dont la croissance est particulièrement rapide au cours des deux premières années.

b) *Tapes rhomboides*

Les palourdes roses ayant été, jusqu'à maintenant, beaucoup moins exploitées que les spisules, il est difficile de fixer un seuil de rentabilité, d'autant plus que cette espèce est souvent mélangée à des sédiments grossiers générant du tri. On peut penser que 300 à 500g/m² représentent un minimum en-deçà duquel une exploitation n'est pas envisageable. Sur les 33 stations où la présence de palourdes a été observée, 9 répondent à ce critère.

Compte-tenu de ces observations, une exploitation pourrait éventuellement être envisagée dans quelques-unes des zones prospectées. Mais la biomasse disponible, bien que plus importante que celle de spisules, est, là encore, nettement inférieure à celle observée dans l'Ouest Cotentin.

c) *Glycymeris glycymeris*

Compte-tenu des densités observées en Baie de Seine, l'exploitation de l'amande de mer en tant qu'espèce cible ne semble pas envisageable. Cette espèce pourrait par contre figurer en tant que capture accessoire accompagnant les palourdes roses.

CONCLUSION

La campagne de prospection effectuée en Baie de Seine, en 1990, avait pour but d'évaluer de façon plus précise les potentialités d'exploitation des bivalves (*Spisula ovalis*, *Tapes rhomboïdes*, *Glycymeris glycymeris*) dans les zones de meilleure densité reconnues au cours de la campagne 1989.

D'une façon générale, les spisules sont peu abondantes. L'idée d'une exploitation ne peut, à priori, être rejetée, mais celle-ci serait de toute façon limitée, ne pouvant sans doute pas donner lieu à l'organisation d'une pêcherie.

Par contre, une exploitation des palourdes roses pourrait être éventuellement envisagée dans les zones où la biomasse, sans être importante, serait néanmoins suffisante pour assurer une certaine rentabilité.

En ce qui concerne les amandes de mer, aucune possibilité d'exploitation en Baie de Seine n'est apparue au cours des campagnes 1989 et 1990.

D'une façon générale, en ce qui concerne les trois espèces de bivalves recherchées, la Baie de Seine est beaucoup moins riche que l'Ouest Cotentin. Il est difficile d'envisager une pêcherie basée sur ce type de ressource et il est peu probable que la situation varie beaucoup au cours des années à venir. Lorsqu'on compare les résultats des deux campagnes 1989 et 1990 à ceux obtenus par F. GENTIL lors de prospections biosédimentaires effectuées de 1971 à 1975 sur l'ensemble de la Baie de Seine, on constate une relative stabilité dans la localisation et la densité de ces trois espèces de bivalves.

BIBLIOGRAPHIE

BERTHOU, P., 1987 - Perspectives d'exploitation des petits bivalves. Rapport interne IFREMER. DRV-87/010-RH Brest: 27 pp

BERTHOU, P., 1988 - Rapport des études réalisées au titre du contrat 88/121 0678/b - DRV/PE/BRES 89.48.

BLANCHARD, M., 1985 - Etude bibliographique de quelques espèces planctoniques et benthiques littorales de la Manche. Vol. 3 - Espèces zoobenthiques. IFREMER - Centre de Brest - Département DERO - Environnement Littoral. 151pp

HAMON, D., BLANCHARD, M., CHARDY, P., PIRIOU, J.Y., QUINIOU, F., BELSHER, T., 1983 - Etude écologique du Cotentin Centre. 3ème volume: chap. III.B. Le subtidal - CNEOX - Département Environnement Littoral et Gestion du Milieu Marin. III.b.2 - P.1 à 38.

GENTIL, F., 1976 - Distribution des peuplements benthiques en Baie de Seine - Thèse de Doctorat de 3ème cycle en océanographie biologique - Faculté des Sciences - Université de PARIS VI.

GENTIL, F. - Communication de documents personnels.

IFREMER 1986 - Etude régionale intégrée du golfe Normano-Breton. Thème III: benthos subtidal - IFREMER Direction de l'Environnement et des Recherches Océaniques. Département Environnement Littoral. Commission des Communautés Européennes. Contrat Env. 842F- P.18 à 75.

IFREMER 1989 - Contrat de plan Etat - Région de Basse-Normandie. Aménagement des pêcheries côtières. Rapport d'activité 1988.

LARSONNEUR, Cl., 1971 - Manche Centrale et Baie de Seine: géologie du substratum et des dépôts meubles. Thèse de Doctorat d'Etat - Université de Caen - UER des sciences de la terre et de l'aménagement régional.

LARSONNEUR, C., VASLET, D., AUFFRET J.P., - Les sédiments superficiels de la Manche. Carte au 1/500000. BRGM

LA PECHERIE DE MOULES DE L'EST COTENTIN

En 1990, le suivi des gisements mouliers avait pour but de:

- vérifier l'existence d'un stock exploitable issu des fixations de 1988.
- rechercher la présence éventuelle de naissain issu des fixations de 1989.
- suivre l'activité de pêche (effort, production) pendant la période d'exploitation des gisements.

I - LA CAMPAGNE D'EVALUATION

Cette campagne s'est déroulée, du 30 avril au 5 mai 1990, à bord du "Côte de Normandie". Les prélèvements ont été effectués à l'aide d'une drague identique à celle utilisée par les professionnels.

Ont été prospectés les gisements de :

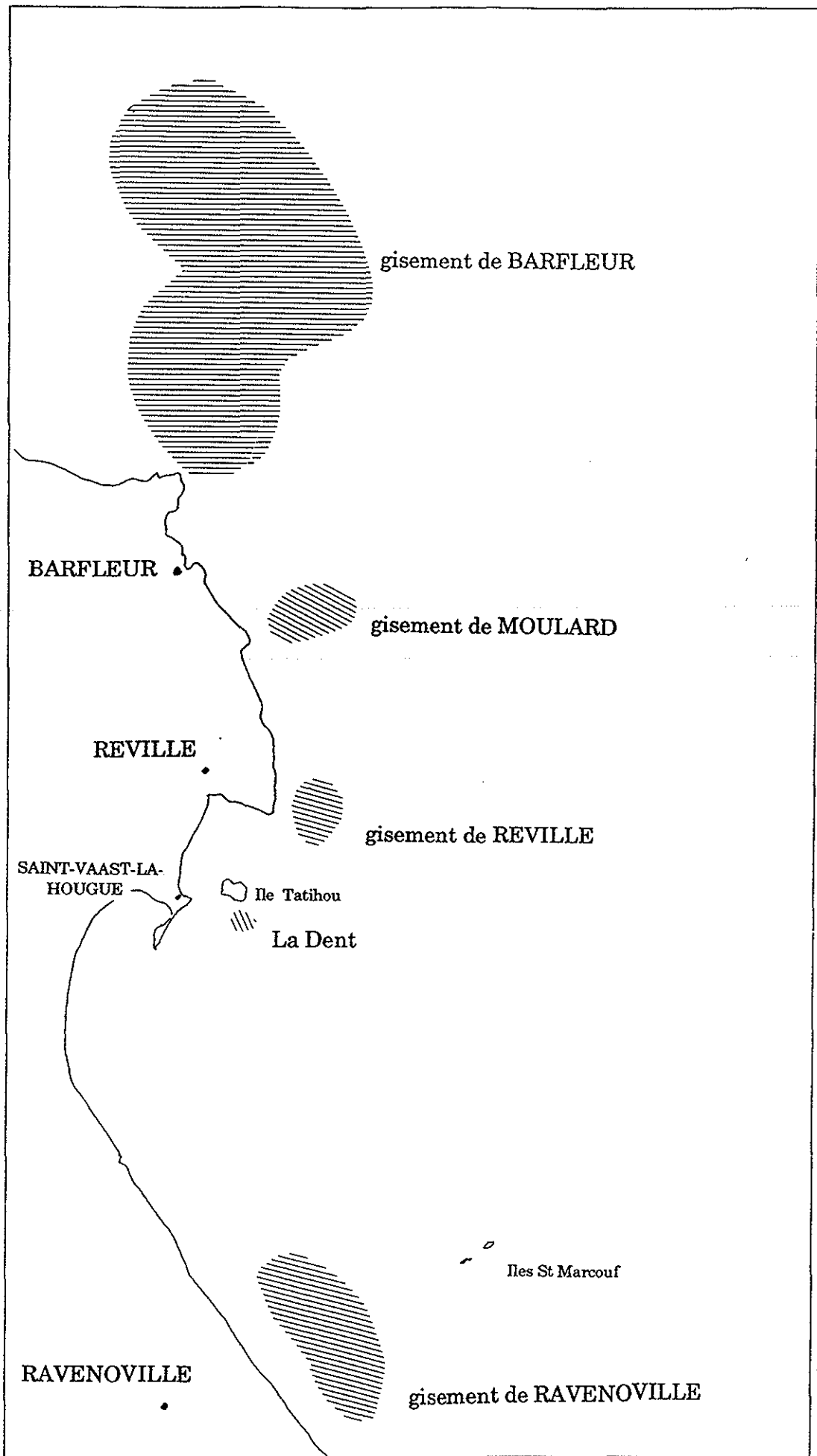
- Barfleur
- Moulard
- Réville
- Ravenoville

I - 1 - LE GISEMENT DE BARFLEUR

Des prélèvements ont été effectués jusqu'à environ 3.5 milles de la pointe de Gatteville, dans les zones sud (D) et centre (C), la partie plus Nord du gisement n'ayant pas fait l'objet de prélèvements.

I-1-1 Barfleur Sud

Dans cette zone située à un peu plus d'un mille de la côte, une superficie exploitable (=avec moules) de 113 ha a pu être mise en évidence, avec présence d'un stock de moules commercialisables.



Localisation des gisements molières de l'Est Cotentin

Stock commercial

Le rendement pondéral moyen par minute de traîne, obtenu en mai 1990, était de **48 kg** (55 kg en 1989). La taille des moules commercialisables (taille réglementairement supérieure à 40mm) atteignait 60 mm; l'ensemble des individus allant de 30 à 60 mm et ayant une taille moyenne de 45 mm.

Recrutement

La fixation de naissain s'effectuant généralement au printemps, celui-ci n'est effectivement décelable que dans le courant de l'été. En mai, lors de la campagne, le recrutement observé est donc celui de l'année précédente.

Pour les professionnels, il est surtout important de connaître la proportion de moules de taille inférieure à 40 mm (taille limite inférieure de commercialisation). C'est pourquoi les chiffres donnés dans le tableau indiquent le nombre de moules de taille inférieure à 40mm et non pas le recrutement au sens strict.

On a pu noter, dans cette zone, une proportion de juvéniles (taille inférieure à 40mm) de **15 %** par rapport au nombre total pêché.

I-1-2 Barfleur centre

Dans la partie centrale du gisement de Barfleur, des prélèvements ont été effectués dans une zone située entre 1.5 et 3.5 milles de la pointe de Gatteville. Une superficie exploitable d'environ 1030 ha a été prospectée.

Stock commercial

Celui-ci est issu des juvéniles observés en 1989. Le rendement pondéral moyen était, en mai 1990, de **23 kg** par minute de traîne. Cette valeur est nettement supérieure à celle observée en 1989 (3 kg), tout en restant à un niveau peu élevé par rapport aux rendements observés lors des années de forte production, comme en 1982 par exemple.

Les moules commercialisables avaient, en mai 1990, une taille comprise entre 40 et 70 mm, pour une distribution globale allant de 30 à 70 mm; la taille moyenne de la population pêchée étant de 49 mm.

Recrutement

La proportion de juvéniles, **9%**, est ici plus faible que dans la zone précédente. Le nombre total estimé de juvéniles est cependant supérieur du fait d'une superficie nettement plus importante. Ces valeurs restent à un niveau très bas en comparaison de celles obtenues les années précédentes.

La partie Nord du gisement n'a pu être prospectée dans le temps qui nous était imparti. En 1989, nous n'avons pas observé dans cette zone d'indices de reconstitution d'un stock de moules.

I - 2 - LE GISEMENT DE MOULARD

Seule la partie du gisement située au Nord de l'alignement "Tour de Moulard - Balise de Moulard" a pu être prospectée, du fait de la présence de casiers et filets plus au Sud.

La superficie exploitable observée a été de 70 ha. Celle-ci est certainement inférieure à l'aire de présence effective des moules, car les prélèvements n'ont pu avoir lieu près du rivage, à cause de la faible profondeur conjuguée à des fonds accidentés.

Stock commercial

Malgré la forte pression par pêche exercée sur ce gisement en 1989, nous avons observé un rendement pondéral moyen relativement élevé, de 162 kg par minute de traîne; la taille des moules commercialisables étant comprise entre 40 mm et 60 mm et l'ensemble de la population ayant une taille moyenne de 43 mm.

Recrutement

La proportion de moules de taille inférieure à 40 mm était de 30 % du nombre total pêché.

I - 3 - LE GISEMENT DE REVILLE

Sur la zone qu'il a été possible de prospecter, malgré la présence de casiers à crustacés, aucune moule n'a été trouvée.

I - 4 - LE GISEMENT DE RAVENOVILLE

La présence de moules a été mise en évidence sur une petite superficie: 60 ha sur les 340 prospectés. La superficie exploitable est faible par rapport celle observée en 1982-1983.

Sur cette petite zone "avec moules", les rendements moyens pondéraux, par minute de traîne ont été, en mai 1990 :

- 38 kg pour les moules commercialisables
- 23 kg pour les moules de taille inférieure à 40 mm;

la proportion de juvéniles étant de 54 % par rapport au nombre total pêché.

Ces moules proviennent, pour une grande majorité, de fixations qui ont eu lieu en 1989.

Etant donné que 55% des moules hors taille avaient, en mai, une taille comprise entre 35 et 40 mm et que le taux de croissance généralement observé dans cette zone les années précédentes était important, on pouvait s'attendre à ce que la proportion de moules hors taille diminue assez rapidement, dès l'ouverture de la campagne.

II - L'EXPLOITATION

Une ressource, en partie commercialisable, a pu être mise en évidence dans trois des sites prospectés. L'ouverture de la pêche sur les gisements mouliers pouvait donc être envisagée.

Le gisement de Barfleur, présentant un stock exploitable limité, mais avec une faible proportion de moules de moins de 40 mm, pouvait être ouvert à la pêche dans un bref délai.

Quant au gisement de Moulard, qui présentait un stock exploitable avec de bons rendements, la proportion de moules de moins de 40 mm (+ de 20%) nécessitait de différer légèrement l'ouverture de la pêche afin de permettre à une partie des moules hors taille d'atteindre les 40 mm réglementaires. 68% de celles-ci avaient, en Mai, une taille comprise entre 35 et 40 mm. Des recommandations furent faites dans ce sens.

Sur Ravenoville, la proportion de moules hors taille a imposé une proposition d'ouverture plus tardive.

II - 1 - CALENDRIER D'EXPLOITATION

Les trois gisements, cités ci-dessus, ont été ouverts à la pêche selon le calendrier suivant:

Barfleur: 5 juin - 16 novembre
Moulard: 25 juin - 25 novembre
Ravenoville: 6 août - 19 février

Aucune fermeture n'a eu lieu en cours de saison pour cause de Dinophysis. Les prélèvements effectués régulièrement par la Direction Environnement-Littoral de la station IFREMER-Ouistreham, ont permis de garantir la salubrité des moules débarquées.

Comme les années précédentes, les gisements ont été exploités selon la réglementation mise en place en 1980, légèrement modifiée au fil des années, en fonction de l'évolution des conditions d'exploitation:

- licences de pêche;
- quota journalier de 600 kg par homme embarqué, avec un maximum de 3 tonnes par bateau
- horaires de débarquement;
- pêche non autorisée le samedi et le dimanche;
- lieux de débarquement imposés: Barfleur, St. Vaast ou Grandcamp.

Le respect de cette réglementation a été, comme chaque année, facilité grâce aux contrôles journaliers effectués par les gardes-jurés, recrutés à cet effet par le Comité Local des Pêches de l'Est Cotentin.

II - 2 - ACTIVITES DES FLOTTILLES

Pendant la majeure partie de la saison de pêche, entre 25 et 31 licences ont, chaque mois, été distribuées, dont une dizaine pour les bateaux de Grandcamp et Isigny; ce qui correspond à un nombre d'hommes embarqués allant de 112 à 124. En fin de saison, de décembre à février, seuls quelques bateaux ont poursuivi cette activité sur les gisements de Ravenoville, les autres étant pour la plupart armés à la pêche à la coquille St Jacques.

Le nombre de bateaux débarquant à St.Vaast-Barfleur a été comptabilisé de façon régulière. D'après les relevés journaliers effectués par les gardes-jurés, environ 20 bateaux (des quartiers de Caen et de Cherbourg) ont régulièrement travaillé sur les gisements de Barfleur et Moulard, exploités de façon simultanée. Les unités de plus petite taille, d'Isigny et de Grandcamp ont travaillé sur le gisement de Ravenoville à partir du mois d'août.

II - 3 - PRODUCTION

Dans les ports de St.Vaast-Barfleur, les relevés effectués par les gardes-jurés ont permis de suivre la production journalière. Il n'en a pas été de même dans les ports de Grandcamp et Isigny du fait de l'absence de surveillance.

La production mensuelle, provenant des gisements de Barfleur et Moulard, est passée de 779 tonnes en juin à 1264 tonnes en août, pour ensuite diminuer légèrement au cours des mois suivants.

La production journalière a été en moyenne supérieure à 40 tonnes.

Pour l'ensemble de la saison 1990-1991, le total des moules débarquées à St.Vaast-Barfleur peut être estimé à environ 6000 tonnes. Si on ajoute les apports des bateaux ayant débarqué à Grandcamp et Isigny, ainsi que ceux provenant de Ravenoville en fin de saison, la production totale peut être estimée à **7000 tonnes**.

Tout au long de la saison, les moules ont été de bonne qualité. On a pu noter une

progression sensible de la débarque de moules "triées"¹ par rapport au "vrac"², passant de 52% à 79% des apports, au cours de la saison. Cette proportion est pratiquement inverse de celle observée au cours des années 1982 à 1984 où la vente en "vrac" était importante et destinée pour une bonne part à des reparqueurs et à des grossistes de la côte atlantique.

CONCLUSION

Comme chaque année, la campagne de prospection a permis, avant la saison de pêche de:

- donner un état du stock exploitable, à l'aide d'indices d'abondance
- de connaître l'importance du stock de juvéniles (hors taille) par rapport à l'ensemble de la population échantillonnée.

Les professionnels, en concertation avec l'Administration, ont ainsi pu établir un calendrier d'ouverture de la pêche sur les différents gisements, en tenant compte des résultats qui leur ont été communiqués.

La production de la saison 1990-1991, sans égaler celle des années 1979-1982, a cependant été la plus importante depuis la saison 1984-1985. Après plusieurs années de faible recrutement (1983, 1984 et 1985), les stocks se sont en partie reconstitués, en particulier sur les gisements de Barfleur et Moulard. Ceci a permis, en 1990, d'assurer un revenu régulier à plus de 100 personnes embarquées à bord de plus de 20 bateaux, pendant 6 mois de l'année. Cette ressource est très importante au niveau local, d'autant plus qu'elle permet un report de l'effort de pêche de certains autres métiers en difficulté.

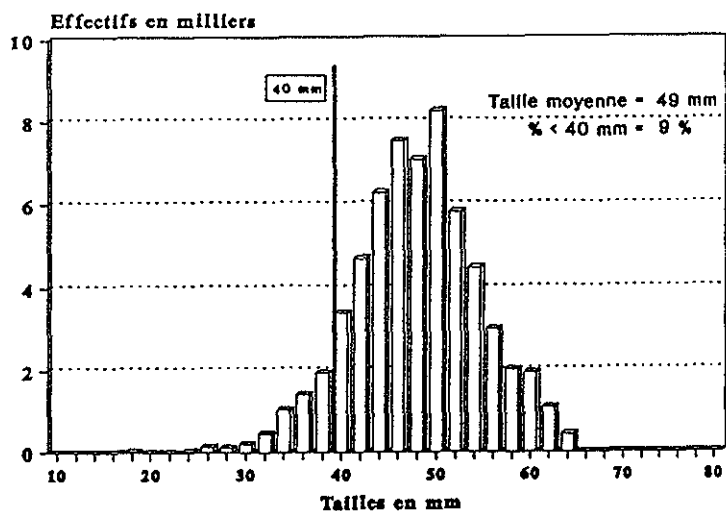
¹ moules "triées": moules destinées au marché de détail, à la consommation directe.

² moules en "vrac": moules peu travaillées et destinées au retrempage. Prix au kilo légèrement inférieur à celui des moules "triées".

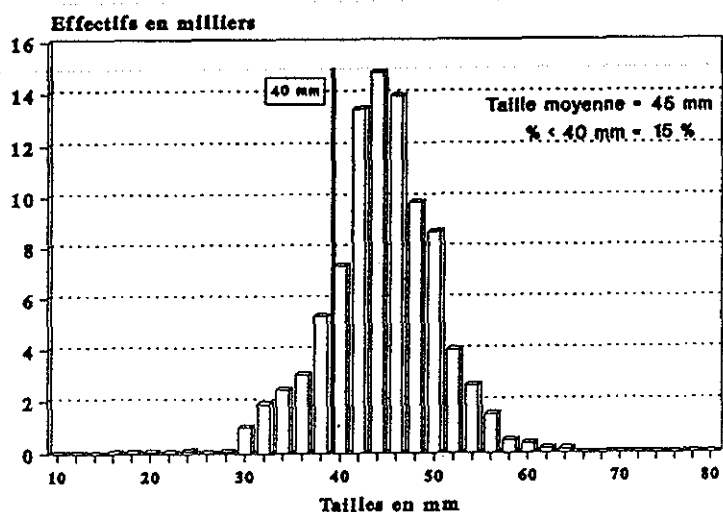
Résultats de la prospection effectuée à bord du "Côte de Normandie" en avril 1990

GISEMENT	BARFLEUR SUD	BARFLEUR CENTRE	MOULARD	REVILLE
Superficie prospectée	429 ha	1843 ha	175,5 ha	128 ha
Superficie exploitable	113 ha	1030 ha	70 ha	0 ha
Rendement commercial par minute de traîne	23 kg	48,8 kg	162 kg	-
Taille maximum des moules commercialisables	60 mm	70 mm	60 mm	-
Taille moyenne de la population	45 mm	49 mm	43 mm	-
Proportion numérique de juvéniles	15 %	9 %	30 %	-

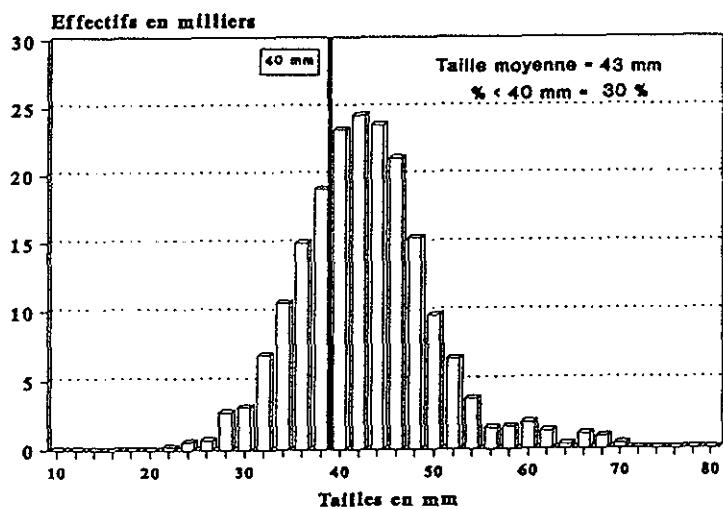
ANNEE 1990



BARFLEUR C



BARFLEUR D



MOULARD

Evolution des rendements en moules commercialisables depuis 1982.

SECTEURS ET DATES	SUPERFICIE EXPLOITABLE	RENDEMENT MOYEN PAR MINUTE DE TRAINÉ (EN KG DE MOULES EXPLOITABLES)
BARFLEUR		
juin 82	880 ha	63,0
juin 83	636 ha	103,0
mai 84	637 ha	37,0
mai 85	1300 ha	47,0
oct 85	895 ha	8,0
avril 86	990 ha	8,5
avril 87	1205 ha	5,4
mai 88	zone D: 370 ha zone C: 450 ha	zone D: 66,0 zone C: 5,6
mai 89	zone D: 300 ha zone C: 380 ha	zone D: 55,0 zone C: 3,0
mai 90	zone D: 113 ha zone C: 1030 ha	48,4 23
REVILLE		
juin 82	112 ha	186,0
juin 83	68 ha	85,0
nov 84	0 ha	0
avril 86	197 ha	0,2
avril 87	prospection incomplète	32,6
mai 88	44 ha prospectés	79,4
mai 89	37 ha prospectés	34
mai 90	prospection incomplète	0
MOULARD		
mai 89	60 ha prospectés	63,0
mai 90	70 ha prospectés	162,0

SECTEURS ET DATES	SUPERFICIE EXPLOITABLE	RENDEMENT MOYEN PAR MINUTE DE TRAI NE (EN KG DE MOULES EXPLOITABLES)
-------------------	---------------------------	--

RAVENOVILLE		
juin 82	250 ha	162,0
juin 83	311 ha	120,0
mai 84	200 ha	44,0
octobre 85	316 ha	15,0
avril 86	257 ha	4,4
avril 87	101 ha	14,0
mai 88	130 ha	36,0
mai 89	0 ha	0
mai 90	60 ha	38,0

Evolution du nombre de moules de taille inférieure à 40 mm depuis 1981

SECTEURS ET DATES	NOMBRE TOTAL ESTIME DE MOULES DE MOINS DE 4 CM (EN MILLIONS)	PROPORTION DE MOULES DE MOINS DE 4 CM PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL PECHE
BARFLEUR		
octobre 81	438,7	52,3 %
octobre 82	739,2	55,7 %
octobre 83	51,4	17 %
octobre 84	30,8	8,6 %
octobre 85	73,2	53,7 %
avril 87	611,2	87,8 %
mai 88	zone D: 172,7 zone C: 2,1	zone D: 36,1 % zone C: 7,4 %
mai 89	zone D: 11,2 zone C: 8,6	zone D: 8 % zone C: 40 %
mai 90	zone D: 12,7 zone C: 22	zone D: 15 % zone C: 9 %
REVILLE		
octobre 81	204,1	45,8
octobre 82	463,6	79,7
octobre 83	106,8	74,5
novembre 84	-	-
mai 86	58,9	99,5
mai 88	0,5	1,7
mai 89	0,2	1,6
mai 90	0	0
MOULARD		
mai 89	2,6	5,5
mai 90	57,8	30

SECTEURS ET DATES	NOMBRE TOTAL ESTIME DE MOULES DE MOINS DE 4 CM (EN MILLIONS)	PROPORTION DE MOULES DE MOINS DE 4 CM PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL PECHE
RAVENOVILLE		
octobre 81	15,6	5,3
octobre 82	949,8	69,60
octobre 83	9,4	1,44
octobre 85	11,5	41,9
avril 87	1,2	6,15
mai 88	0,8	4,9
mai 89	0	0
mai 90	35,6	54

CAMPAGNE DE PECHE 1990						
MOIS	NOMBRE DE LICENCES	HOMMES EMBARQUES	NOMBRE MOYEN DE BATEAUX PAR MAREE	TONNAGES DEBARQUES A ST VAAST- BARFLEUR	% "VRAC" *	% "TRIEES" **
juin	24	117	18	779 tonnes	48 %	52 %
juillet	23	112	19	983 tonnes	48 %	52 %
août	31	124	19	1264 tonnes	46 %	54 %
sept.	26	119	19	1122 tonnes	32 %	68 %
oct.	26	114	17	1095 tonnes	21 %	79 %
nov.	25	110	16	742 tonnes	30 %	70 %
dec.	4	18	-	-	-	-
Total estimé fin novembre :				5985 tonnes		

* moules en "vrac": moules peu travaillées et destinées au retrempage

** moules "triées": moules destinées au marché de détail, à la consommation directe

LA PECHERIE DE COQUILLES-ST-JACQUES

DE LA MANCHE EST

La Manche Orientale (secteur VIId) est la première zone française de production de coquilles St Jacques (*Pecten maximus*). Elle assure, certaines années, 50 à 60 % de la production française totale.

Depuis 1976, on observe une diminution importante et régulière des apports (tableau.1). Cette décroissance des apports, de plus de 72% en 12 ans, n'est pas imputable à la seule diminution du nombre de bateaux exerçant la métier de la coquille (293 en 1977 et un peu plus de 200 actuellement) mais essentiellement à une lente dégradation des gisements liée à une situation de surexploitation résultant d'un effort de pêche trop important.

Cette situation est particulièrement ressentie en Baie de Seine dans la mesure où celle-ci assure près de 40 à 50% de la production de la Manche orientale. Ce gisement, en grande partie situé à l'intérieur des 12 milles et sous juridiction strictement française, fait l'objet, depuis plusieurs années, grâce à un effort constant de la Région de Basse Normandie, d'une attention particulière en matière d'étude et ce, dans le but de parvenir à terme, à préserver la ressource par la mise en place de mesures de gestion efficaces.

Dans ce contexte, l'étude de la pêcherie de coquilles St Jacques, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la baie de Seine, est menée depuis 1984 suivant deux voies d'approche complémentaires:

* Une campagne à la mer, d'une durée de 4 semaine, réalisée à bord d'un navire océanographique de l'IFREMER, avec pour principaux objectifs:

- l'estimation des stocks de coquilles sur les divers gisements de la Manche Est, à des fins d'évaluation d'abondance et d'aide à la profession pour l'organisation de la saison de pêche;

- l'estimation du prérecrutement (coquilles âgées d'un an) pour l'évaluation des capacités de renouvellement, à court terme, des gisements;

* Un suivi de l'activité de pêche des différents ports compris entre Boulogne sur Mer et Cherbourg. Une attention est portée sur Grandcamp et Port-en-bessin pour l'exploitation des gisements de la Baie de Seine et sur Dieppe pour l'activité de sa flottille sur l'ensemble de la Manche orientale.

Ce suivi de l'exploitation est assuré par IFREMER dans une optique de gestion (suivi des âges de captures, zones de pêche, évolution de l'effort) en complément de la stricte collecte des données de pêche (poids débarqués, valeurs, contrôles des quotas journaliers,...) qui sont à la charge du Service des Affaires Maritimes.

Tab. 1: productions de coquilles St Jacques en Manche Est (en tonnes) par quartier des Affaires Maritimes de 1976 à 1990. (Données Aff. Mar. de 1976 à 1987)

	BOULOGNE	DIEPPE	FECAMP	LE HAVRE	CAEN	CHERBOURG captures Manche Est	TOTAL
76/77	805	3448	627	102	3038	1449	9469
77/78	593	3510	772	151	3261	1187	9474
78/79	647	3630	678	166	2616	931	8668
79/80	660	3401	869	95	2046	742	8284
80/81	527	2793	676	318	3179	1273	8767
81/82	402	2371	335	173	2381	735	6397
82/83	303	1824	225	219	2936	729	6236
83/84	358	2113	88	165	2102	387	5213
84/85	399	2174	279	67	1945	375	5239
85/86	354	1418	106	50	1747	310	3985
86/87	229	1265	-	15	1546	290	3347
87/88	121	1099	28	4	1160	203	2615
88/89	209	1055	110	89	1847	334	3644
89/90	210	1167	146		1 500	174	3197

I - LA CAMPAGNE D'EVALUATION

En 1990, comme chaque année depuis 1976, une campagne d'évaluation a été réalisée par l'IFREMER avant l'ouverture de la saison de pêche. Au cours de celle-ci, ont été prospectées les zones indiquées sur la figure 1.

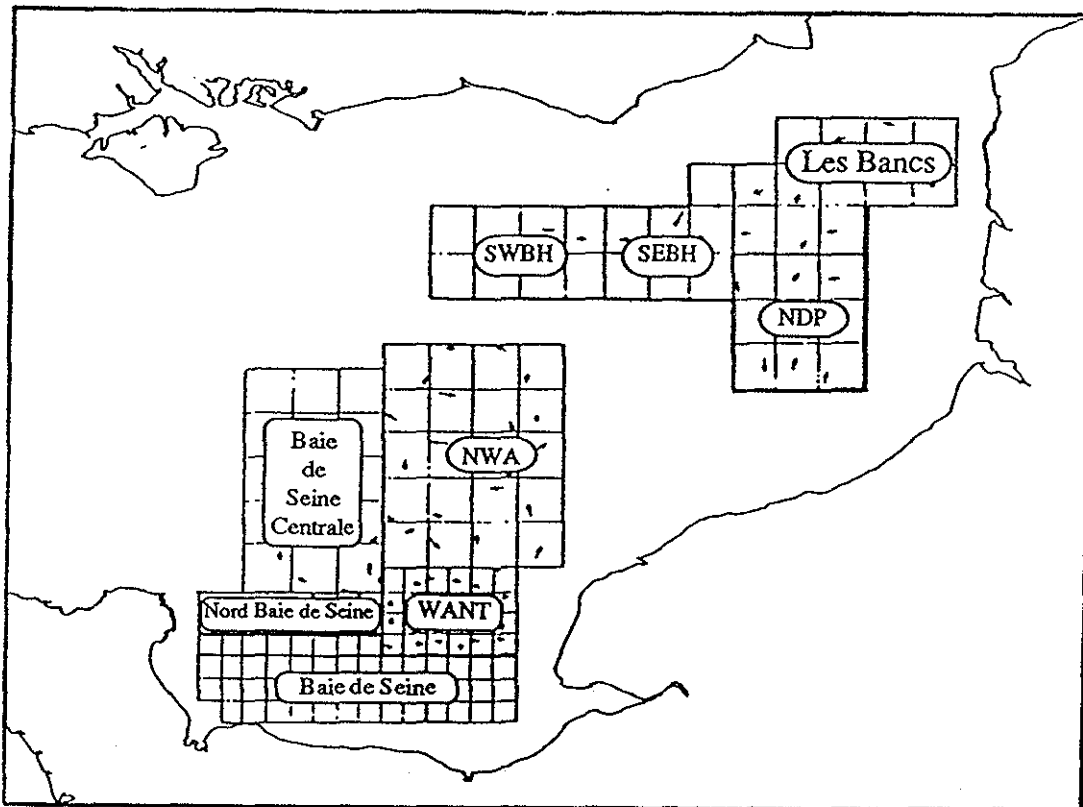


Fig. 1 : Zones prospectées lors de la campagne COMOR XX - année 1990

- * WANT : Ouest d'Antifer
- * NWA : Nord Ouest d'Antifer
- * NDP : Nord de Dieppe
- * SWBH + SEBH : Secteur Anglais (Sud Ouest et Sud Est de Beachy Head)

A ces objectifs habituels s'est ajouté, en 1990, celui de tester une nouvelle méthodologie mieux adaptée aux réalités de l'exploitation par la pêche. Cette nouvelle méthodologie devait répondre à trois impératifs:

- augmenter la précision des estimations pour la Baie de Seine, pour mieux conseiller la profession;
- assurer une meilleure couverture des zones de pêche de la Manche Est par l'utilisation d'engins de pêche mieux adaptés aux types de fonds travaillés;
- avancer dans le temps la prospection annuelle afin de disposer, plus tôt, des résultats pour une meilleure organisation de la campagne de pêche.

I - 1 - METHODOLOGIE

Le changement de méthodologie a porté essentiellement sur trois points:

- les engins de pêche
- le plan d'échantillonnage
- les dates de campagne.

I - 1 - 1 - Les engins

Jusqu'à maintenant, la totalité des zones de pêche était échantillonnée à l'aide de deux dragues classiques de maillage 50 mm et 72 mm, engins essentiellement destinés au travail sur les fonds "doux" (sable, vase) et peu adaptés aux fonds "durs" (cailloux, blocs).

En 1990, des engins différents ont donc été utilisés en fonction des zones prospectées:

- en baie de Seine et dans la zone du proche extérieur, deux dragues classiques ont été traînées de façon simultanée: une drague à grand maillage (anneaux de 72 mm identiques à ceux utilisés par les professionnels), et une drague à petit maillage (50 mm) dirigée vers la capture des jeunes individus;

- dans les zones du large, des dragues à ressorts, appelées communément "dragues anglaises", identiques à celles des professionnels ont été utilisées. Trois dragues d'une largeur de 0,9 m chacune, équipées d'anneaux de 72 mm et montées sur un "bâton", ont été traînées en parallèle avec une drague classique à grand maillage (72 mm).

De plus, en baie de Seine, une drague à petit maillage, munie d'une caméra "vidéo" reliée en direct au bateau, a été testée pour voir si les conditions de site se prêtaient à son utilisation. Cet engin permet de suivre, en direct, le travail de la drague sur le fond et de mesurer la distance exacte parcourue grâce à une roue munie d'un compte-tours visuel. Compte-tenu des résultats obtenus pour les quelques traits effectués en juin, il a été envisagé de l'utiliser à nouveau lors des prochaines campagnes de prospection, en Baie de Seine.

I - 1 - 2 - Plan d'échantillonnage

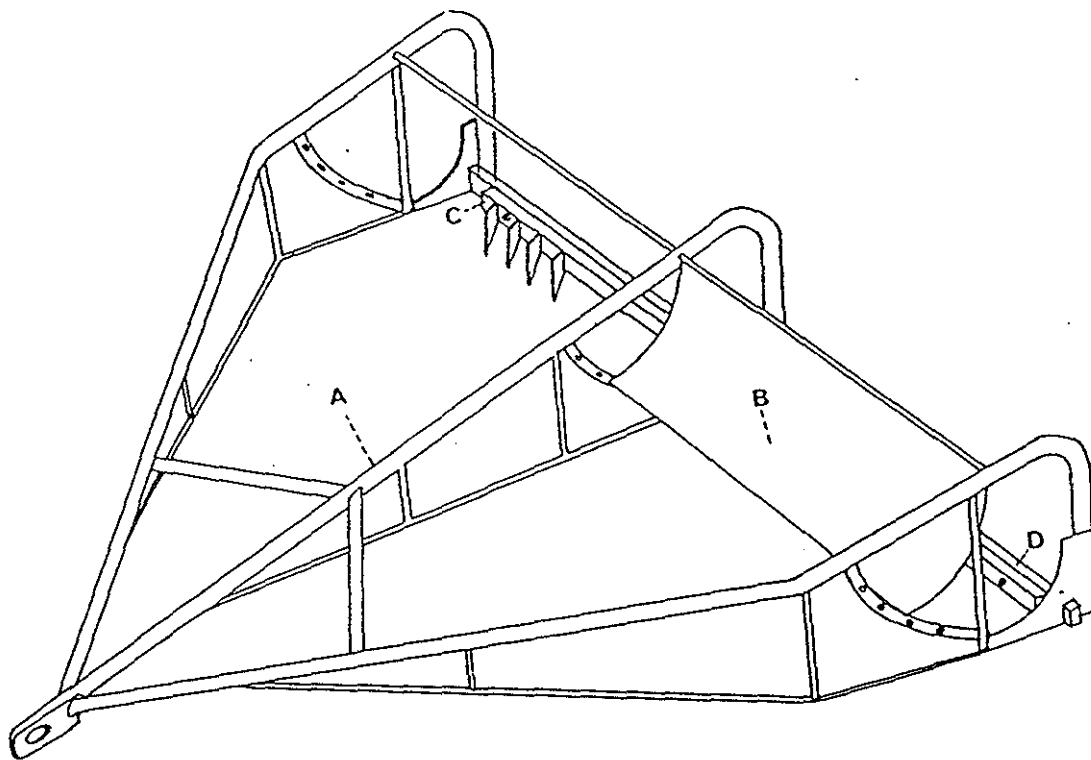
Jusqu'à présent, les campagnes reposaient sur deux principes:

- un échantillonnage systématique à raison d'un trait par carré de 3 milles/3 milles;
- une couverture la plus large possible des zones en un minimum de temps.

Or, ces dernières années, pour la Baie de Seine, gérée par les professionnels par une série de mesures telles que licences, quotas individuels journaliers, calendrier d'exploitation, taille minimale de capture, le besoin d'une plus grande précision des estimations s'est fait sentir. C'est pourquoi, un plan d'échantillonnage stratifié a été appliqué, en 1990, en Baie de Seine. Ce type de plan est destiné à limiter la variance des évaluations sans exiger d'effort supplémentaire de prospection. Ne pouvant cependant être conçu sans données préalables, ce plan s'appuie sur les résultats de la campagne précédente. Le principe général est d'intensifier la prospection dans les zones reconnues auparavant comme les plus denses et de la réduire en zone moins riche, cette pondération restant adaptable chaque année. Les strates délimitées pour 1990, en fonction des résultats de la campagne 1989, sont décrites aux figures 2 et 3: la zone 3 est la plus prospectée, la zone 2 l'entourant étant moins prospectée et la zone 1 encore moins.

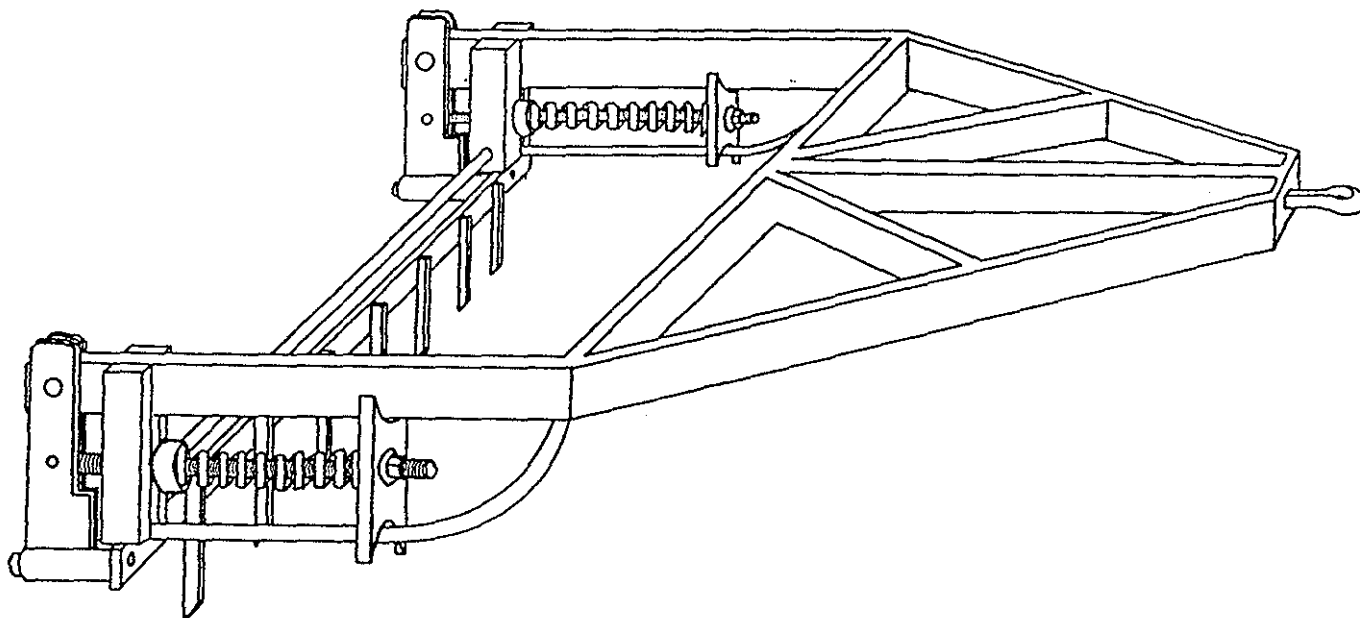
La zone du proche extérieur, comprenant le Nord Baie de Seine et l'Ouest d'Antifer (WANT), a été divisée en carrés de 3 milles/3milles et prospectée à raison d'un trait tiré au hasard dans chaque carré (Fig. 4).

La même procédure a été utilisée dans le large, mais avec un découpage en carrés de 6 milles/6 milles (Fig. 4).



Drague à volet de Saint-Brieuc.

A: flèche; b: volet déresseur; c: lames à dents amovibles; d: contre-lame
(la poche en anneaux métalliques n'a pas été représentée)



Drague à ressorts type Newhaven. (Dessin: D. MIOSSEC)
(la poche en anneaux métalliques n'a pas été représentée)

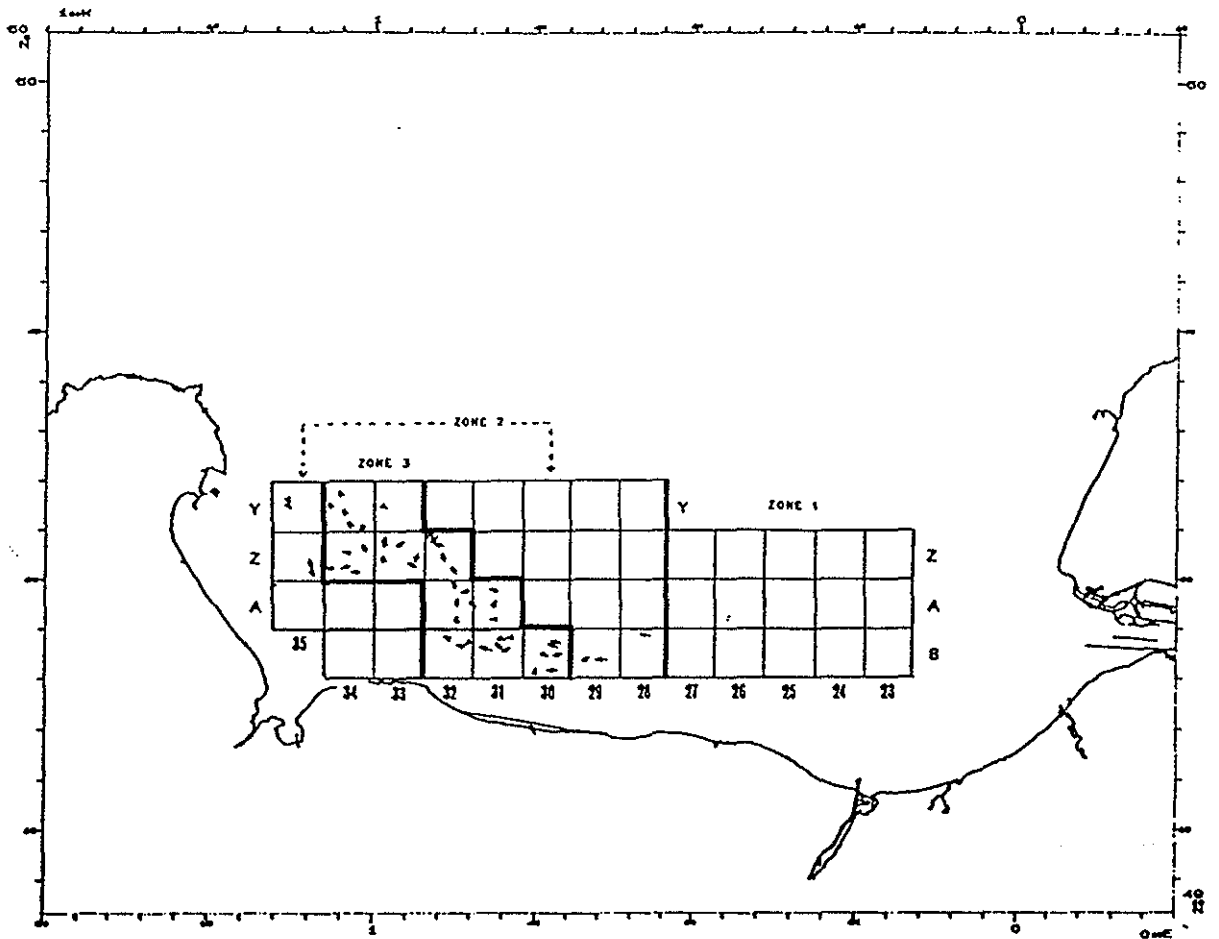


Fig. 2: Position des traits effectués en baie de Seine. Juin 1990.

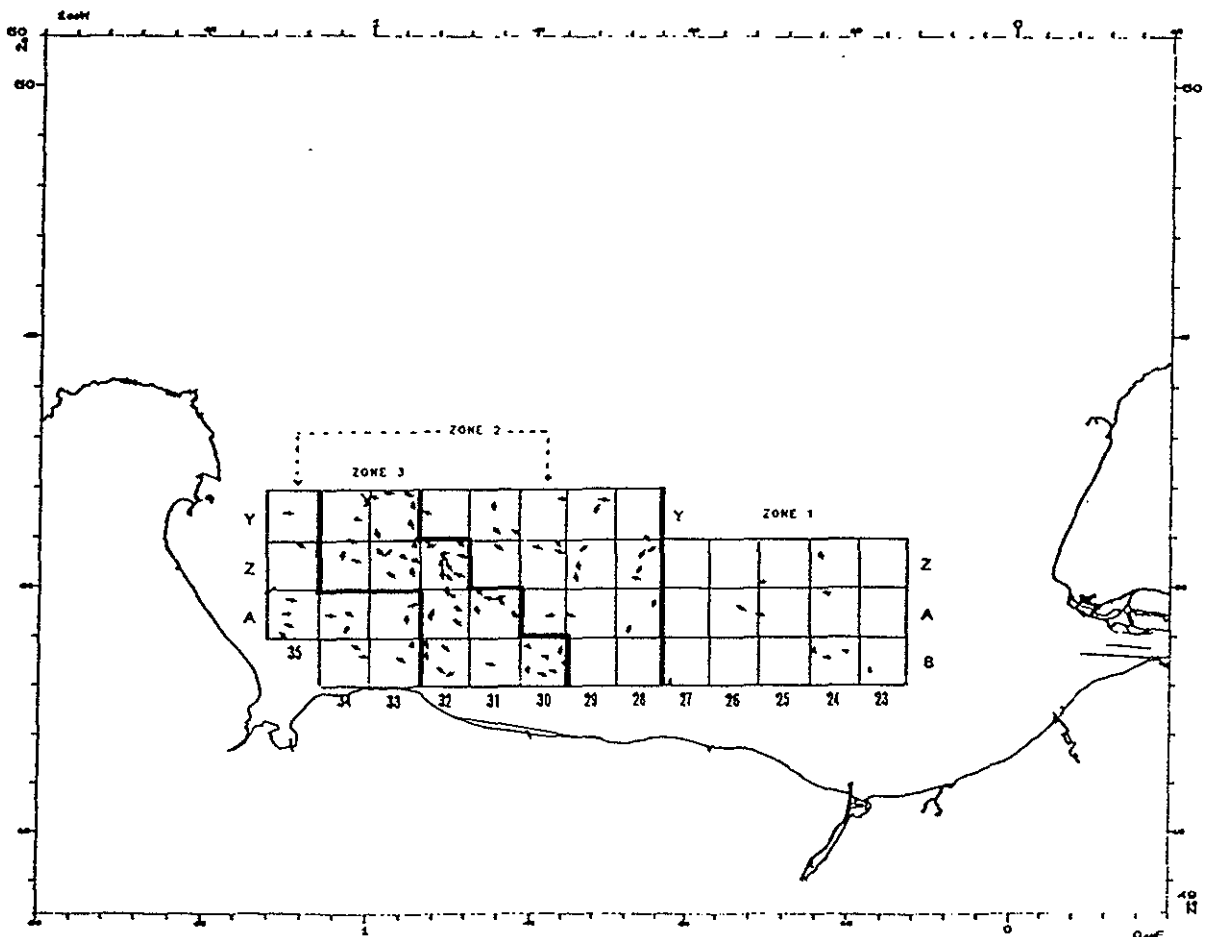


Fig. 3: Position des traits effectués en baie de Seine. Septembre 1990.

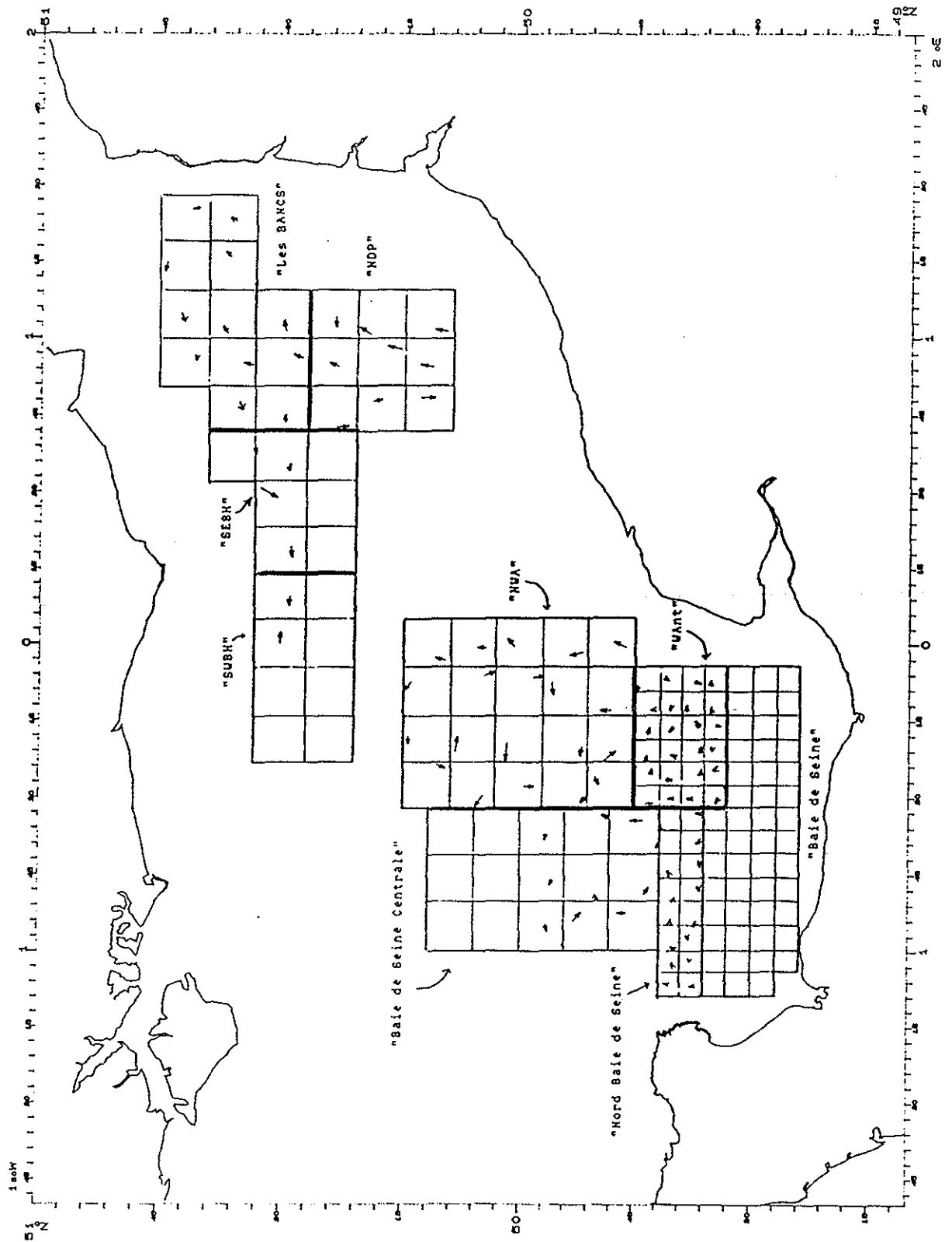


Fig. 4: Identification des zones et position des traits effectués à l'extérieur de la baie de Seine lors de la campagne COMOR XX.

I - 1 - 3 - Dates de prospection

Jusqu'à présent, les prospections avaient lieu en automne, ce qui laissait peu de temps pour traiter les données avant la réunion de préparation de la campagne de pêche avec la profession.

Il est donc apparu souhaitable de prospector la Manche Est plus tôt, en juin-juillet, tout en sachant que cela aurait des conséquences du point de vue efficacité et sélectivité des engins de pêche vis-à-vis des coquilles des groupes 1 et 2, encore trop petites avant la croissance estivale.

Ces groupes étant les plus importants à appréhender, un des objectifs de la campagne 1990 était de prospector une même zone, à deux périodes différentes, afin d'établir une comparaison des résultats. La strate 3, en Baie de Seine, a donc été échantillonnée, selon la même méthodologie, en juin et en septembre 1990.

La campagne de prospection s'est donc déroulée selon le calendrier suivant:

25-30 juin : Baie de Seine (1ère évaluation)

15-26 juillet: Extérieur de la Baie de Seine

1-6 septembre: Baie de Seine (2ème évaluation)

I - 2 - RESULTATS

II - 2 - 1 - Baie de Seine

a) Comparaison des résultats de juin et septembre pour la strate 3

Tab. 2: Indices d'abondance par groupe d'âge - Baie de Seine - Strate 3 -Dragues classiques

GROUPES D'AGE	1	2	3	4	5	6	7+
INDICES juin 1990	96,0	57,5	9,4	5,7	1,9	0,8	0,5
INDICES septembre 1990	178,5	56,6	5,7	3,1	1,2	0,5	0,4

Les indices d'abondance sont donnés en nombre de coquilles par mille dragué.

Pour les deux périodes, les indices du groupe 2 sont strictement identiques. Ceux des groupes 3 et + obtenus en septembre sont, par contre, inférieurs à ceux de juin. Cette différence peut s'expliquer par la mortalité naturelle, mais aussi et surtout, par des prises non négligeables effectuées au chalut pendant l'été.

Par contre, une différence importante et attendue, du fait de la croissance estivale, concerne le groupe 1 dont l'indice passe de 96 à 178,5.

Si les prochaines campagnes doivent se dérouler, par la suite, au début de l'été, l'estimation du groupe 2, généralement le plus important en nombre, pourra être considérée comme fiable. Par contre l'indice du groupe 1 risque d'être sous-estimé, tout particulièrement les années de forte croissance.

b) Indices d'abondance et biomasse

Le tableau 3 indique les indices d'abondance par groupe d'âge pour les strates 2 et 3 cumulées; on peut observer l'indication d'un très fort prérecrutement (groupe 1), la prédominance du groupe 2 (le plus jeune groupe d'âge potentiellement exploitable) et la faiblesse des groupes 3 et plus.

Tab. 3: Indices d'abondance par groupe d'âge - Baie de Seine: strates 2 et 3 - Dragues classiques

GROUPES D'AGE	1	2	3	4	5	6	7+
Strates 2 et 3 - septembre 1990	133,2	30,6	3,1	1,3	0,9	0,2	0,3

Pour l'ensemble de la baie de Seine, la biomasse exploitable (groupes 2 et plus) a été estimée à environ 3200 tonnes, soit près de 10 % de plus qu'en 1989.

c) Structure de taille de la population échantillonnée

Les structures de taille observées en juin et en septembre sont comparables, mis à part le décalage dû à l'accroissement de taille estival (Fig. 5)

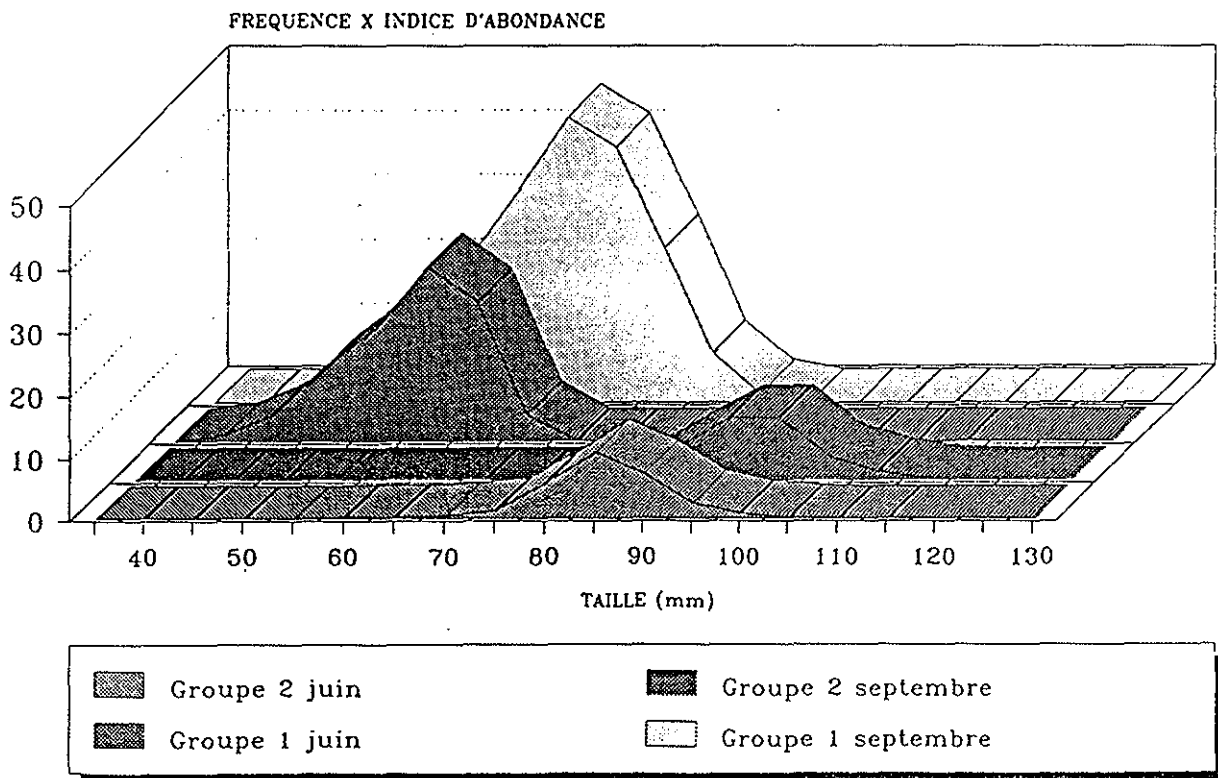


Fig. 5: Comparaison des structures de taille des groupes 1 et 2 en Baie de Seine.

Partant des données des campagnes de prospection, on obtient par extrapolation une image de la structure de taille pour le mois d'octobre 1990, date d'ouverture de la pêche à l'extérieur des 12 milles. Le tableau 4 indique la largeur moyenne (en mm) des coquilles par groupe d'âge et par strate d'échantillonnage.

Tab. 4 : Mensurations en mm et proportions d'individus de taille supérieure à 100 ou 110mm par strate et par groupe d'âge - Baie de Seine - 1990

GROUPES D'AGE	1	2	3	4	5	6	7+
Strate 1							
Largeur extrapolée au 1-10-90	88,1	119,2	127,5	138,2	134,2	145,0	150,0
% ≥ 100mm	17	100	100	100	100	100	100
% ≥ 110mm	0	97	100	100	100	100	100
Strate 2							
Largeur extrapolée au 1-10-90	87,5	116,7	129,4	140,0	142,5	135,8	147,5
% ≥ 100mm	11	100	100	100	100	100	100
% ≥ 110mm	0	90	100	100	100	100	100
Strate 3							
Largeur extrapolée au 1-10-90	97,0	112,0	117,3	127,4	133,3	135,8	143,2
% ≥ 100mm	40	99	98	100	100	100	100
% ≥ 110mm	0	68	84	100	100	100	100

On peut constater que les performances de croissance, selon les strates, varient assez nettement et suffisamment pour avoir une influence sur le taux de prélèvement par pêche sur le groupe 1 selon que la croissance est forte ou non. Afin de bien valoriser ces données biométriques, le tableau 4 présente aussi les proportions d'individus atteignant, dans chaque groupe d'âge, soit 100mm soit 110mm.

L'importance de l'adoption d'une taille minimale de 110mm est ici soulignée lorsqu'on constate que:

-pour une taille minimale de 100mm, tout le groupe 2 est exploité et une partie non négligeable du groupe 1 (11 à 40% des individus) est vulnérable,

-pour une taille minimale de 110mm, tout le groupe 1 et une partie du groupe 2 (32% pour la strate 3) seraient protégés.

Cette préservation serait par ailleurs bien supérieure si la croissance, très élevée en 1989 et 1990, redevenait normale car les individus du groupe 2 seraient de taille nettement plus petite et donc mieux protégés par la taille réglementaire de 110mm.

II - 2 - 2 - Le proche extérieur de la baie de Seine et Nord Ouest Antifer + Baie de Seine centrale

a) Indices d'abondance et biomasse

Tab. 5: Indices d'abondance par groupe d'âge - Proche Extérieur et NWA-BSC - 1990 - Dragues classiques

GROUPES D'AGE	1	2	3	4	5	6	7+
INDICES Proche Extérieur	41,6	23,9	1,3	0,5	0,3	0,2	0,5
INDICES NWA - BSC	*	11,2	0,5	0,8	0,6	0,5	2,2

Les résultats de la campagne 1990 confirment la tendance observée en 1989: raréfaction des individus les plus âgés et prépondérance des individus de 2 ans. La structure démographique est comparable à celle observée en baie de Seine.

L'indice de groupe 2 confirme l'estimation effectuée en 1989 pour le groupe 1.

L'indice du groupe 1, observé dans le proche extérieur, laisse présager un bon recrutement pour 1991 même s'il est très inférieur à celui des strates 2 et 3 de la Baie de Seine.

La biomasse exploitable a été estimée à 2440 T dans le proche extérieur (soit 300% de plus qu'en 1989), et à environ 5000 T pour NWA et BSC.

b) Structures de tailles

Comme pour la baie de Seine, les tailles ont été extrapolées au 1-10-90.

Tab. 6: Mensurations en mm et proportions d'individus de taille supérieure à 100 ou 110mm par groupe d'âge - Proche Extérieur - Nord Ouest Antifer et Baie de Seine Centrale - 1990

GROUPES D'AGE	1	2	3	4	5	6	7+
Proche Extérieur							
Largeur extrapolée au 1-10-90	80,0	116,8	127,8	134,7	136,9	142,5	144,8
% ≥ 100mm	0	100	100	100	100	100	100
% ≥ 110mm	0	94	100	100	100	100	100
NWA - BSC							
Largeur extrapolée au 1-10-90	81,2	110,4	123,4	127,9	128,7	133,8	140,9
% ≥ 100mm	7	90	100	100	100	100	100
% ≥ 110mm	0	65	91	100	100	100	100

Dans le Proche Extérieur, la structure de taille est comparable à celle observée en

Baie de Seine sauf pour le groupe 1 dont les individus sont de taille plus petite (Tab. 6).

Une taille minimale de 100mm protégerait pratiquement tout le groupe 1 (0 et 7% d'individus atteignant cette taille) mais ne protégerait pratiquement pas les groupes 2 et plus.

Une taille de 110mm protégerait totalement le groupe 1 et une part importante du groupe 2 (35% en NWA - BSC).

II - 2 - 3 - Nord de Dieppe - Secteur Anglais

Tab. 7 Indices d'abondance par groupe d'âge - Nord de Dieppe et Secteur anglais - 1990 -Drague classique grand maillage.

GROUPES D'AGE	1	2	3	4	5	6	7+
INDICES Nord de Dieppe	*	13,1	0,7	3,3	1,8	0,9	1,1
INDICES Secteur Anglais	*	63,6	1,0	3,4	0,7	0,5	0,4

Comme pour les zones précédentes, on note (Tab. 7) la prépondérance du groupe 2 et l'indice très faible des groupes 3 et + . Le groupe 1 n'est pas représenté en raison de la sélectivité de la drague classique à grand maillage (anneaux de 72mm) .

Le groupe 2 serait très sensible à une augmentation de la taille minimale de capture de 10 à 11 cm, car 33% des individus sont protégés par la première mesure, alors que 97% le sont par l'augmentation de la taille minimale de capture.

Tab. 8: Mensurations en mm et proportions d'individus de taille supérieure à 100 ou 110mm par groupe d'âge - Secteur Anglais - 1990

GROUPES D'AGE	1	2	3	4	5	6	7+
Secteur Anglais							
Largeur extrapolée au 1-10-90	*	101,6	118,1	127,2	139,0	135,4	139,2
% ≥ 100mm	0	67	100	100	100	100	100
% ≥ 110mm	0	3	97	100	100	100	100

Le faible nombre de traits effectués dans chacune des 2 zones n'a pas permis de donner une estimation fiable de la biomasse exploitable.

II - 2 - 4 - Les Bancs

Tab. 9: Indices d'abondance par groupe d'âge - Les Bancs - 1990 - Drague classique grand maillage.

GROUPES D'AGE	1	2	3	4	5	6	7+
INDICES Les Bancs	*	1,5	0,6	0	0,6	0,1	0,2

Malgré la grande variabilité des densités en fonction des points de prélèvement, on peut noter la faiblesse des indices d'abondance. Comparés aux résultats des années précédentes, ceux de 1990 montrent une certaine continuité dans les valeurs des estimations.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a été observé dans toutes les autres zones de la Manche Est, le groupe 2 est peu important. Il n'y a pas trace d'un recrutement intéressant.

II - SUIVI DE LA CAMPAGNE DE PECHE 1989/1990

La campagne 1989/1990 s'est déroulée selon le calendrier suivant:

*Hors Baie de Seine (au-delà des 12 milles): ouverture du 2-10-89 au 15-5-90.

*Baie de Seine:

-ouverture anticipée le 15-11-89

-interdiction de pêche à l'intérieur de l'hyperbole DECCA E53 à partir du 1-1-90

-fermeture de la pêche le 9-2-90

II - 2 - LA BAIE DE SEINE

La campagne de pêche s'est déroulée selon les dispositions réglementaires adoptées par le CICOJAC lors de sa réunion du 23-10-89, sauf en ce qui concerne la date d'ouverture qui a été avancée du 4 décembre au 15 novembre, suite à des pressions de la part de certains professionnels:

-quota journalier de 150 kg/homme/jour,

-taille marchande à 11 cm,

-limitation du temps de pêche à 4 jours par semaine,

-gel du nombre de licences à 268, comme en 1989.

Du fait de la faiblesse des apports en provenance de l'extérieur de la Baie de Seine, une forte pression de pêche s'est exercée sur les gisements de la Baie de Seine, lors de l'ouverture anticipée du 15 novembre 1989.

Les apports hebdomadaires ont suivi une courbe similaire à celle observée depuis 3 ans, c'est-à-dire un déclin régulier pendant les 3 premières semaines puis une stabilisation à un niveau relativement bas.

Un total de 1100 tonnes a été débarqué par les 220 bateaux ayant pratiqué la pêche à la coquille en Baie de Seine.

Comme les années précédentes, on a pu noter la prépondérance des individus de 2 ans dans les apports, mais en proportion moindre, les individus de 3 ans représentant 33% de l'effectif débarqué (Fig. 6b). Cet état de fait résulte de l'application d'une taille minimale de 11,5 cm en 1987/88, puis de 11 cm en 1988/89; ce qui montre le bénéfice d'une telle mesure. Celle-ci a permis d'épargner une partie des coquilles du groupe 2 qui ont constitué le groupe 3 en 1989/90. Une telle mesure de gestion va dans le sens de la reconstitution d'une structure démographique plus équilibrée du stock de la Baie de Seine.

II - 2 - L'EXTERIEUR DE LA BAIE DE SEINE

Dans cette zone, quatre secteurs peuvent être distingués:

-une bande de 3 à 5 milles de large, limitrophe de la ligne des 12 milles, fréquentée par les bateaux de taille modeste de Grandcamp et Port-en-Bessin, en dehors des dates d'ouverture de la Baie de Seine.

-le large d'Antifer, exploité par la flottille de Honfleur-Trouville et par les plus grandes unités de Grandcamp et Port-en-Bessin.

-le "large" (40 à 50 milles de la côte) où les plus gros bateaux de Grandcamp (>15m) pêchent eux aussi en dehors des dates d'ouverture de la Baie de Seine.

-le centre Manche Orientale, constitué des gisements situés au centre de la Manche Est, traditionnellement exploités par les flottilles Dieppoises et Boulonnaises.

Au cours de la saison 1989-90, et par rapport aux années précédentes, on a pu noter une augmentation du nombre de bateaux des ports de Grandcamp à Honfleur pratiquant la pêche de la coquille au-delà des 12 milles. Environ 80 unités en provenance des ports de la Manche Est ont été concernées par cette activité, pour une production totale d'un peu plus de 2000 tonnes, répartie de la façon suivante:

	PORTS DE LA BAIE DE SEINE	DIEPPE + BOULOGNE
du 1-10 au 15-11-89	192 Tonnes	415 Tonnes
du 9-2 au 15-5-90	389 Tonnes	1110 Tonnes

En début de saison, du 1er octobre au 15 novembre, l'essentiel des apports reposait sur les groupes d'âge 2 et 3 (Fig. 6a).

Par contre, après le 1er janvier, les échantillonnages en criée ont mis en évidence l'importance croissante de coquilles du groupe 1 (18 mois) dans les débarquements (Fig. 6 c); cela étant dû à deux raisons essentielles:

-le retour à une taille minimale de capture de 10 cm, au-delà des 12 milles, dès le 1-10-89.

-une croissance exceptionnelle due à deux hivers successifs particulièrement doux qui ont rendu, prématurément, le groupe 1 vulnérable à la pêche..

On a pu dénombrer jusqu'à 40% de coquilles de plus de 10cm, appartenant au groupe 1, et qui auraient normalement dû alimenter la pêcherie à l'automne 1990. Cet état de fait ne pouvait qu'accélérer la raréfaction de la ressource. La pêche du prérecrutement, en terme de gestion, constitue une aberration. Il était indispensable de protéger les prérecrues en les préservant de toute exploitation.

Dès le mois de janvier 1990, les organisations professionnelles, conscientes du problème, se sont mobilisées pour réclamer le retour à une taille minimale de 11cm. C'est pourquoi, un arrêté a été pris le 23 avril 1990 par le Préfet de Région de Haute-Normandie portant la taille minimale de capture à 11cm au sud d'une ligne joignant les points suivants:

*pointe de Barfleur

*49°50'N - 0°10'W

*Cap d'Antifer

Cette décision était applicable du 30 avril au 31 décembre 1990.

COMPOSITION EN AGE DES CAPTURES

DES APPORTS DES FLOTTILLES DE LA BAIE DE SEINE

CAMPAGNE 1989/1990

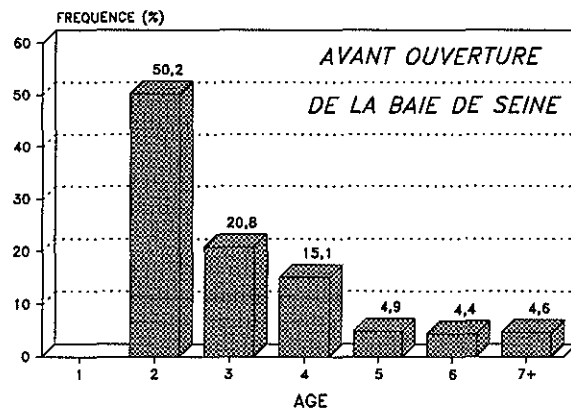


Fig.6 (a)

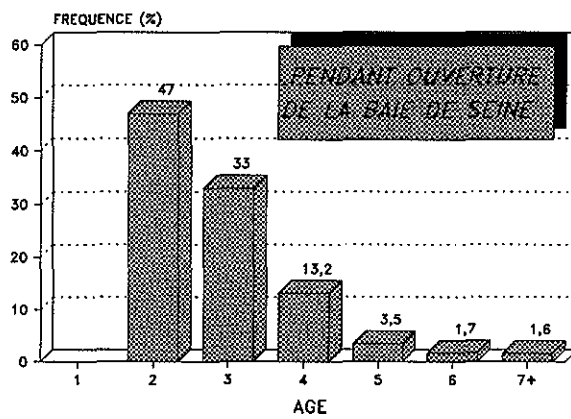


Fig. 6 (b)

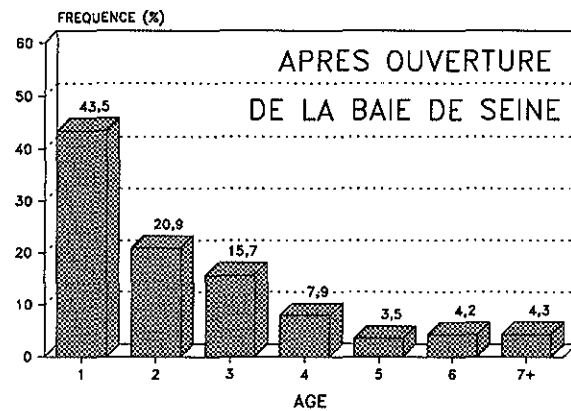


Fig. 6 (c)

BAIE DE SEINE - 1990

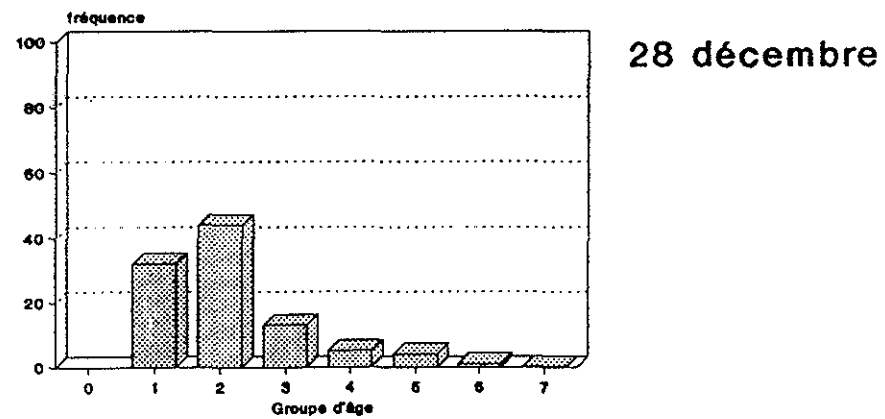
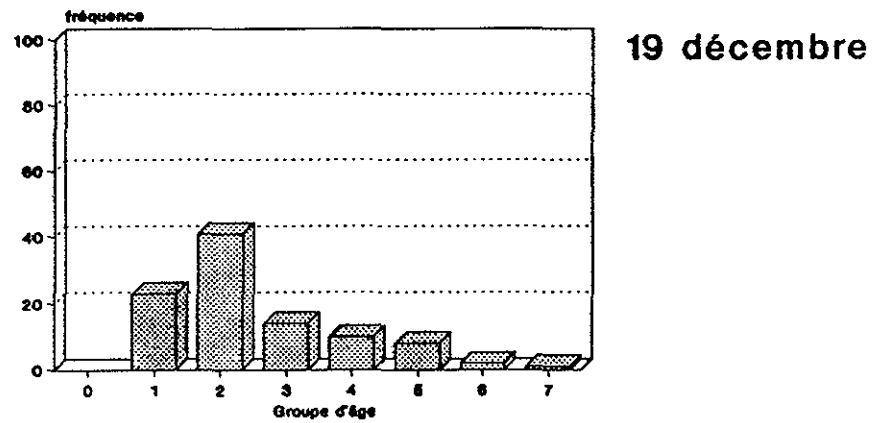
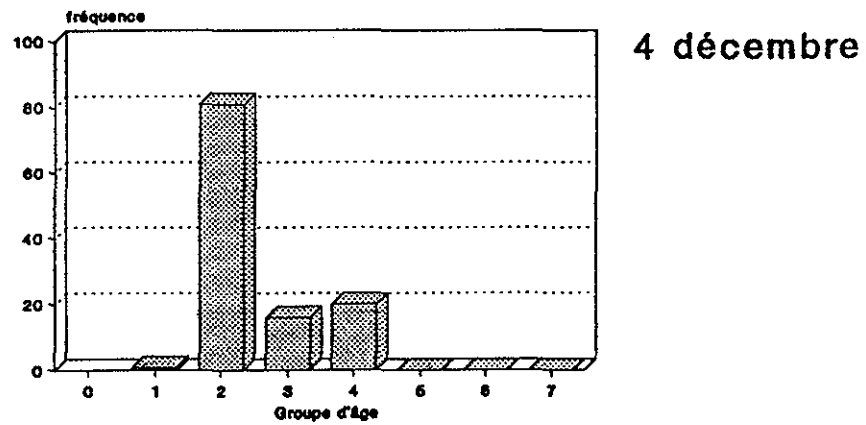


Fig. 7: Structure démographique des apports

III - DEBUT DE LA CAMPAGNE DE PECHE 1990/1991

L'ouverture de l'extérieur de la Baie de Seine a eu lieu le 2 octobre 1990, avec, comme en 1989, la participation d'un grand nombre de bateaux des ports de la Baie de Seine. Les apports ont été très bons dès le départ, et réguliers jusqu'à l'ouverture de la baie de Seine, comme le laissait prévoir le bon indice de groupe 2 observé au cours de la campagne de prospection.

Dans le secteur anglais, malgré le bon indice de groupe 2, les apports des bateaux de Dieppe n'ont pas atteint un niveau très élevé, à cause de la faible croissance des coquilles et de l'application, en 1990-91, d'une taille marchande de 11 cm. Ces bateaux ont donc rejoint les flottilles de la Baie de Seine, dans le Nord Ouest d'Antifer.

La pêche en Baie de Seine a été ouverte, comme prévu, le 3 décembre; les bons apports d'octobre et novembre n'ayant pas entraîné de pression pour une ouverture anticipée, comme en 1989.

Les apports ont été très irréguliers d'une semaine à l'autre, la pêche ayant été perturbée par des conditions météorologiques défavorables. D'une façon générale, les rendements ont été équivalents à ceux de 1989, mais avec un taux de rejet particulièrement important, dû à la proportion importante de coquilles du groupe 1 dans les captures.

Le fait marquant de cette saison de pêche a été l'arrivée progressive, dans les débarquements, de coquilles de 1 an ayant atteint la taille de 11 cm (Fig. 7). Ce fait exceptionnel, conjugué à une densité importante des individus de ce groupe 1, a conduit l'Interprofession à mettre en place un cantonnement dès le 11 janvier, afin de préserver cette classe d'âge d'une exploitation trop précoce.

A la fermeture de la Baie de Seine, le 15 février 1991, la production provenant de cette zone était équivalente à celle de l'année précédente, c'est-à-dire 1100 tonnes.

CONCLUSION

La campagne de pêche 1989-90 a vu un maintien des captures en Baie de Seine à un niveau supérieur à 1000 tonnes, ce qui montre le bénéfice de l'application d'une taille minimale de capture de 11,5cm en 1987/88, puis de 11cm en 1988/89, ayant permis une reconstitution partielle du groupe 3. Malgré ces mesures, les apports n'ont cependant pas atteint un niveau supérieur, du fait d'un recrutement médiocre.

Hors baie de Seine, la production a montré une certaine stabilité due à l'apparition d'une bonne classe de deux ans. La structure démographique de la population exploitée devenait sensiblement la même qu'en Baie de Seine. On a, par contre, pu déplorer le retour à une taille minimale de capture de 10cm qui a conduit à pêcher une partie du prérecrutement. L'hiver doux ayant eu un effet favorable sur la croissance, une partie des coquilles du groupe 1 atteignaient, en effet, la taille de 10cm dès le mois de janvier 1990.

La nécessité d'un retour à une taille minimale de 11cm a été confirmée par les résultats de la campagne de prospection COMOR XX.

Les résultats de cette prospection ont, par ailleurs, permis de mettre en évidence deux points importants concernant les perspectives d'exploitation à moyen terme:

-la production de coquilles, pour la saison 1990-91 devait reposer essentiellement sur un groupe d'âge (groupe 2), ce qui constitue un danger pour l'équilibre et la pérennité du stock, qui ne pourront être assurés que si une partie de ce groupe d'âge est épargnée par l'application d'une taille minimale de capture adéquate.

-le bon indice de groupe 1, observé en 1990, permettait un certain optimisme quant à la reconstitution du stock de coquilles St Jacques en Baie de Seine et dans le Proche Extérieur, à condition que les mesures de gestion retenues soient suffisamment efficaces et respectées afin de pouvoir assurer une prolongation de cette amélioration au cours des deux saisons de pêche suivantes, 1991-92 et 1992-93.

Ces observations ont été confirmées lors de la campagne de pêche 1990-91, avec notamment la présence, dans les apports, d'une proportion non négligeable de coquilles du groupe 1 ayant atteint la taille de 11 cm dès le début du mois de décembre.

La réaction des professionnels de créer, dès janvier 1991, un cantonnement pour protéger un stock de groupe 1 est à souligner, tout comme le fait que ce cantonnement fut proposé exactement sur la zone de plus grande densité mise en évidence durant la campagne COMOR XX.

Une gestion concertée de cette importante ressource entre ainsi de plus en plus dans les faits, ce qui est très souhaitable dans l'optique communautaire.

LES FLOTTILLES ARTISANALES DE PECHE AU LARGE DE BASSE-NORMANDIE

1 - INTRODUCTION.....	2
2 - LES FLOTTILLES.....	4
2.1 - PORT-EN-BESSIN	
2.2 - GRANDCAMP	
2.3 - SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	
2.4 - BARFLEUR	
2.5 - CHERBOURG	
2.6 - GRANVILLE	
2.7 - LES AUTRES PORTS DE LA REGION	
3 - LES METIERS	10
3.1 - LES CASIERS	
3.2 - LES PALANGRES	
3.3 - LES FILETS	
3.4 - LES DRAGUES	
3.4.1 - les dragues à coquille Saint-Jacques	
3.4.2 - les dragues à bivalves	
3.5 - LES CHALUTS	
3.5.1 - le chalut de fond	
3.5.2 - le chalut pélagique	
3.5.3 - le chalut à perche	
4 - LES APPORTS.....	16
4.1 - LE CALVADOS	
4.2 - LA MANCHE	
5 - SYNTHESE REGIONALE	20

1.- INTRODUCTION

Les flottilles les plus importantes de Basse-Normandie ayant une vocation de pêche au large comprenaient 144 bateaux au 1er janvier 1990, soit 12 % d'une flotte totale régionale d'environ 1 200 unités actives. Par ailleurs, trois des ports régionaux, Port-en-Bessin, Cherbourg et Granville, sont classés parmi les quinze premiers ports nationaux par le tonnage débarqué¹. Chacun de ces ports possède une flottille de pêche au large dont les apports représentent certaines années jusqu'à 80% de la production totale. Ces quelques données générales montrent déjà que ces flottilles et ces ports sont des éléments essentiels d'appréciation des capacités de pêche régionales.

Cette importance économique explique que ces flottilles ont été l'objet privilégié d'une gestion régionale volontariste sous forme d'incitations à la modernisation, ceci cependant dans le cadre d'une politique structurelle imposée par la CEE de limitation des capacités de capture des flottes européennes; à l'échelle nationale et régionale, ceci s'est manifesté par la mise en oeuvre successive de deux Plans d'Orientation Pluriannuelle (P.O.P) et la préparation du troisième pour 1992. On peut rappeler aussi que ces unités de pêche prédominantes sont concernées en premier rang par l'arsenal réglementaire d'exploitation des ressources communautaires. Elles exploitent en particulier des espèces dont les stocks sont, pour la plupart, soit surexploités soit mal exploités et dont la gestion repose en partie sur le respect de quotas. Ces flottilles sont aussi très contrôlées en ce qui concerne les maillages utilisés (pour les arts traînants), les tailles minimales au débarquement, les déclarations de capture,...

C'est dans ce contexte de plus en plus pesant pour les exploitants et caractérisé par:

- une ressource déstabilisée,
- une cohabitation difficile entre métiers,
- une rentabilité d'exploitation et l'emploi menacés,

que la politique régionale de rénovation des flottes est intervenue et a largement contribué au renforcement de la place des unités à vocation hauturière de Basse-Normandie dans le concert national, et même franco-britannique, sur l'ensemble de la Manche.

On peut rappeler en introduction qu'en 1985, les flottilles de pêche au large de Basse-Normandie étaient vieillissantes; dès 1986 et surtout 1987, un important effort de renouvellement a été engagé qui devait permettre aux ports de la région de retrouver une meilleure compétitivité. Il semble intéressant ici de voir ce qu'est devenu l'outil hauturier bas-normand à la suite de cette politique de rénovation.

Dans cette note, nous examinerons successivement :

¹ classement des criées 1990

- la composition des flottilles des ports concernés par la pêche au large,
- les métiers pratiqués par ces unités,

- les apports de ces flottilles par port, métier et zone d'exploitation du C.I.E.M (Conseil International d'Exploration de la Mer).

Une courte analyse sera proposée, sur la place de ce type de pêche dans l'économie régionale et dans l'ensemble halieutique de la Manche.

Auparavant, il est nécessaire de préciser le sens de certains termes utilisés dans cette note, ainsi que certaines limites dans la qualité des données exposées.

La pêche artisanale au large est administrativement définie par plusieurs critères:

- une durée de marées supérieure à 24 heures,
- le diplôme du patron,
- le type de rémunération de l'équipage.

Elle regroupe administrativement des bateaux artisans de "pêche côtière" (marées de plus de 24 heures et moins de 96 heures) et de "pêche au large" (marées de plus de 96 heures).

Cette classification n'offre cependant pas une description exhaustive des moyens effectifs régionaux de pêche au large. Nous avons donc préféré compléter cette description par des données provenant d'enquêtes menées systématiquement par IFREMER depuis 1985 sur les activités des navires, leurs calendriers mensuels et leurs zones de pêche.

Le classement administratif des navires a aussi des répercussions dans l'enregistrement des statistiques d'exploitation concernant les apports et l'effort de pêche qui sont suivies par le Centre Régional de Traitement Statistique (C.R.T.S) de Boulogne-sur-Mer². Le CRTS se base en effet sur ce classement pour la ventilation des données, et nous avons tenté d'imputer plus précisément certaines productions à la pêche effectivement faite au large.

Enfin, seuls les débarquements enregistrés en criée (pour la Basse-Normandie, Honfleur, Port-en-Bessin, Grandcamp, Cherbourg et Granville) contribuent aux bases statistiques du CRTS. Il y a donc sous-estimation systématique de la production, y compris de pêche au large, surtout quand on sait que les bateaux relevant de cette catégorie ne sont pas tous astreints par la réglementation communautaire à la tenue d'un journal de bord et ne débarquent pas toutes leurs productions en criée. Cette imprécision statistique peut cependant être considérée comme limitée pour les grosses unités tenues par leurs tonnages importants de débarquer le plus souvent en criée. Actuellement, l'essentiel des imprécisions des données du CRTS relatives à la pêche au

² Ces productions sont connues par les statistiques des criées, les livres de bord (log-books) et les fiches de pêche.

large est certainement dû à l'absence de criée dans certains ports régionaux importants tels que Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur. En revanche, des progrès importants seraient à faire pour les apports de la petite pêche dont les statistiques restent très imprécises même dans les ports à criée. Une décision ministérielle d'obligation de déclaration mensuelle de débarquements pour toutes catégories de navires devrait participer progressivement à une amélioration des statistiques de pêche, base évidente de toute gestion économique et biologique.

La présente étude des flottilles et de leurs productions porte sur les années 1987, 1988 et 1989 (la plus complète au niveau statistique), sauf pour Granville qui n'est suivi que depuis 1990.

Enfin le décompte des navires proposé peut ne pas être en accord total avec celui du Service des Affaires Maritimes pour des raisons de mise à jour différente des fichiers.

2.- LES FLOTTILLES

Les bateaux retenus dans cette analyse sont ceux inscrits par le Service des Affaires Maritimes en pêche côtière (code 046) et en pêche au large (code 041). Six ports de Basse-Normandie ont des bateaux appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories . Ce sont (d'est en ouest) :

- Port-en-Bessin
- Grandcamp
- Saint-Vaast-la-Hougue
- Barfleur
- Cherbourg
- Granville.

Cependant, un certain nombre d'autres bateaux, inscrits en petite pêche (050), peuvent pratiquer d'une façon saisonnière un métier du large (en particulier lors de l'ouverture de la pêche à la coquille Saint-Jacques). Nous en parlerons pour chaque département dans le dernier paragraphe.

Les caractéristiques techniques sont celles connues au 31 décembre 1989

2.1 - PORT-EN-BESSIN

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques techniques et la répartition par classe d'âge selon les longueurs³.

longueur (m)	<= 8 m.	8 à 12 m.	12à16 m.	16à18 m.	18à24 m.	> 24 m.	TOTAL
nombre (040)	0	3	9	7	19	0	38
nombre total	2	13	11	7	19	0	52
long.moy.(m)	0.0	10.5	14.2	16.9	21.1	0.0	17.9
puis.moy.(Kw)	0	123	205	313	431	0	331
jauge moy.(Tjb)	0	14	30	52	87	0	61
puis.tot.(040)	0	368	1843	2194	8187	0	12592
puis.totale (Kw)	129	1473	2258	2194	8187	0	14241
jauge tot. (Tjb)	0	42	273	362	1652	0	2329
- 5 ans	0	0	3	4	7	0	14
5 à 10 ans	0	0	0	1	0	0	1
10 à 15 ans	0	1	2	1	9	0	13
15 à 20 ans	0	1	1	0	0	0	2
> 20 ans	0	1	3	1	3	0	8
Age moyen	0	18	15	8	11	0	12

Tableau 1 - PORT-EN-BESSIN - Caractéristiques techniques

³ Le nombre total et la puissance totale (notés en caractères gras) se rapportent à l'ensemble de la flottille du port, toutes catégories confondues.

Les bateaux de pêche au large sont majoritaires dans ce port (73% de l'effectif total). L'existence de structures coopératives (armement, avitaillement, organisation de producteurs) et d'infrastructures (chantiers navals) favorise cette orientation vers la pêche au large qui fait de Port-en-Bessin le 7ème port national. Elle s'appuie sur la présence de 19 gros bateaux (longueur supérieure à 18 mètres), où l'effort de modernisation a été le plus sensible. Il ne reste en effet que trois bateaux de plus de 20 ans dans cette catégorie.

La classe des 16 - 18 mètres a connu aussi un rajeunissement important depuis 1987 avec la mise en service de quatre bateaux neufs. Le moindre taux de remplacement des unités de 12 à 16 mètres peut s'expliquer par les participations financières moins importantes de la C.E.E, de l'Etat et de la région pour ce type de construction.

La puissance totale de la flottille de pêche au large (en Kilowatts) représente 88% de la puissance totale du port. Depuis 1985 (date de démarrage des enquêtes IFREMER), elle progresse peu en valeur absolue (+ 1%) mais elle se répartit sur un nombre plus faible de bateaux (46 en 1985 et 38 en 1989), et traduit une puissance installée à bord des nouveaux bateaux plus importante.

Port-en-Bessin dispose donc, avec Granville (cf. paragraphe 2.6), d'une flottille de pêche au large récente, bien adaptée aux exigences actuelles. Seules les dimensions du port empêchent la présence de plus grosses unités, qui ne pourraient pas manoeuvrer dans les bassins; actuellement, les plus grosses unités sont obligées de débarquer leurs apports à Cherbourg par marées à faible coefficient, ceux-ci étant ensuite acheminés par camion.

La modernisation de la flottille de pêche au large de ce port est donc déjà bien engagée mais il reste encore une dizaine de bateaux âgés de plus de quinze ans dont le remplacement reste essentiellement lié à la disponibilité de kilowatts⁴.

2.2 - GRANDCAMP

Les caractéristiques techniques et la répartition en âge sont résumées dans la tableau 2 .

La flottille de pêche au large représente 31% de la flottille totale, la plus grosse partie étant constituée d'unités des classes de 8 à 12 mètres et 12 à 16 mètres. Cette flottille est très liée au métier de la pêche à la coquille Saint-Jacques mais ne le pratique pas tout au long de l'année en raison de la réglementation attachée à cette ressource. En dehors de cette activité très ciblée, les marées durent moins de 24 heures, car tous les bateaux ne sont pas équipés de stockages réfrigérés ou de cale à glace. Cette absence d'installation est moins gênante pour la coquille qui se pêche en hiver. Les bateaux les plus récents, et aussi les plus grands, sont maintenant équipés de ce type d'installation qui leur autorise des marées plus longues.

Cette flottille est récente pour ce qui concerne les plus grosses unités (1 an d'âge moyen pour les bateaux de 16 à 18 mètres). Les difficultés rencontrées ces dernières années dans la pêche de la coquille ont entraîné une certaine flexibilité des activités, un navire ne pouvant plus assurer sa rentabilité sur une seule espèce et dans un laps de

⁴ Dans le cadre réglementaire actuel (P.M.E), il faut sortir 1 kilowatt pour en construire 1; l'initiateur d'un nouveau projet doit donc disposer du nombre de kilowatts nécessaires pour construire une nouvelle unité.

temps court (la pêche de la coquille n'est autorisée en Manche que d'octobre à mai). Il y a également eu prospection de nouvelles zones liée à la pratique de nouveaux métiers. Face à la crise que connaît la coquille Saint Jacques (qui représente encore néanmoins en 1989 un poids important dans l'économie du port : 41% du tonnage total et 59% de la valeur totale), le choix des professionnels s'est tourné vers des bateaux plus grands, capables de sortir de la Baie de Seine et autorisant l'usage d'engins différents (tel que le chalut de fond à grande ouverture verticale, cf.paragraphe 3.5.1), mieux adaptés à la diversité et à la variabilité des ressources.

Ces bateaux représentent 55% de la puissance totale du port, et les quatre plus grosses unités représentent à elles seules le cinquième de cette puissance totale.

longueur (m)	<= 8 m.	8 à 12 m.	12à16 m.	16à18 m.	18à24 m.	>24 m.	TOTAL
nombre (040)	0	8	7	4	0	0	19
nombre total	16	32	9	4	0	0	61
long.moy.(m)	0.0	10.8	14.3	16.8	0.0	0.0	13.3
puis.moy.(Kw)	0	114	199	346	0	0	194
jauge moy.(Tjb)	0	12	23	51	0	0	24
puis.tot.(040)	0	910	1393	1384	0	0	3687
puis.totale (Kw)	567	3047	1650	1384	0	0	6648
jauge tot. (Tjb)	0	98	161	202	0	0	462
- 5 ans	0	0	1	4	0	0	5
5 à 10 ans	0	1	2	0	0	0	3
10 à 15 ans	0	2	1	0	0	0	3
15 à 20 ans	0	1	2	0	0	0	3
> 20 ans	0	4	1	0	0	0	5
Age moyen	0	19	12	1	0	0	13

Tableau 2 - GRANDCAMP - Caractéristiques techniques

Tout comme à Port-en-Bessin, les plus grosses unités de cette flottille sont gênées par les conditions d'accès au port, surtout en marées de vives eaux. Elles sont alors obligées de se replier sur Port-en-Bessin.

2.3 - SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Ce port du Cotentin est essentiellement un port de petite pêche (cf.tableau 3). La pêche au large, peu représentée avec 7% des unités actives concerne les plus gros bateaux de la flottille qui pratiquent la palangre de fond (cf.paragraphe 3.2).

Il représentent 18% de la puissance totale du port et sont généralement âgés (moyenne d'âge supérieure à 20 ans) et peu polyvalents.

longueur (m)	<=8 m.	8 à 12 m.	12à16 m.	16à18 m.	18à24 m.	>24 m.	TOTAL
nombre(040)	0	0	2	2	0	0	4
nombre total	29	17	9	3	0	0	58
long.moy.(m)	0.0	0.0	15.4	16.3	0.0	0.0	15.8
puis.moy.(Kw)	0	0	256	198	0	0	227
jauge moy.(Tjb)	0	0	33	29	0	0	31
puis.tot.(040)	0	0	512	396	0	0	908
puis.totale (Kw)	994	1660	1779	718	0	0	5151
jauge tot.(Tjb)	0	0	66	58	0	0	124
- 5 ans	0	0	0	0	0	0	0
5 à 10 ans	0	0	0	0	0	0	0
10 à 15 ans	0	0	1	0	0	0	1
15 à 20 ans	0	0	1	1	0	0	2
> 20 ans	0	0	0	1	0	0	1
Age moyen	0	0	14	30	0	0	22

Tableau 3 - SAINT VAAST - Caractéristiques techniques

2.4 - BARFLEUR

Deux bateaux seulement pratiquent la pêche au large, soit 8% de la flottille totale (cf. tableau ci-dessous).

longueur (m)	<=8 m.	8 à 12m.	12à16 m.	16à18 m.	18à24 m.	> 24 m.	TOTAL
nombre (040)	0	0	2	0	0	0	2
nombre total	8	6	9	1	0	0	24
long.moy.(m)	0.0	0.0	15.6	0.0	0.0	0.0	15.6
puis.moy.(Kw)	0	0	237	0	0	0	237
jauge moy.(Tjb)	0	0	35	0	0	0	35
puis.tot.(040)	0	0	473	0	0	0	473
puis.totale (Kw)	272	578	1709	109	0	0	2668
jauge tot.(TJB)	0	0	70	0	0	0	70
- 5 ans	0	0	0	0	0	0	0
5 à 10 ans	0	0	0	0	0	0	0
10 à 15 ans	0	0	0	0	0	0	0
15 à 20 ans	0	0	0	0	0	0	0
> 20 ans	0	0	2	0	0	0	2
Age moyen	0	0	22	0	0	0	22

Tableau 4 - BARFLEUR - Caractéristiques techniques

Ils représentent 18% de la puissance totale du port. Comme à Saint Vaast-la-Houge, il s'agit de bateaux âgés (plus de 20 ans d'âge moyen), dont l'un est spécialisé à l'année dans les casiers aux gros crustacés (cf paragraphe 3.1).

2.5 - CHERBOURG

Troisième port de Basse-Normandie pour le tonnage, sa flottille de pêche au large se rapproche par ses caractéristiques de celle de Port-en-Bessin (cf. tableau ci-dessous).

longueur (m)	<= 8 m.	8 à 12 m.	12à16 m.	16à18 m.	18à24 m.	> 24 m.	TOTAL
nombre (040)	0	0	3	1	10	5	19
nombre total	16	12	3	1	10	5	47
long.moy.(m)	0.0	0.0	15.5	16.4	22.2	27.4	22.2
puis.moy.(Kw)	0	0	173	180	428	498	393
jauge moy.(Tjb)	0	0	39	30	101	162	104
puis.tot.(040)	0	0	518	180	4280	2490	7468
puis.totale(Kw)	709	1001	518	180	4280	2490	9178
jauge tot.(Tjb)	0	0	116	30	1015	812	1973
- 5 ans	0	0	0	0	3	2	5
5 à 10 ans	0	0	0	0	5	0	5
10 à 15 ans	0	0	1	0	1	0	2
15 à 20 ans	0	0	1	0	0	0	1
> 20 ans	0	0	1	1	1	3	6
Age moyen	0	0	19	29	8	18	14

Tableau 5 - CHERBOURG - Caractéristiques techniques

Les unités de pêche au large forment 40% de l'effectif total du port et 81% de la puissance totale.

Un effort de modernisation a été entrepris en 1986 avec la création d'une coopérative d'armement (à laquelle participent non seulement les pêcheurs, mais aussi des professions directement intéressées comme les mareyeurs), dont le rôle est de regrouper les moyens de financement d'unités neuves (ou d'occasion) dont le prix devient difficilement supportable pour un individu. Les effets de cette coopérative se sont fait sentir dès 1987 avec l'arrivée d'un bateau neuf et se sont poursuivis en 1988 et 1989, avec deux bateaux neufs par an. Ceci a permis le remplacement des plus vieilles unités (9 bateaux ont encore plus de dix ans d'âge). Le "déclin"⁵ du port de pêche a pu être stoppé avec l'arrivée de ces nouveaux bateaux, mais il reste encore une partie non négligeable de la flottille au large à moderniser.

⁵ Tel qu'il a pu être décrit par la presse...

Les plus petits bateaux (4 unités entre 12 et 18 mètres) de cette flottille sont âgés (plus de vingt ans d'âge moyen), mais ceci retentit moins sur les performances de ces bateaux qui pratiquent essentiellement des arts dormants (palangre ou casier).

Malgré la modernisation en cours, l'âge reste un trait préoccupant pour la flottille de pêche au large de Cherbourg, en particulier pour les bateaux de 12 à 18 mètres. L'effort entrepris entre 1986 et 1989 doit pouvoir être continué afin de préserver la compétitivité de ce port.

2.6 - GRANVILLE

Ce port, deuxième en Basse-Normandie par le tonnage, est surtout un port de petite pêche, il possède cependant une petite flottille de pêche au large récente et dynamique qui représente (cf. tabl.6) 17% de l'effectif total du port et 33% de la puissance totale.

longueur (m)	<= 8 m.	8 à 12 m.	12à16 m.	16à18 m.	18à24 m.	> 24 m.	TOTAL
nombre (040)	0	0	6	5	6	0	17
nombre total	22	34	29	9	6	0	100
long.moy.(m)	0.0	0.0	14.8	17.0	19.4	0.0	17.1
puis.moy.(Kw)	0	0	234	290	381	0	302
jauge moy.(Tjb)	0	0	29	42	65	0	45
puis.tot.(040)	0	0	1402	1449	2286	0	5137
puis.totale (Kw)	984	3886	6269	2358	2286	0	15783
jauge tot.(Tjb)	0	0	175	210	387	0	772
-5 ans	0	0	2	2	5	0	9
5 à 10 ans	0	0	1	1	0	0	2
10 à 15 ans	0	0	1	1	0	0	2
15 à 20 ans	0	0	2	0	0	0	2
> 20 ans	0	0	0	1	1	0	2
Age moyen	0	0	10	10	5	0	8

Tableau 6 - GRANVILLE - Caractéristiques techniques

L'année 1989 a vu un effort important de modernisation avec l'arrivée de quatre bateaux neufs de plus de 18 mètres. Ces bateaux pratiquent essentiellement le chalut de fond et le chalut pélagique en boeufs (cf. chapitre 3).

L'âge moyen des bateaux est faible par rapport aux autres ports (8 ans) et plus de la moitié des bateaux a moins de cinq ans.

Ces bateaux de pêche au large sont polyvalents et bien adaptés à la diversité spécifique du golfe normand-breton.

La présence et le développement de cette pêche au large est aussi génératrice d'emplois, contrairement aux petits bateaux de pêche côtière où le patron est le plus souvent seul à bord.

2.7 - LES AUTRES PORTS DE LA REGION

Dans ces ports (**Honfleur, Trouville, Dives sur mer et Ouistreham**), on trouve quelques bateaux qui ne sont pas inscrits en pêche côtière ou au large, mais dont la taille et (ou) la puissance permettent d'effectuer des marées plus longues et plus éloignées que celles des bateaux de petite pêche auxquels ils sont administrativement rattachés.

Cette activité au large est le plus souvent saisonnière et a lieu, pour la plupart des bateaux, lors de la saison de pêche de la coquille Saint-Jacques. En effet, en-dehors des périodes d'ouverture en Baie de Seine (en général, du 1^{er} décembre à la mi février), les bateaux doivent sortir de la Baie pour des marées de 36 à 48 heures. Ceci concerne, pour le Calvados, une trentaine de bateaux, surtout basés dans les deux premiers ports, assez loin des gisements les plus productifs (ouest et nord-ouest de la Baie de Seine).

Les effectifs par port sont les suivants :

- HONFLEUR : 15 bateaux
- TROUVILLE : 10 bateaux
- DIVES-SUR-MER : 1 bateau
- OUISTREHAM : 4 bateaux

Pour Honfleur, cette flottille n'est pas administrativement distinguée de la petite pêche; or les statistiques de production de 1989 font apparaître 148 tonnes de produits déclarés en pêche côtière ou au large, soit 11% de la production totale du port. Ces débarquements sont soit de coquille Saint Jacques, soit de maquereau.

La taille et la puissance moyenne des bateaux des quatre ports sont :

- longueur moyenne: 11,6 m
- puissance moyenne: 167 Kw

Dans le département de la Manche, les bateaux qui effectuent des marées au large (et non recensés dans les paragraphes précédents) sont rares et sont basés principalement à **Barfleur** et à **Saint-Vaast-la-Hougue**. On en compte une quinzaine qui présentent, soit saisonnièrement, soit tout au long de l'année, un comportement de pêche au large. Pour les deux ports, il s'agit surtout de cordiers.

Les caractéristiques moyennes de ces bateaux sont:

- longueur moyenne: 14,7 m
- puissance moyenne: 211 Kw

3 - LES METIERS

Par métier, il faut entendre une activité décrite d'abord par un couple engin de pêche - espèce (ou groupe d'espèces)-cible(s), et secondairement par des saisons et des zones de travail (soit à la côte, soit au large, en Manche Orientale ou en Manche Occidentale).

La pratique d'un métier se rattache souvent à la taille et à la puissance du bateau, parce qu'elle en dépend, et aux coutumes d'un port. Il existe ainsi des singularités locales, par exemple les métiers de corde (palangres) du Nord Cotentin, la drague à praires de Granville ou le chalutage du maquereau à Honfleur et Trouville.

Ainsi, chaque port et chaque flottille développent des variantes autour d'un engin pour l'adapter aux ressources et lieux de pêche dominants.

Dans l'ensemble très vaste des métiers pratiqués le long des côtes bas-normandes, on distinguera les arts dormants (engins fixes) et les arts trainants (engins remorqués) :

- les arts dormants : casiers
filets
palangres
- les arts trainants : dragues (à coquille, à bivalves)
chaluts (à perche, de fond et pélagique).

Pour chaque métier et quand l'information est disponible, une série de cartes représente les temps de pêche (en heures) par trimestre et par rectangles statistiques (tels qu'ils sont définis pour le livre de bord européen). Sur chaque carte, un encart dans le coin inférieur gauche indique le nombre d'heures de pêche qui ne sont pas allouées à un rectangle précis mais à une division C.I.E.M; il convient donc de les ajouter aux heures de chaque rectangle pour avoir le nombre total d'heures par division. La carte 1 montre le découpage géographique des divisions C.I.E.M et des rectangles statistiques fréquentés par les bateaux de Basse-Normandie.

Le calcul du temps de pêche demande ici quelques précisions. Pour les arts trainants, il s'agit bien du temps passé par le bateau en opération de pêche (c'est-à-dire durée d'un trait de multipliée par le nombre de traits, augmentée de la durée de recherche du poisson pour le chalutage pélagique). Pour les arts dormants, les données du CRTS indiquent le temps de manipulation de l'engin (filage et virage de l'engin) correspondant au seul temps de travail du navire alors qu'il faudrait considérer le temps effectif du travail de l'engin. Une correction sera donc à apporter à ces données d'effort qui sont sous-estimées apr sous-évaluation et sous-déclaration.

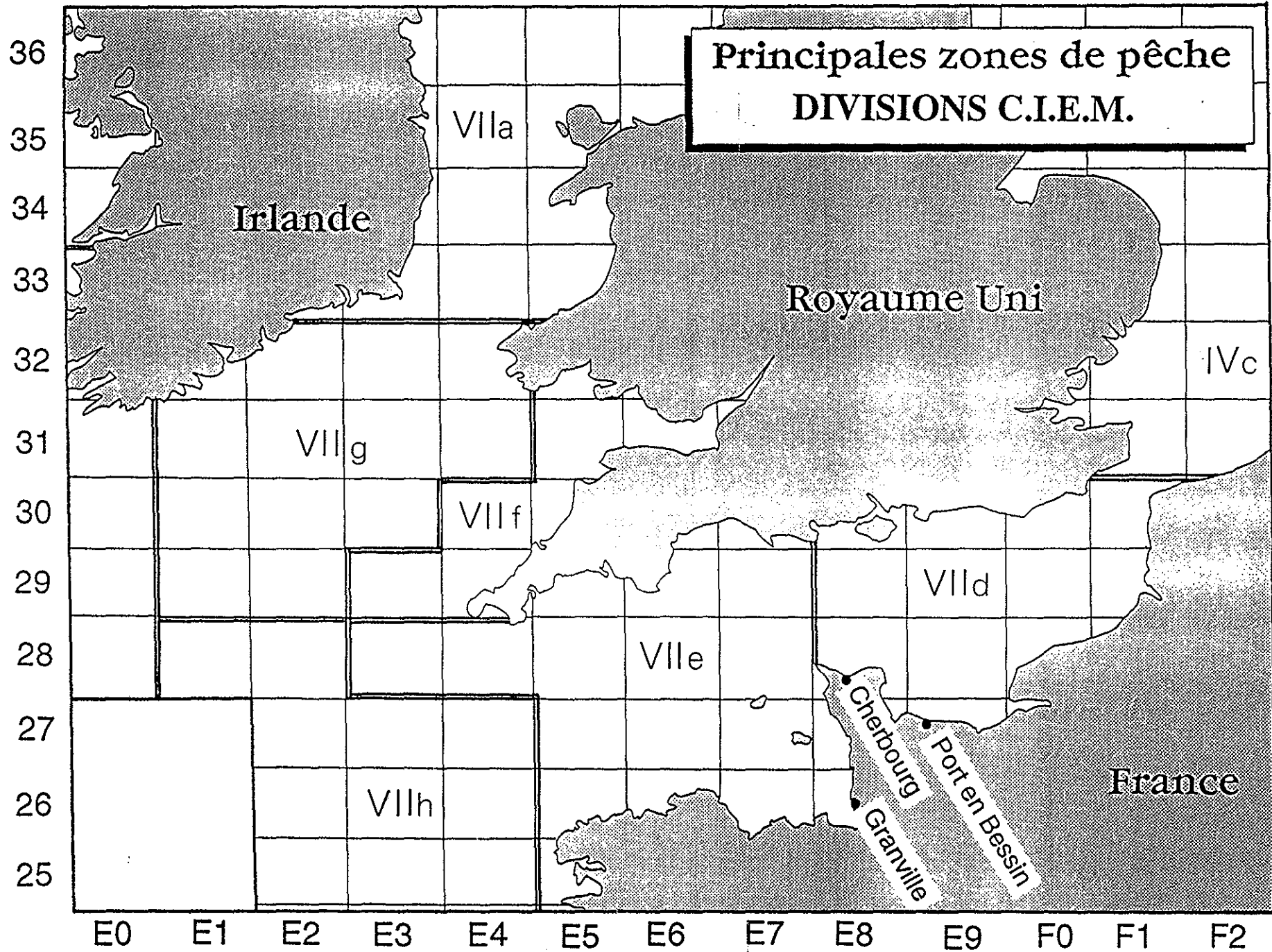
Pour contrer ces incertitudes, l'IFREMER réalise en 1991 une large enquête sur les efforts de pêche par métier, et pratiquement par bateau, pour disposer d'une référence exacte et détaillée de capacité de capture des flottes régionales à l'entrée des années 90. Ces années verront en effet l'effort de gestion communautaire se porter prioritairement sur la réduction de cette capacité par façade, métier, engin,...afin de trouver une meilleure adéquation entre ressource et pêche.

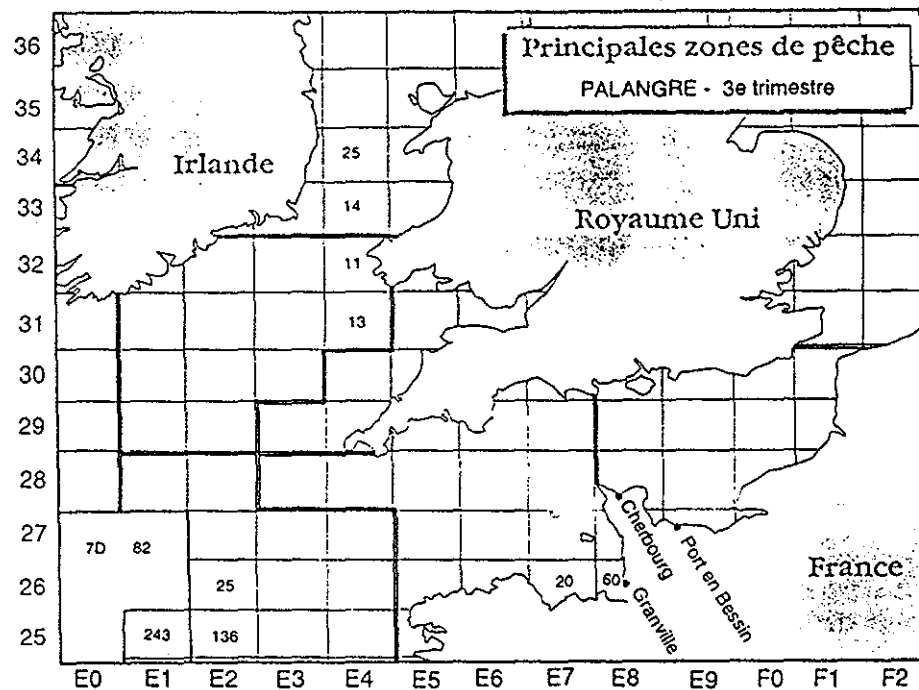
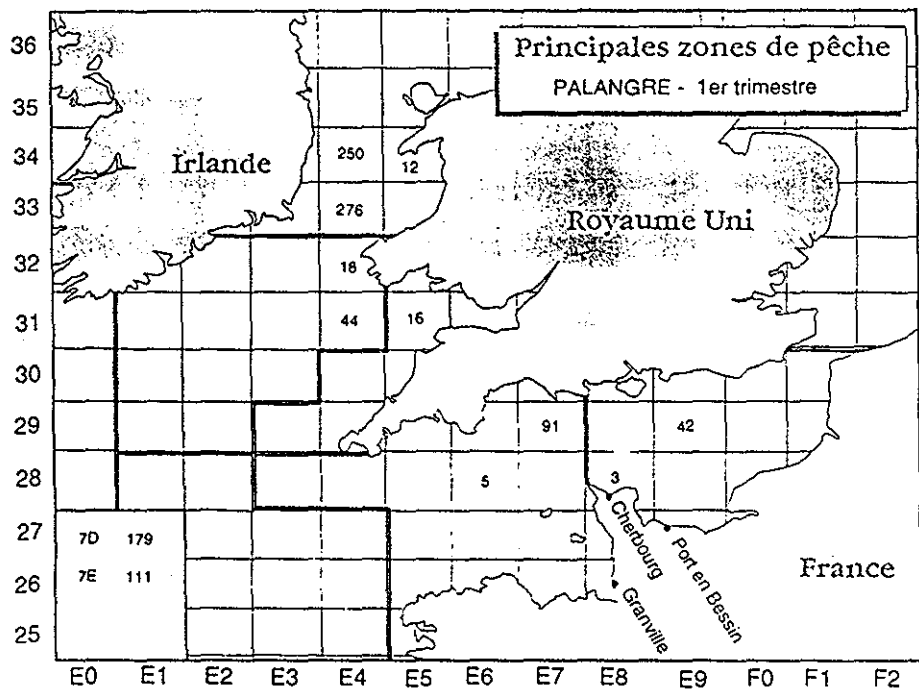
3.1 - LES CASIERS

Cherbourg, Granville et Barfleur sont les seuls ports de Basse---Normandie dont quelques unités (4 bateaux au total) pratiquent ce métier pour cette catégorie de bateaux. Dans les autres ports de la région, il est pratiqué par des bateaux de petite pêche. Ce métier est très semblable à celui pratiqué en Bretagne Nord.

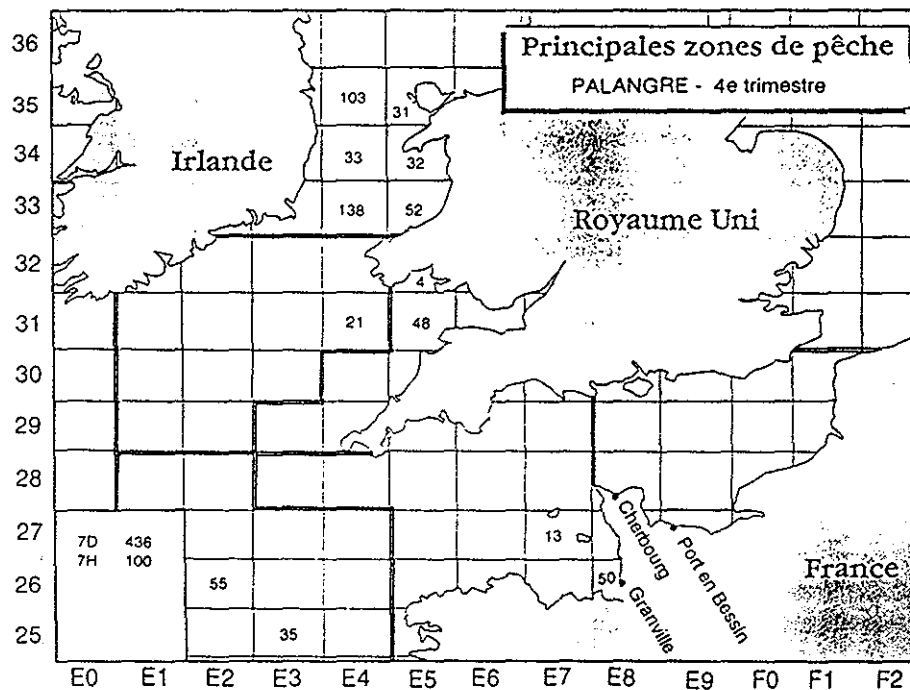
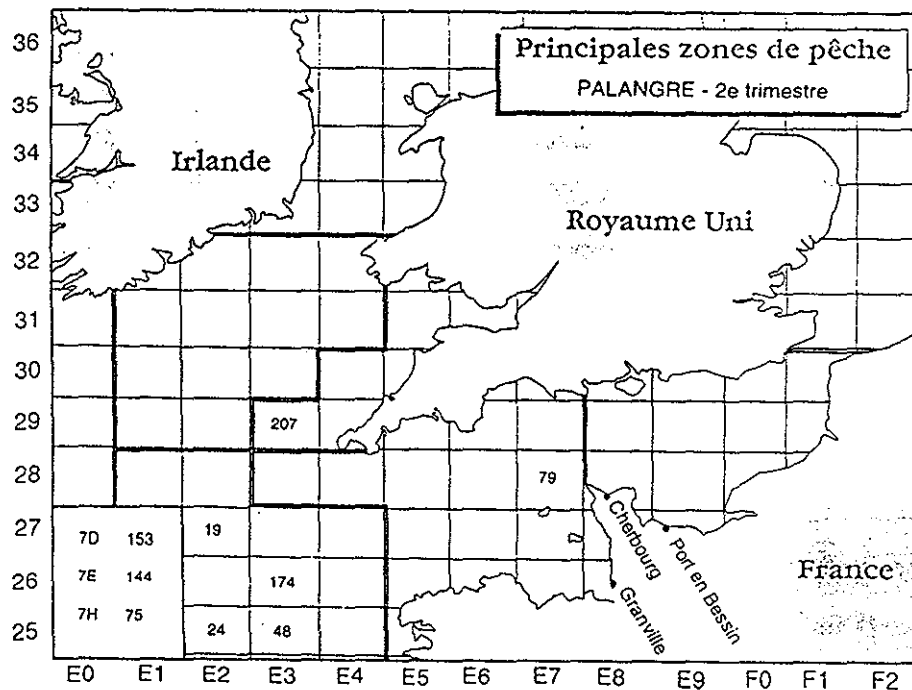
Il est orienté vers la pêche des gros crustacés (tourteau, araignée, homard). Les navires qui le pratiquent posent des filières de 600 à 1000 casiers par marée (nombre moyen: 850). Les zones exploitées sont essentiellement :

- le nord de la presqu'île du Cotentin
- la fosse des Casquets
- le nord-ouest des Iles Anglo-Normandes





CARTE 2



- le détroit du Pas-de-Calais (1 bateau travaille dans cette zone toute l'année)

Ce métier, exercé à l'année, connaît son maximum d'activité entre mai et novembre. Il n'est pas pratiqué par marées de fort coefficient. Les filières de casiers sont habituellement relevées une fois par jour. Chaque marée dure entre 7 et 10 jours. Les casiers sont généralement appâtés avec des petits grondins

Les casiers utilisés (noms commerciaux: "Roscovite" ou "Paimpolais") sont à armature plastique, de forme hémisphérique, d'un poids de 15 à 25 kg.

Ce métier connaît actuellement des difficultés avec des prix et marchés incertains, une forte compétition avec les chalutiers et les fileyeurs pour les zones de pêche et une concurrence très forte avec les caseyeurs Anglo-Normands qui débarquent à Cherbourg. Il est très difficile d'étayer un dossier sur cette activité et ses problèmes en l'absence généralisée de statistiques fiables et durables; en effet pratiquement aucun apport de caseyeurs ne passe en criée et aucune donnée d'effort n'est disponible sauf par enquête particulière.

3.2 LES PALANGRES

Ce métier (carte 2) est pratiqué toute l'année par quatre bateaux de Cherbourg et Saint Vaast et en complément avec la drague à coquille Saint Jacques ou le chalut perche par trois autres unités de Saint Vaast; les espèces recherchées sont les sélaciens (aiguillat en priorité), la lingue, les raies et le congre.

Les engins utilisés sont la palangre de fond et occasionnellement en été la palangre de surface pour le requin-taupe (Lamna nasus). Selon les bateaux, la manipulation est manuelle ou automatique (système automatisé d'origine scandinave) et le nombre d'hameçons mouillés par jour va de 6 000 pour les bateaux de Saint Vaast à 70 000 (moyenne : 50000) pour le plus gros palangrier automatique de Cherbourg

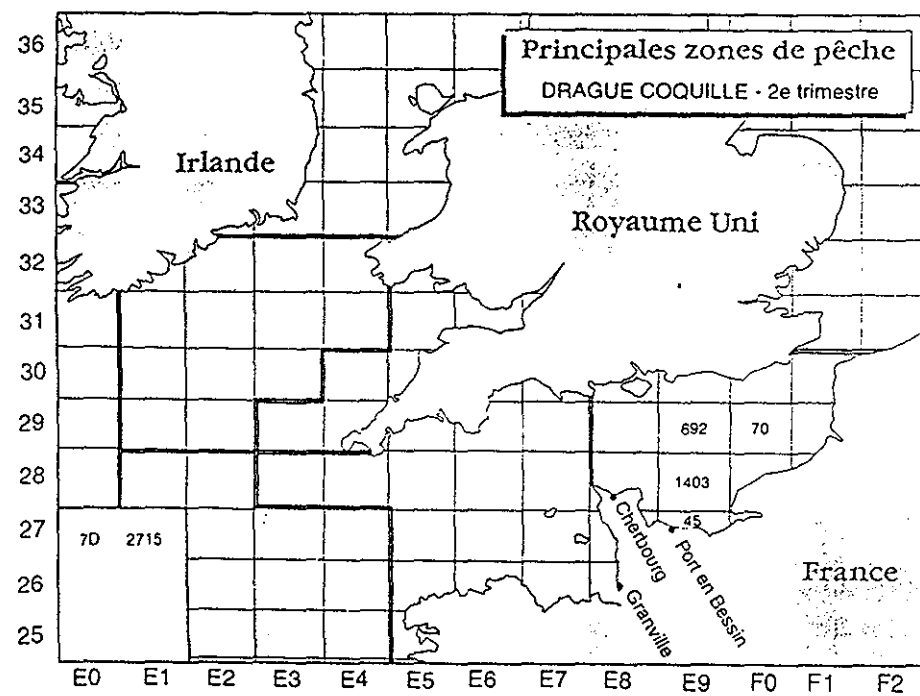
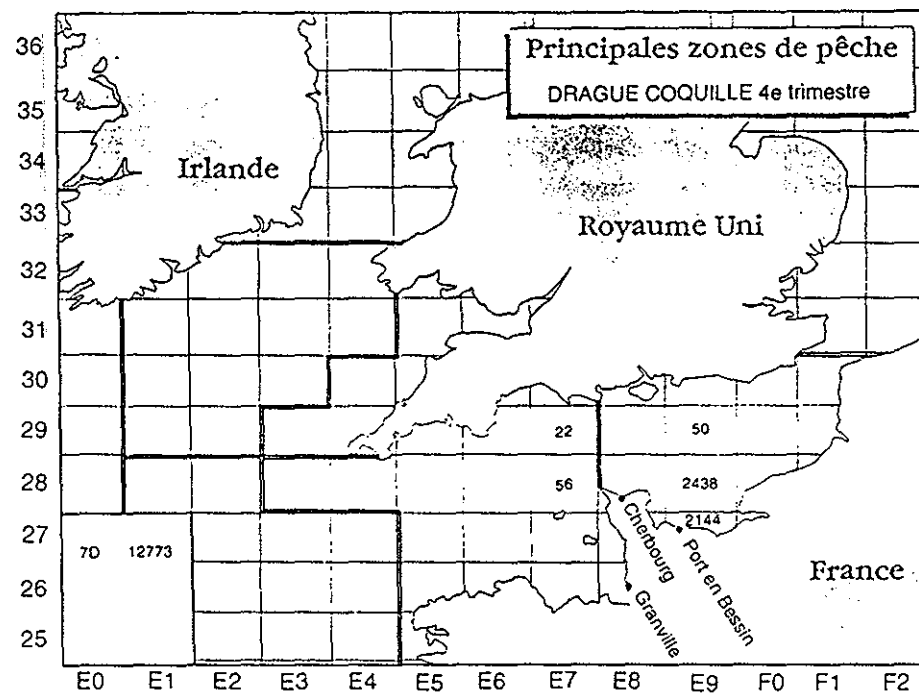
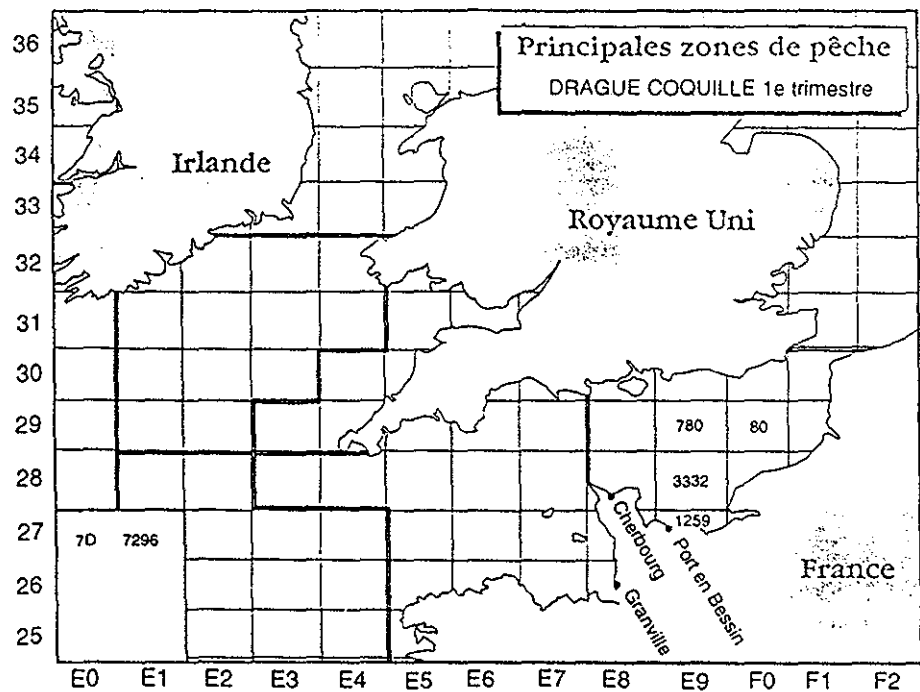
Ce métier a connu en 1988 et 1989 une baisse de pratique, mais on observe depuis peu un regain d'intérêt de la part de professionnels cherbourgeois qui pourraient relancer cette activité.

Les zones de pêche fréquentées par les palangriers débordent la Manche (sauf pour les plus petits bateaux qui restent en Manche Est). Deux bateaux seulement de Cherbourg sont pris en compte par les statistiques, les autres ne rendant pas de livre de bord. Les principales zones sont :

- la Manche Est, fréquentée plus particulièrement en début d'année;
- la Mer d'Iroise, au large de Brest (surtout aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres);
- le Canal de Bristol et la Mer d'Irlande (1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres).

Les temps de pêche par rectangle (carte 2) portent sur un seul bateau en 1989. Ils sont très faibles compte tenu de ce qui a été dit en préambule de ce chapitre (ici, le temps de pêche est égal au temps de manipulation de l'engin) et ne valent surtout que par leur localisation saisonnière.

Les marées sont de durées variables, de trois à dix jours, en fonction des zones prospectées. Le plus gros palangrier cherbourgeois (38 mètres de long) relache entre deux marées dans un port britannique (Milfordhaven) où il débarque ses captures, qui sont ensuite acheminées par camion vers la criée de Cherbourg. Il ne rentre à Cherbourg qu'une fois par mois.



CARTE 3

3.3 LES FILETS

Ce sont des métiers actuellement peu pratiqués par les bateaux artisans de pêche au large. Ils ont connu au cours des années 1987 et 1988 un développement important en raison de la présence de classes d'âge de cabillaud exceptionnelles en Manche, qui a entraîné un certain nombre de professionnels à changer de métier pour pratiquer les métiers de filets. Depuis 1989, les chalutiers de pêche au large qui avaient adopté ce métier sont revenus à leur métier d'origine. Ainsi, pour cette année, il ne reste que 6 bateaux de pêche au large dans le Calvados à pratiquer ce métier et aucun de Cherbourg.

L'engin le plus utilisé est le trémail, filet à deux nappes externes de maille plus importante que celle de la nappe interne. Le poisson, en franchissant une des nappes externes, repousse la nappe interne et forme une poche ou bourse qui le retient.

Aucune réglementation, sinon des accords professionnels locaux, n'encadre actuellement la pratique de ce métier. On observe cependant une assez grande homogénéité dans les maillages utilisés, ceux-ci conditionnant la taille des poissons capturés. Ces maillages dépendent de l'espèce recherchée:

- pour la **sole**, le maillage le plus fréquemment utilisé pour la nappe interne est de 100 mm en maille étirée, les mailles externes variant de 400 à 600 mm;
- pour le **turbot**, le maillage interne va de 260 à 320 mm de maille étirée et le maillage externe de 800 à 1.000 mm. Pour cette espèce, l'utilisation d'un tel engin est d'apparition récente dans la région (1989).

Les longueurs posées par chaque bateau sont, elles aussi, extrêmement variables entre 4.000 et 10.000 mètres (longueur la plus courante : 5.000 mètres). Ces longueurs dépendent de la place à bord pour le rangement et des capacités de travail sur les filets (démaillage).

Un autre type de filet a été utilisé pour la pêche du cabillaud et par extension au lieu jaune sur épaves. Ce filet droit mononappe dont le maillage peut aller de 140 mm à 320 mm maille étirée) s'utilise par longueurs de 3000 à 6000 mètres.

Pour les mêmes raisons que la palangre, l'effort de pêche connu est mal connu et certainement sous-évalués (516 heures en 1989 à Port-en-Bessin, 349 à Grandcamp). De plus, le peu d'information disponible n'est pas ventilé par rectangles statistiques et ne permet aucune cartographie.

3.4 LES DRAGUES

Ces engins sont utilisés pour la pêche des mollusques bivalves et principalement la coquille Saint-Jacques. Quelques bateaux pratiquent également la drague pour la pêche des petits bivalves (praire, palourde, vénus, spisules), presque exclusivement dans le Golfe Normand-Breton.

3.4.1 - Les dragues à coquille Saint-Jacques

Pour la coquille Saint-Jacques, l'engin utilisé actuellement est la drague à ressort (ou drague "anglaise" car elle a été importée d'Angleterre par les Dieppois dans le courant des années 1960). Elle est constituée d'une vergue (ou "baton") métallique de longueur variable sur laquelle sont fixées des petites dragues d'une largeur individuelle

de 80 ou 90 cm. Le nombre de dragues par vergue dépend de la puissance du navire (on compte en moyenne une drague pour 35 chevaux) et peut atteindre 20 réparties sur deux ou quatre vergues. Chaque drague est équipée d'un rateau à dents rendu mobile grâce à des ressorts, qui lui permettent de se rabattre en arrière si la drague accroche sur le fond. Ce dispositif permet de travailler sur des fonds "durs" anciennement inaccessibles aux dragues dites "classiques". Chaque drague est équipée d'un sac en anneaux métalliques de 72 mm de diamètre (maillage réglementaire en Manche).

La principale zone de pêche (carte 3) pour la coquille est la Manche Est, fréquentée par les bateaux de pêche au large pendant les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestres. L'effort de pêche est important en Manche Est dite Centrale (rectangle 28E9) et en Baie de Seine (rectangle 27E9). Les quelques heures de pêche constatées en Manche Ouest en 1989 sont des marées de prospection.

3.4.2 - Les dragues à bivalves

La drague à petits bivalves (dimensions usuelles : L 220cm, l 70cm, h 30 cm) forme une cage parallélépipédique dont les flancs sont formés de barettes métalliques. L'écartement de ces barettes est variable selon l'espèce-cible (15 à 18 mm pour les palourdes, 23 mm pour les praires). L'ouverture de l'engin est munie à sa base d'une lame métallique qui creuse le sédiment. La drague est plus ou moins lestée selon le type de fond et la puissance du bateau.

La faible dimension des mailles de ces dragues entraîne un colmatage rapide et une casse importante des coquillages. Des recherches ont eu lieu récemment sur des prototypes de dragues aspirantes qui éliminent ces inconvénients⁶.

Le nombre de dragues autorisé par bateau est fixé localement.

L'effort de pêche (carte 4) est important, et en particulier en début et en fin d'année (1^{er} et 4^{ème} trimestres)

3.5 LES CHALUTS

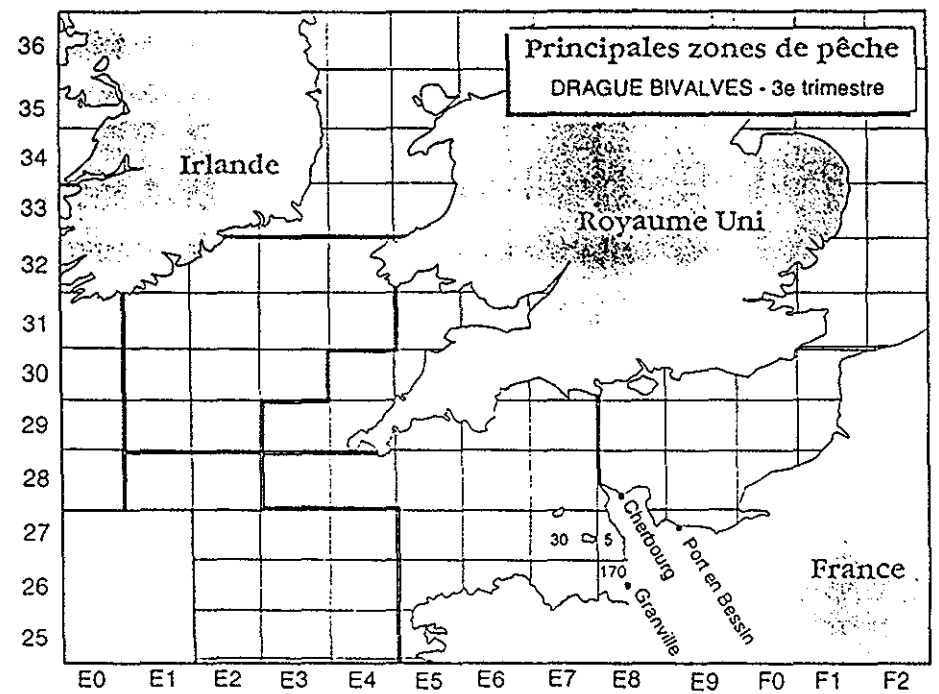
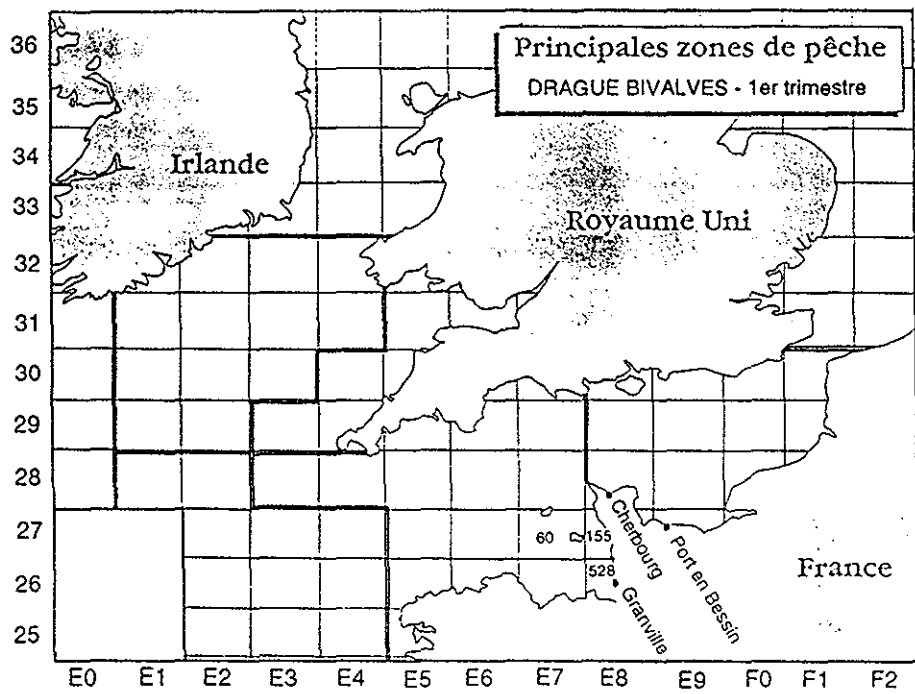
3.5.1. - Le chalut de fond

L'engin utilisé par les plus grosses unités (pêche hauturière) est un chalut de fond à ailes inférieures coupées utilisé avec le gréement à fourches qui lui autorise une grande ouverture verticale. De type canadien ⁷ (ou "cascadeur"), les dimensions varient avec la taille du navire. A Port-en-Bessin, les largeurs maximales rencontrées de corde de dos vont de 20 mètres pour un 300 KW à 26,50 mètres pour un 600 KW. Un chalut de 29,20 mètres de corde de dos a été essayé pour un 660 KW. Dans le grand dos, le nombre de mailles (de 160 mm étirées) varie de 230 à 280. Le chalut le plus utilisé a une longueur de corde de dos de 24 mètres pour 230 mailles. Pour ce type d'engin, la maille de cul (étirée) réglementaire est de 80 mm.

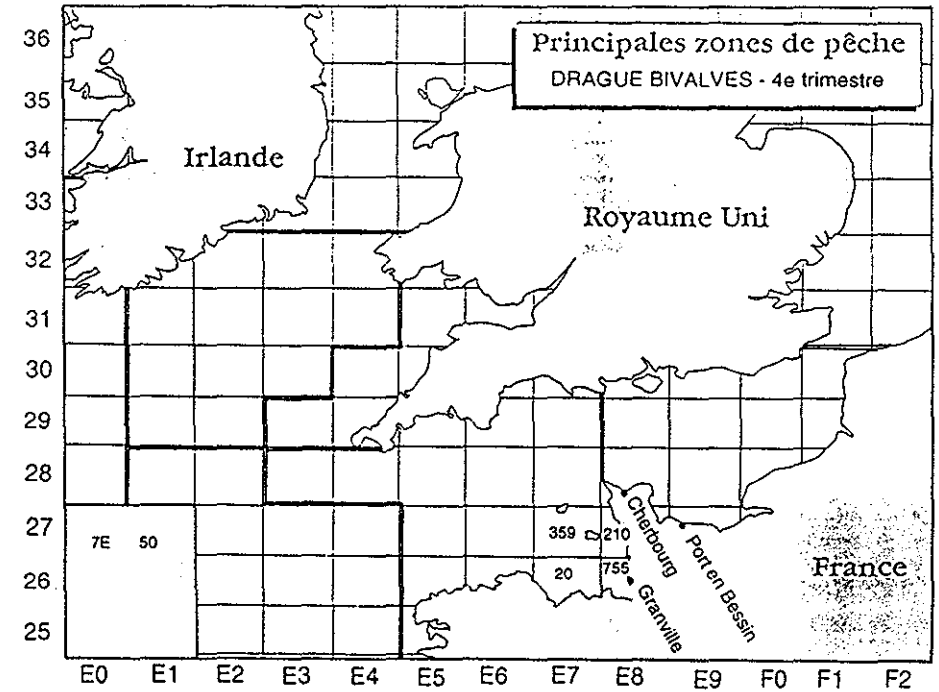
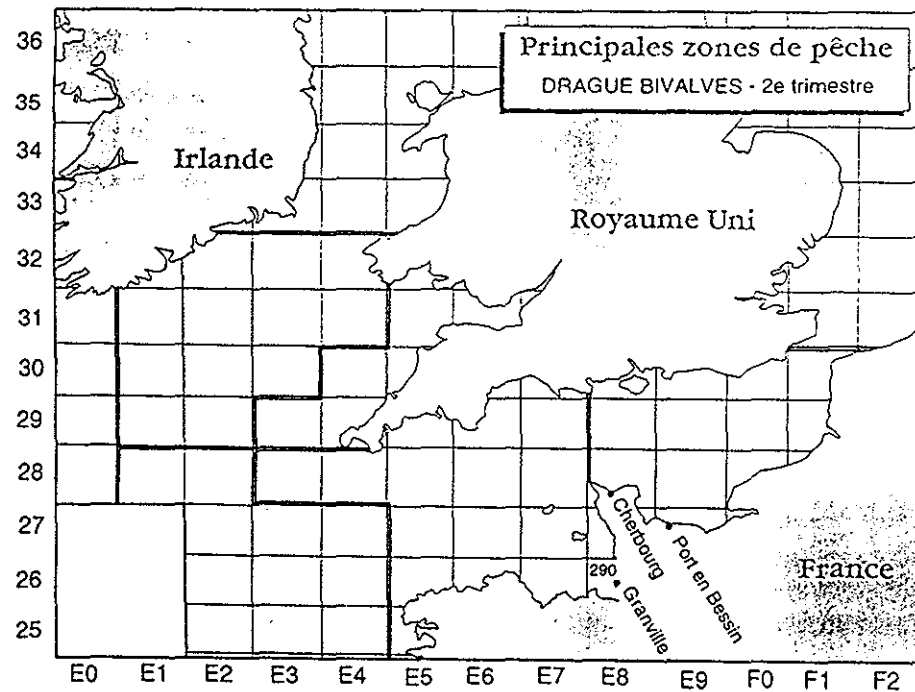
Les panneaux utilisés sont de type en "V" de 800 à 1000 kg. Tous les navires, sauf les plus vieilles unités, disposent de deux à trois enrouleurs dans le portique arrière, autorisant le stockage de chaluts et leur utilisation alternée rapide en mer.

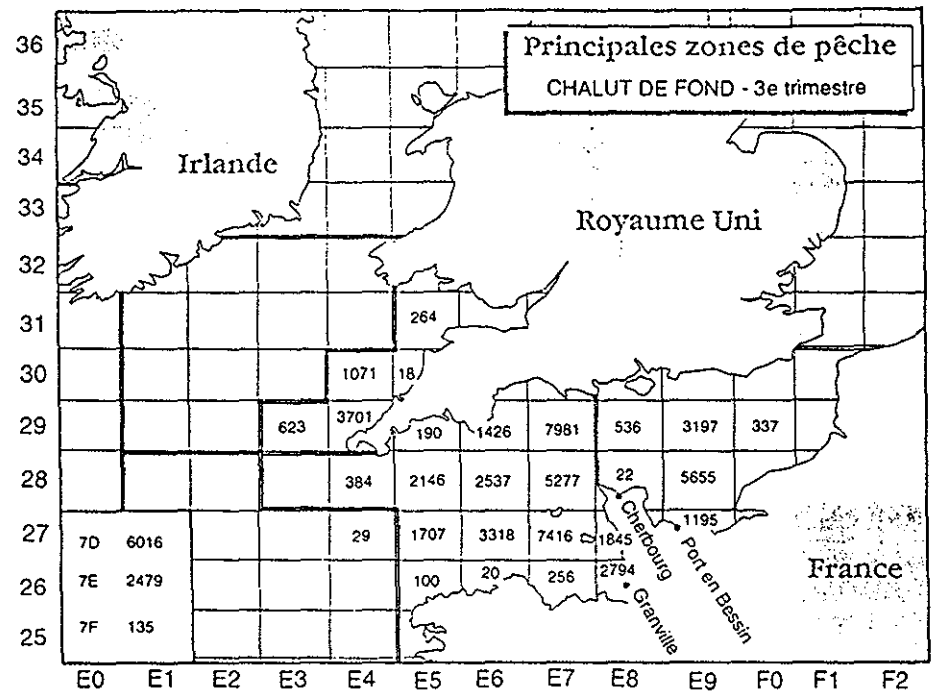
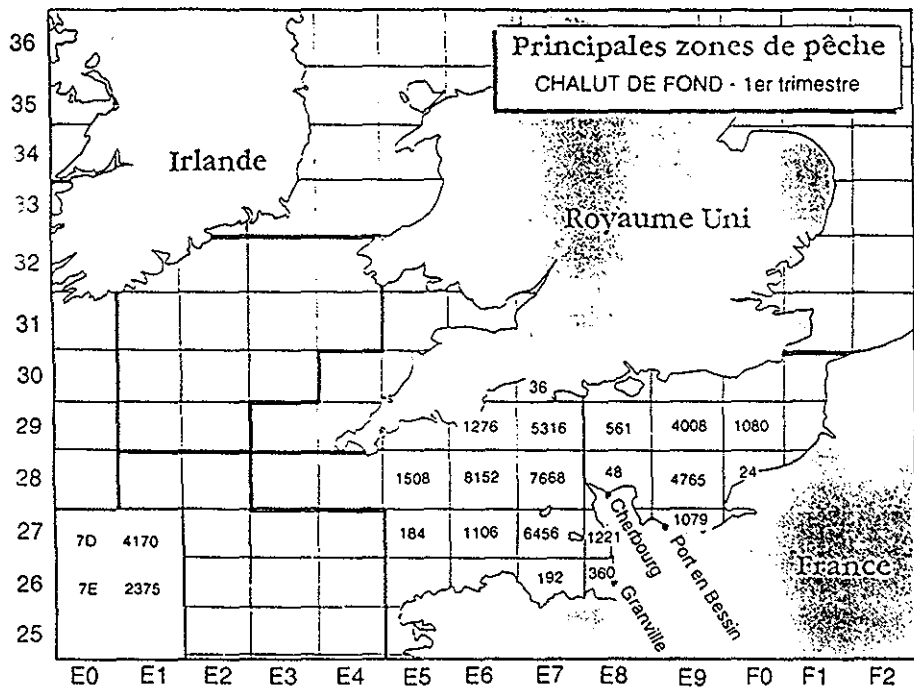
⁶ cf. P.BERTHOU - Perspectives d'exploitation des petits bivalves - 1987 - Rapport interne IFREMER

⁷ Dans ce type de chalut, le bourrelet est constitué de rouleaux (diabolos) de gros diamètres (35 à 40 cm) qui permettent au chalut de franchir les obstacles en roulant.

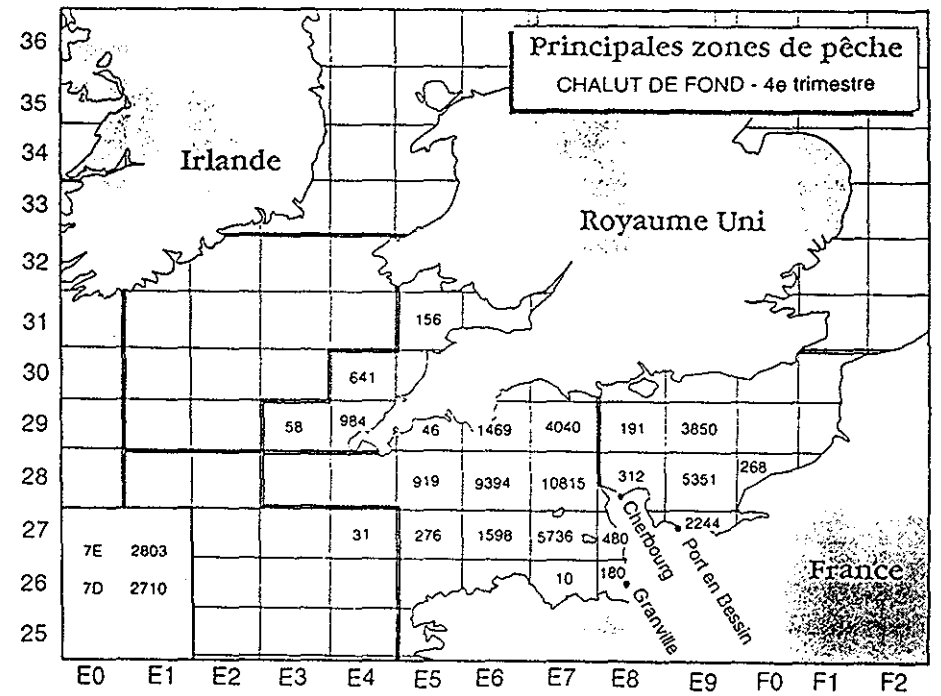
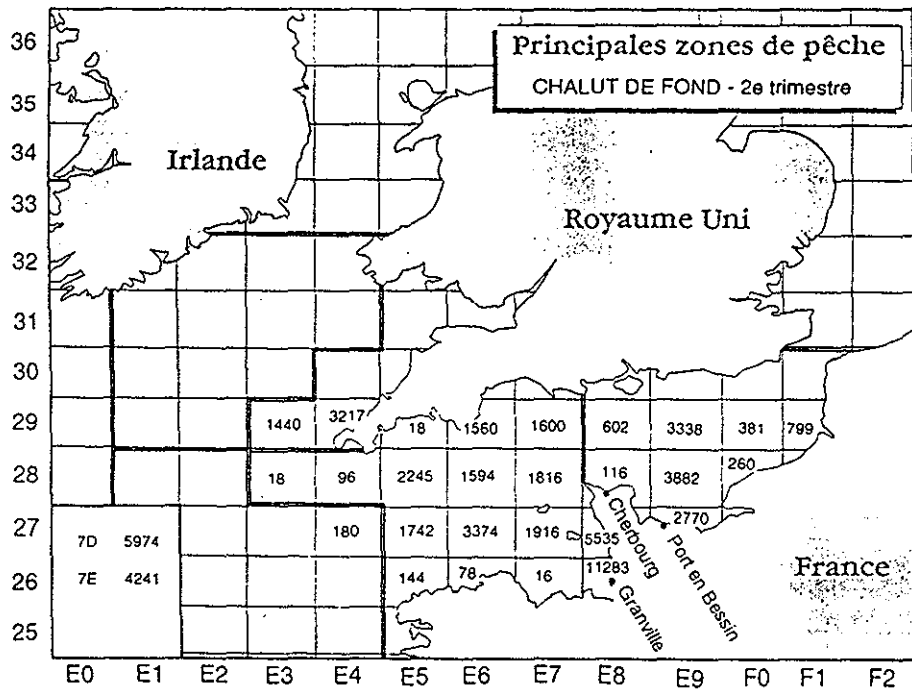


CARTE 4





CARTE 5



A Cherbourg, le même engin est utilisé, avec des longueurs de corde de dos variant de 20 à 35 mètres selon la puissance. Le gréement à grandes fourches permet ici aussi de travailler sur des fonds durs (caractéristiques de cette partie de la Manche) en limitant les avaries

Les unités moins importantes utilisent un chalut de fond classique à ailes dont les dimensions varient avec la puissance du bateau: 12 mètres de corde de dos pour un 180 Kw et 16 mètres pour un 330 Kw. Les panneaux utilisés (généralement en bois) ont un poids moyen de 250 kg. Le bourrelet de ces chaluts est beaucoup plus léger que sur les chaluts précédemment décrits, les fonds fréquentés étant beaucoup plus doux. Le maillage réglementaire est également de 80 mm.

Une variante de ce chalut de fond est utilisée par les pêcheurs de l'estuaire de la Seine (Honfleur et Trouville) pour la capture du maquereau; ces chaluts, généralement de petite taille (corde de dos de 12 mètres), ont un petit panneau élévateur fixé sur la corde de dos qui augmente l'ouverture verticale du chalut.

Les zones de pêche fréquentées par les chalutiers de pêche au large (carte 5 et tableau 7) sont :

- la Manche Est (24% du temps de pêche),
- la Manche Ouest (70%),
- le nord de la Cornouailles et le Canal de Bristol (6%).

Les deux dernières zones sont fréquentées par les plus gros chalutiers de Port-en-Bessin, Cherbourg et Granville (pour la Manche Ouest seulement); la Manche Est est fréquentée par les plus petits chalutiers du Calvados et de Saint Vaast-la-Hougue et Barfleur. Quelques bateaux parmi les plus petits de Port-en-Bessin se basent à Granville au printemps (avril-mai) pour la pêche de la seiche dont l'arrivée est plus précoce dans le Golfe Normand-Breton que sur les côtes du Calvados.

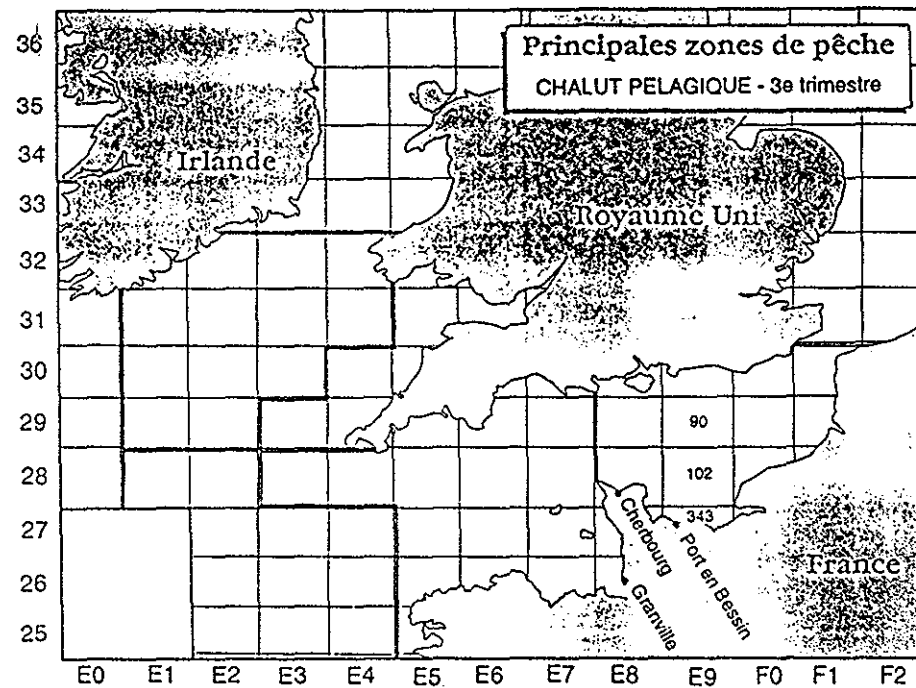
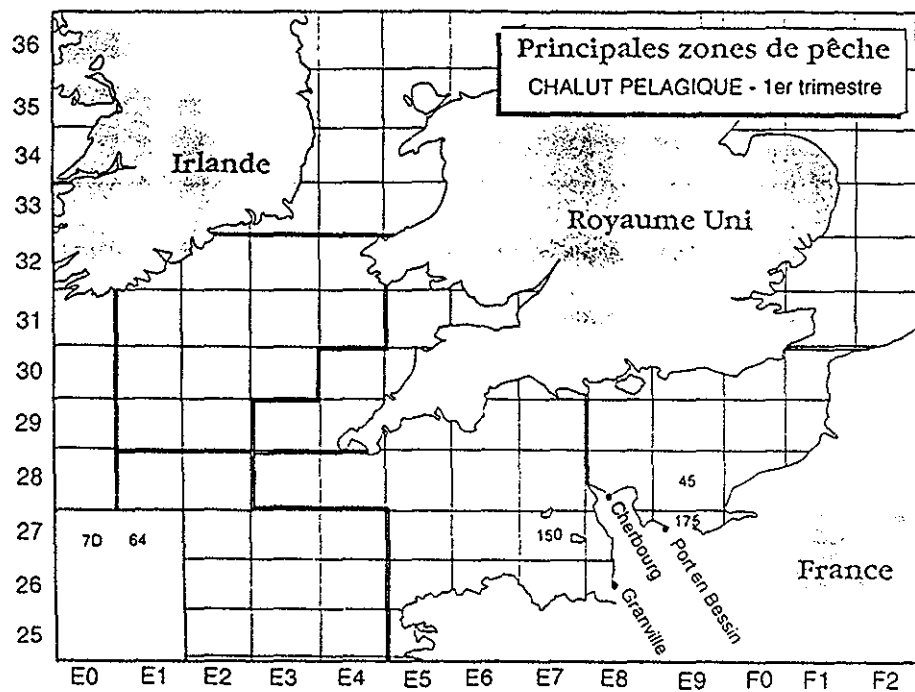
division	trim.1	trim.2	trim.3	trim.4	total	%
VIIId	11565	12148	10942	12216	46871	24
VIIe	33475	33035	37397	34963	138870	70
VIIIf		4657	5677	1839	12173	6
VIIh		180	29	31	240	0.1
total	45040	50020	54045	49049	198154	

Tableau 7 - Nombres d'heures de pêche aux chaluts de fond par division C.I.E.M

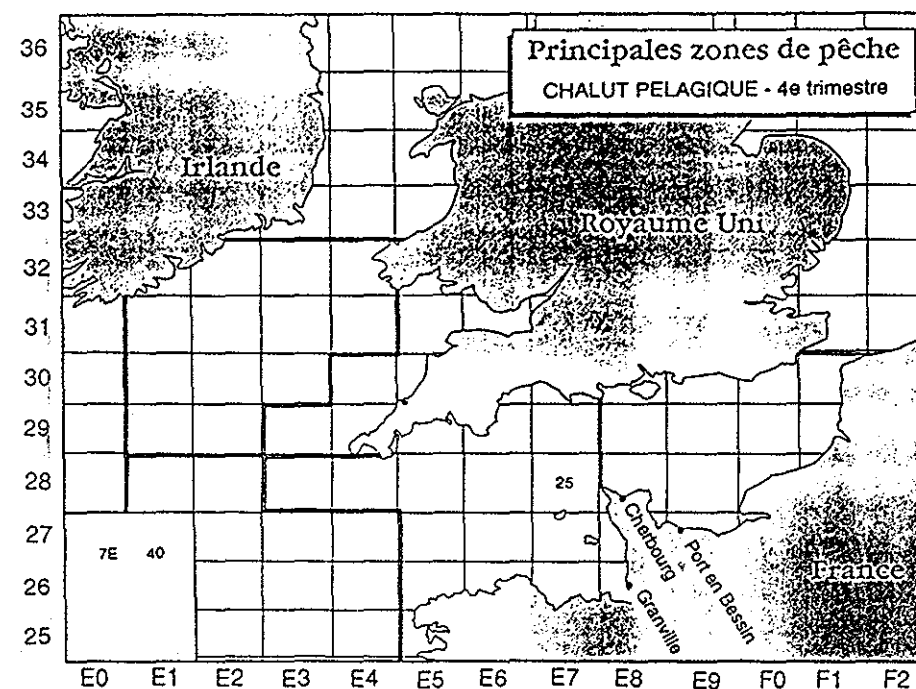
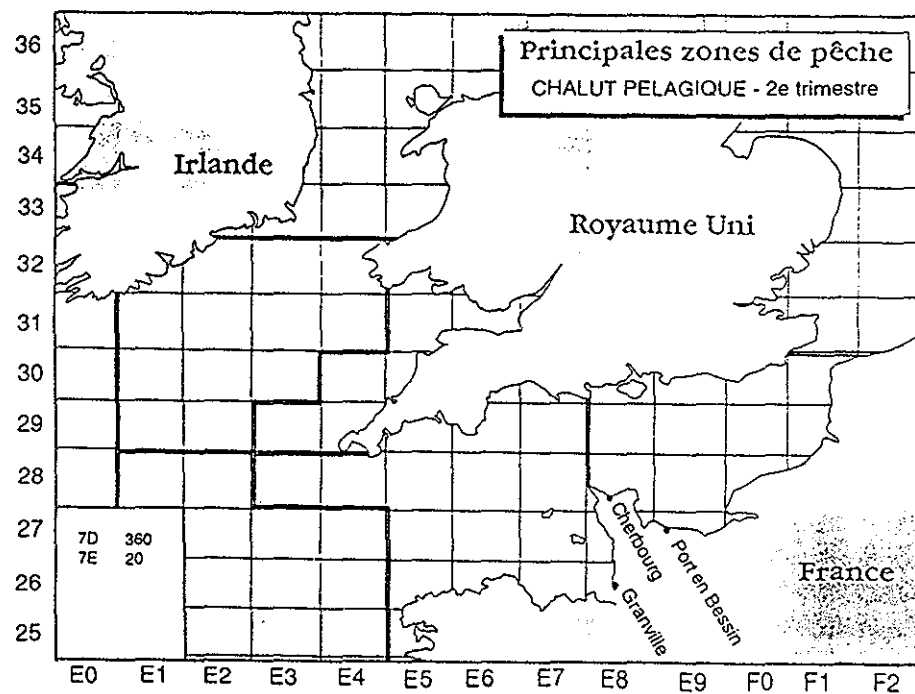
3.5.2. - Le chalut pélagique

Beaucoup moins employé que le précédent (carte 6), il n'intéresse dans chaque port que quelques unités. Il est utilisé selon deux méthodes, soit en solitaire, soit en boeufs (deux navires trainent le même chalut). L'utilisation de l'une ou l'autre méthode est en rapport avec le choix des espèces-cibles.

Le chalut pélagique utilisé en solitaire est un chalut à quatre panneaux, d'une longueur de corde de dos atteignant 100 mètres, monté en mailles de 16 mètres étirée dans l'entrée. Le maillage du cul réglementaire est de 50 mm (étiré) pour le maquereau.



CARTE 6



Le chalut pélagique en boeufs a également un maillage de cul de chalut de 50 mm; la longueur de corde de dos peut atteindre 180 m avec des mailles de 20 m dans l'entrée. Il est surtout utilisé pour le bar et la dorade grise.

Au cours d'une même marée, ce type de chalut est utilisé alternativement avec le chalut de fond. Cependant, certains bateaux font des marées plus courtes (2 à 4 jours) uniquement au chalut pélagique.

L'effort de pêche déployé avec ces engins parît limité et saisonnier, et est souvent masqué dans les journaux de bord par l'effort déclaré au chalut de fond utilisé au cours de la même marée. Les principales zones exploitées sont la Baie de Seine et la Manche Centrale (pour le maquereau) et l'ouest du Cotentin pour le bar.

3.5.3. - Le chalut à perche

Cet engin n'est régulièrement utilisé qu'à **Saint-Vaast-la-Hougue** et **Barfleur** pour la pêche des poissons plats, particulièrement la sole. Il a été aussi utilisé à titre d'essai à Honfleur et Grandcamp.

L'engin est constitué de deux patins en acier d'une hauteur de 0.50 m reliés par une perche métallique d'environ 5 m, sur laquelle est fixé le chalut. L'ouverture du chalut est ainsi maintenue constante

Ce type de chalut est soumis au maillage réglementaire de 80 mm (étiré).

Aucune donnée pour les statistiques d'effort n'est disponible pour les ports concernés, tous les bateaux étant inscrits en petite pêche.

4 - LES APPORTS

Ils seront examinés, par département, pour les ports où on dispose d'une répartition des débarquements entre les différents types de pêche (pêche côtière et pêche au large), c'est-à-dire là où un suivi statistique est assuré par le C.R.T.S. Il s'agit des ports à criée de :

- Honfleur	département du Calvados
- Port-en-Bessin	" "
- Grandcamp	" "
- Cherbourg	département de la Manche
- Granville	" "

Ces cinq ports assurent la majeure partie des débarquements en Basse-Normandie. Pour ces ports, sauf Granville, on a retenu la moyenne des productions des années 1987 à 1990⁸, afin d'atténuer les effets d'une abondance irrégulière d'espèces telles que le cabillaud en 1988 et la seiche en 1989 par exemple dont les apports exceptionnels faussent l'appréciation des parts respectives des différents métiers dans la production totale.

4.1 - LES APPORTS DU CALVADOS

⁸ Pour Grandcamp, l'année 1987 n'est pas disponible. Pour Granville, seule 1990 l'est.

ENGIN	port	VIIId	VIIe	VIIIf	VIIg	VIIh	total
palangre	GC	71,9T 651,9KF					71,9T 651,9KF
total		71,9T 651,9KF					71,9T 651,9KF
filets	PB	27,8T 809,1KF					27,8T 809,1KF
	GC	11,8T 393KF					11,8T 393KF
total		39,6T 1202,1KF					39,6T 1202,1KF
drag.C	HO	43,6T 1037,2KF					43,6T 1037,2KF
	PB	285,4T 6892,3KF					285,4T 6892,3KF
	GC	606,9T 14504,1KF					606,9T 14504,1KF
total		935,9T 22433,6KF					935,9T 22433,6KF
ch.fond	HO	61,2T 748,5KF					61,2T 748,5KF
	PB	5658T 48467,6KF	5108,8T 51616,1KF	121,2T 1388,6KF	17,3T 137,9KF	31,3T 329,6KF	10936,6T 101939,5KF
	GC	404,2T 4229,5KF	26,8T 210KF				431T 4439,5KF
total		6123,4T 53445,3KF	5135,6T 51826,1KF	121,2T 1388,6KF	17,3T 137,9KF	31,3T 329,6KF	11428,8T 107127,5KF
ch.pelag.	PB	77,6T 574,9KF	33,3T 1059KF				110,9T 1633,9KF
	GC	0,8T 4,7KF					0,8T 4,7KF
total		78,4T 579,6KF	33,3T 1059KF				111,7T 1638,6KF
ch.perch	HO	1,4T 20,4KF					1,4T 20,4KF
	PB	19,4T 393,2KF					19,4T 393,2KF
	GC	1,9T 32,2KF					1,9T 32,2KF
total		22,7T 445,8KF					22,7T 445,8KF
TOTAL		7271,3T 78748,2KF	5168,9T 52885,1KF	121,2T 1388,6KF	17,3T 137,9KF	31,3T 329,6KF	12610T 133489,4KF

Tableau 8 - Apports (tonnes) et valeurs (KF) par métier et par division CIEM de provenance

Dans le tableau 8 sont reprises les moyennes des apports (en tonnes) et des valeurs (en milliers de francs) de chaque port du département, tels qu'ils sont actuellement connus dans la base CRTS.

L'examen du tableau 8 met en évidence une très large prédominance (90.6 %) du chalutage de fond dans les apports du Calvados. Il s'agit en fait du métier pratiqué par le plus grand nombre d'unités à l'année, dont celles de plus grande taille et les plus modernes. Cette place majeure du chalutage est caractéristique de tous les grands ports de la Manche-Est.

Ce métier est ciblé sur de nombreuses espèces dont la variété selon les lieux et saisons de pêche constitue un atout et une sécurité d'exploitation vis-à-vis de ressources en difficulté et de marchés souvent instables. Les espèces principales en valeur sont, en Manche-Est (Division VIIId), les céphalopodes, le lieu jaune, la plie, les raies, le rouget grondin, le tacaud (première espèce en poids), la coquille,... Une part importante des apports (58%) de ce métier vient de Manche-Est où travaillent saisonnièrement les grosses unités et annuellement toutes celles ne disposant pas d'une flexibilité géographique suffisante par leur taille, leur capacité de stockage ou l'expérience du patron. En Manche-Ouest, le tacaud et le grondin rouge viennent en tête et la seiche a représenté 29 % des apports en 1990. Une des caractéristiques importantes de ce métier est depuis longtemps la diversité des espèces pêchées. Enfin, on doit signaler la place prépondérante de Port-en-Bessin dans ce métier avec 90% des apports et 84% de la valeur totale débarqués dans le département par les flottilles de pêche au large. Il affirme ainsi son rôle de port de pêche hauturière de dimension nationale.

Les autres métiers de chalutage peuvent être évoqués. Il s'agit en particulier du chalut à perche surtout dirigé vers la sole qui peut représenter jusqu'à 20 % des prises, associée à la plie et aux raies. Le chalut pélagique vit essentiellement du bar et du maquereau, ainsi que de la dorade grise qui reparait actuellement à hauteur de 40 % dans les apports.

En tant qu'art traînant régionalement important, la pêche à la drague de la coquille Saint-Jacques reste une activité traditionnelle des ports du Calvados (en particulier Grandcamp), qui occupait il y a une dizaine d'années encore certains bateaux toute l'année. La réduction de la durée de la saison de pêche (actuellement moins de sept mois), décidée par la profession face aux difficultés que connaît ce métier, a entraîné le redéploiement de l'activité de ces bateaux vers d'autres métiers et plus particulièrement le chalutage de fond. La coquille représente encore près de 20 % de la valeur débarquée dans les ports de ce département. Elle vient au premier rang des activités à Grandcamp par le tonnage et la valeur débarqués. La drague à coquille Saint-Jacques pêche aussi des quantités non négligeables de sole et de plie représentant jusqu'à 30 % des captures de cet engin.

En ce qui concerne les autres métiers importants du département pratiqués en pêche au large, on doit signaler les palangriers de Grandcamp qui exploitent le congre et les sélaciens (roussettes, hâ, aiguillat). Parmi les filets, le trémil est nettement dominant et représente 80% des captures des fileyeurs; les espèces-cibles étant la sole (40% des captures) et le turbot (en faibles quantités mais à forte valeur marchande). Pour le filet droit, le cabillaud est l'espèce-cible principale qui a représenté en 1987 et 1988 plus de 45% des apports totaux des fileyeurs.

Les activités des unités de pêche au large du Calvados peuvent se caractériser par leur forte capacité d'adaptation technique et géographique aux contraintes ou aux opportunités, respectant une tradition régionale de diversification. La diversité des espèces débarquées et des zones exploitées restent en effet des atouts majeurs favorisés par une situation centrale en Manche. L'arrivée et l'exploitation massives de certaines espèces telles que le cabillaud en 1987 et la seiche en 1989 et 90 ne sont pas cependant sans poser d'importants problèmes de commercialisation de ces produits surabondants, les marchés semblant se saturer très rapidement.

4.2 - LES APPORTS DE LA MANCHE

Le tableau 9 résume les apports (en tonnes et en milliers de francs) des ports de la Manche qui ont une flottille de pêche au large et qui sont pris en compte dans le système statistique parce que disposant d'une criée, c'est-à-dire **Cherbourg** et **Granville**. L'absence de criée ne permet pas de connaître la répartition des captures par type de pêche et par engin dans les ports tels que Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur. Des informations sur les activités de ces flottilles sont néanmoins accessibles par enquêtes IFREMER mais les données d'apport sont par contre sous-estimées.

Parmi les métiers les plus représentatifs de l'activité au large des ports du département de la Manche, on note une nouvelle fois la prédominance du chalut de fond, activité qui produit les plus gros apports (77 % du total débarqué) et a lieu essentiellement en Manche Ouest (82 % des apports du métier). Les espèces les plus abondantes sont le tacaud et le grondin rouge (24% des captures). La seiche prend certaines années une place importante (21% en 1989).

Le chalut pélagique a une part beaucoup plus faible dans les apports (1,2% des apports totaux), de même que le chalut à perche. Il s'agit d'activités saisonnières très ciblées sur quelques espèces à forte valeur marchande (bar et sole).

Les dragues à bivalves, utilisées surtout à partir de Granville, sont encore dirigées largement vers la praire bien que cette pêche ait connu ces dernières années des problèmes de commercialisation qui ont fait chuter les prix à la production, la rendant moins attractive.

Le métier de la palangre, enfin, reste actif, recherchant en Manche-Ouest et centrale les sélaciens parmi lesquels l'aiguillat qui représente 41% des captures de ce métier.

ENGIN	port	VIIa	VIIId	VIIe	VIIIf	VIIg	VIIh	total
palangre	CH	694T 4767KF	376T 3403KF	277T 2430KF	164T 1247KF	92T 622KF	363T 2665KF	1967T 15134KF
	GV			3,5T 36KF				3,5T 36KF
total		694T 4767KF	376T 3403KF	281T 2466KF	164T 1247KF	92T 622KF	363T 2665KF	1970T 15170KF
filets	CH		0,01T 0,8KF					0,01T 0,8KF
total			0,01T 0,8KF					0,01T 0,8KF
drag.C	GV			0,4T 6,1KF				0,4T 6,1KF
total				0,4T 6,1KF				0,4T 6,1KF
drag.biv.	GV			390T 2549KF				390T 2549KF
total				390T 2549KF				390T 2549KF
ch.fond	CH		149T 1566KF	4144T 43041K F	1325T 11861KF	25T 179KF	11T 350KF	5653T 56996KF
	GV			2936T 23287K F				2936T 23287KF
total			149T 1566KF	7080T 66328K F	1325T 11861KF	25T 179KF	11T 350KF	8589T 80283KF
ch.pelag.	CH			92T 3223KF				92,3T 3223KF
	GV			41T 155KF				41,5T 155KF
total				134T 3378KF				134T 3378KF
ch.perch	CH		97T 3255KF	42T 811KF				139T 4066KF
total			97T 3255KF	42T 811KF				139T 4066KF
TOTAL		694T 4767KF	622T 8224KF	7928T 75538K F	1489T 13109KF	117T 800KF	374T 3015KF	11223T 105453KF

Tableau 9 - Tonnages (tonnes) et valeurs (KF) par métier et par division CIEM de provenance

5 - SYNTHESE REGIONALE

Le tableau 10 résume pour chaque port les productions (tonnes) et les valeurs (MF) de la pêche au large (040) comparées aux productions et aux valeurs totales de ces ports.

port	tonnage 040	tonnage total	%	valeur 040	valeur totale	%
HO	124,5	1417,1	9	2031,3	19709,9	10
PB	11263,7	11936,2	94	109701,8	122750,7	89
GC	1113,9	1963,9	57	19940,6	34298,4	58
CH	7192,5	7853,8	92	71433,6	81183,9	88
GV	3371,2	8714,3	39	26027	64910,3	40
TOT	23065,9	31885,3	72	229134,4	322853,4	71

Tableau 10 - Part de la pêche au large dans la production totale des ports

On constate que Port-en-Bessin et Cherbourg disposent de flottilles de pêche au large qui débarquent la grande majorité, pour ne pas dire l'intégralité, des apports en criée (plus de 90 % en poids et 80 % en valeur). Dans les autres ports, et dans la limite des apports connus, la part due à la pêche au large reste par contre très inférieure.

Cette particularité est liée à la concentration dans ces ports des unités les plus importantes et les plus performantes du métier le plus pratiqué dans la région, le chalutage. Ce métier est d'ailleurs aussi le plus répandu sur l'ensemble de la Manche-Est où il constitue actuellement encore le fer de lance des flottilles ou des ports les plus forts. Port-en-Bessin d'abord et Cherbourg font à l'évidence partie de ce groupe, ainsi que Granville qui les rejoint.

La pêche au large régionale présente par ailleurs certains métiers plus spécifiques, parfois traditionnels, attachés à des ressources locales qui pourraient constituer autant d'atouts d'une certaine pérennité si elles avaient toujours été gérées à l'abri de trop de passion.

Quoiqu'il en soit, ces performances et cette diversité de ces activités offre à la Basse-Normandie une vocation maritime avec trois ports classés dans les quinze premiers nationaux et une capacité d'exploitation qui s'étend à l'ensemble de la Manche et même au-delà.

Dans le concert européen, c'est en fait en ces termes qu'il faut évaluer la force d'un outil de production à la fois performant, capable d'évoluer et disposant d'ouvertures.

La pêche au large bas-normande est à l'évidence aussi performante que ses voisines et le restera en gérant au mieux modernisation et limitation européenne des moyens de capture par les POP et les PME. La Basse-Normandie a déjà beaucoup investi en aidant depuis 1985 à la construction de plus de 40 unités dont 10 dans la classe des 12-16 mètres, 13 dans celle des 16-18 mètres, 19 dans celle des 18-24 mètres et 2 dans la classe supérieure à 24 mètres. En 1991, une action d'aide à la sortie de flotte participera aussi à l'évolution du parc. L'actuel réseau régional de criées constitue un autre atout important dans une politique de valorisation des produits de pêche fraîche

encore bien rémunérés en France malgré quelques crises. Ce réseau participe par ailleurs à l'élaboration de meilleures statistiques qui, malgré leur réputation coercitive, seront un outil essentiel de défense des intérêts régionaux le jour venu.

A propos d'évolution, on peut souligner l'aptitude particulière de nombreuses flottes régionales à utiliser les opportunités ou à valoriser des ressources ou zones nouvelles, à la différence d'autres flottes régionales souvent trop spécialisées. La Basse-Normandie dispose aussi de par sa position géographique de fortes possibilités de report d'effort entre Manche-Est et Ouest.

Enfin en termes d'ouvertures, il faudra que la Basse-Normandie veille à disposer d'un outil de transformation des produits de la mer plus proche de son outil de production (filière pêche) et à préserver efficacement certaines ressources locales ou proches dont l'exploitation profite directement à ses flottes, telles que coquille Saint-Jacques, moule, praire, sole, gros crustacés, bulot par exemple.

Une telle analyse, qui n'inclut pas d'éléments économiques et sociaux, n'a pas pour objectif de fournir un diagnostic directement transposable en termes d'aménagement territorial. Elle permet néanmoins de signaler certains atouts et faiblesses.

La pêche au large bas-normande constitue incontestablement un outil fort qui, malgré une dégradation de ses résultats d'exploitation, restera le fer de lance des pêches régionales. Elle doit accepter de participer activement à une amélioration de la gestion de ses ressources propres ou partagées. Dans cet esprit, la Manche doit être considérée comme un bassin d'exploitation encore privilégié et relativement protégé entre France et Grande-Bretagne, ce qui peut laisser raisonnablement attendre un certain bénéfice de certaines mesures "courageuses" de gestion.

La pêche au large, en tant que secteur productif très capitalistique, doit peut-être enfin chercher à contractualiser plus avec l'industrie de transformation de ses produits alors que ces industriels semblent actuellement ignorer la dimension "industrielle" de cette pêche.